



HAL
open science

Orléans, 154 rue Saint-Marc

Benjamin Lefèvre, Clément Alix, Wendy Laurent

► **To cite this version:**

Benjamin Lefèvre, Clément Alix, Wendy Laurent. Orléans, 154 rue Saint-Marc. Ville d'Orléans; SRA Centre-Val de Loire. 2021. hal-04119797

HAL Id: hal-04119797

<https://hal.science/hal-04119797v1>

Submitted on 7 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Orléans, 154 rue Saint-Marc

Site 45.234.336

Programme 19 - Le fait urbain



Benjamin LEFÈVRE
Clément ALIX

avec la collaboration de
Wendy LAURENT

Code INSEE : 45234

N° d'OA : 0612916

Arrêté de prescription n° 21/0363

Arrêté de désignation n° 21/0659

Novembre 2021

SOMMAIRE

DONNÉES ADMINISTRATIVES

<i>Fiche signalétique</i>	5
<i>Arrêté de prescription</i>	8
<i>Arrêté de désignation</i>	12
<i>Projet scientifique d'intervention</i>	13

RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES

<i>État des connaissances</i>	17
1. Situation de l'opération et description du terrain	17
2. Contexte géographique et géologique	18
3. Contexte historique et archéologique	19
<i>Stratégies et méthodes</i>	24
1. Contexte et problématique scientifique	24
2. Méthodologie d'intervention	24
<i>Description archéologique</i>	26
1. Présentation des ouvertures	26
2. Présentation des résultats	28
<i>Synthèse</i>	35
1. Phase 1 (séquence 1) : le terrain naturel	35
2. Phase 2 (séquence 2) : l'occupation actuelle de la parcelle (à partir du milieu du 18 ^e s.)	36
<i>Conclusion</i>	37
<i>Bibliographie</i>	38

ANNEXES

Diagramme stratigraphique	43
Le bâti et les cavités (cave-carrière et carrière) du 154 rue Saint-Marc (Clément Alix, Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans)	45
Inventaire de la documentation écrite	63
Inventaire de la documentation numérique	63

INVENTAIRES RÉGLEMENTAIRES

Inventaire des unités stratigraphiques et des unités construites	65
Inventaire des faits archéologiques	67
Inventaire des phases	68
Inventaire des séquences	68
Inventaire des minutes de terrain	69
Inventaire des photographies	70
Inventaire du mobilier céramique	77
Inventaire du petit mobilier	77
Inventaire des terres cuites architecturales	78

Données administratives

FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de site Patriarche : 45 234 336

Numéro d'OA : 0612916

Région : Centre-Val de Loire

Département : Loiret **Commune :** Orléans **Code INSEE :** 45234

Lieu-dit ou adresse : 154 rue Saint-Marc

Cadastre année 2020 : CP 55p

Coord. Lambert II : X : 570147,15 Y : 323204,16

Coord. Lambert 93 : X : 620603,08 Y : 6756879,25 (système de projection utilisé pour toute la cartographie)

Altitude : 104,48 m NGF (au centre géométrique de la prescription)

Statut du terrain : propriété privée

Propriétaire du terrain : Famille Rouet (en indivision)

Arrêté de prescription n° : 21/0363 en date du 2 juin 2021

Arrêté de désignation n° : 21/0659 en date du 7 octobre 2021

Responsable désigné : Benjamin Lefèvre

Organisme de rattachement : Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

Maître d'ouvrage des travaux : SCCV AR SAINT MARC

Nature de l'aménagement : construction de deux immeubles de 26 logements sur sous-sol

Surface du projet d'aménagement : 2733 m²

Dates d'intervention sur le terrain : du 25 octobre au 27 octobre 2021

Surface fouillée : 270,43 m²

INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION DU RAPPORT

Nombre de volumes : 1

Nombre de figures : 70

Nombre de pages : 78

INTERVENANTS

Service régional de l'Archéologie

Stéphane Révillion : Conservateur régional de l'archéologie

Christian Verjux : Conservateur régional adjoint

Jocelyne Vilpoux : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

Audrey Traon-Maingaud : ingénieur d'études, responsable du patrimoine archéologique du Loiret

Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans

Benjamin Lefèvre, archéologue, responsable d'opération : fouilles, relevés, enregistrement, photographies, topographie, étude documentaire, SIG, SGBD, infographie, rédaction et mise en page du rapport final d'opération (2,5 j de terrain, 8,5 j d'étude)

Clément Alix, archéologue : enregistrement, photographies et rédaction de la notice sur la cave-carrière (0,5 j de terrain, 3 j d'étude)

Laurine Guyot, archéologue : fouilles, relevés, enregistrement, photographie, topographie, traitement primaire du mobilier, dessin du mobilier céramique (2 j de terrain, 1 j d'étude)

Wendy Laurent, géomorphologue : relevés, enregistrement, étude des formations naturelles (0,5 j de terrain, 1 j d'étude)

Sébastien Jesset, archéologue, responsable du Pôle d'archéologie : suivi administratif, détermination du mobilier céramique

Laure Ziegler, archéologue, coordinatrice technique au Pôle d'archéologie : suivi administratif

NOTICE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc s'est déroulé du 25 au 26 octobre 2021 préalablement à la construction de deux immeubles de 26 logements. Il a pris la forme de trois tranchées réparties sur l'ensemble de l'aménagement. Sur les 2733 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce sont près de 269 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 9,8 % de la prescription en incluant le bâti).

Trois faits archéologiques ont été enregistrés (une fosse ou un trou de poteau, une fondation de maçonnerie et une tranchée de réseau). En parallèle, ce sont 22 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en deux séquences et autant de phases. Les points d'observation correspondent à neuf logs et une coupe (pratiquée dans la fosse).

Après une phase correspondant au terrain naturel, une seconde comprend tous les aménagements reconnus, anciens comme actuels, de la propriété. La fosse est l'unique structure qui est antérieure à l'occupation actuelle et subséquente de la propriété. Le mobilier archéologique permet de lui proposer une datation courant du milieu du 18^e s. au milieu du 19^e s. ; il comprend également des éléments suggérant une activité d'épandage pour fertilisation du sol. La fondation de maçonnerie, un lit de ciment gris supportant des moellons de marne calcaire jetés en vrac dans une tranchée aveugle, correspond à un hangar utilisé en garage construit au 20^e s. et démoli récemment. La tranchée de réseau, désaffectée, date elle aussi vraisemblablement du 20^e s. Le bâti actuel remonte au tournant des 18^e et 19^e s. car il est représenté dans la même emprise que l'actuel sur le cadastre ancien, ce qui est confirmé par un examen rapide de l'existant. Une cave-carrière se déploie sous toute la propriété. Elle est mise en place dans la seconde moitié du 18^e s. car elle prend en compte le bâti édifié au-dessus. Cette cavité a été creusée en deux phases dont la chronologie relative est impossible à établir.

Le diagnostic a produit des résultats particulièrement succincts. De manière globale, la terre végétale repose directement sur le sommet du terrain naturel. Mis à part la fosse, les structures percent depuis le niveau actuel du sol du jardin de la propriété. La sédimentation potentiellement anthropisée est peu épaisse, n'atteignant que localement 0,90 m. Aucun élément d'une occupation antérieure à la fin de l'époque moderne n'a donc été mise en évidence, ni à proximité de la rue Saint-Marc ni au fond de la parcelle.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Fin de l'époque moderne et début de l'époque contemporaine	Fosse	Céramique, terres cuites architecturales, petit mobilier	Structure de fonction indéterminée à l'échelle du site, cave-carrière et carrière
Époque contemporaine (20 ^e s.)	Maçonneries, tranchée de réseau	Céramique, terres cuites architecturales	Aménagement du jardin et viabilisation de la parcelle

CITATION

Lefèvre, Alix 2021

LEFÈVRE (B.), ALIX (Cl.), – *Orléans, 154 rue Saint-Marc*. Rapport final d'opération de diagnostic archéologique. Orléans : Pôle d'archéologie, Ville d'Orléans/SRA Centre, novembre 2021.

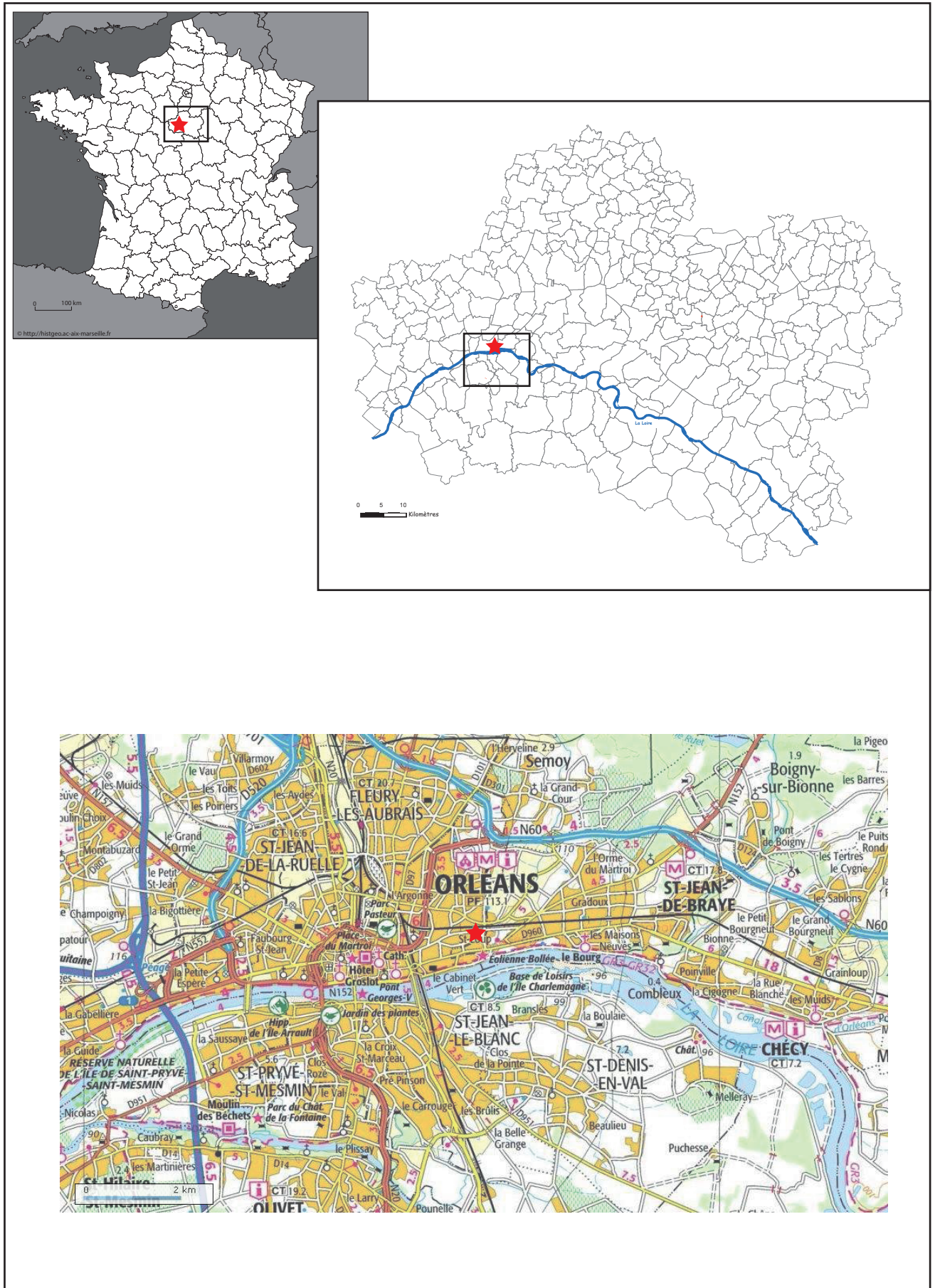


Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 154 rue Saint-Marc en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 21/0363 du **02 JUIN 2021**

portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2021-03-29-00001 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 29 mars 2021, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n°03/017 du préfet de la région CENTRE-VAL-DE-LOIRE en date du 5 septembre 2003 instituant une(des) zone(s) de présomption de prescriptions d'archéologie préventive sur le territoire concerné ;

Vu le dossier enregistré sous le n° PC04523421D0049, permis de construire, déposé par – SCCV AR SAINT MARC – pour le projet « de construction de deux immeubles de 26 logements » localisé à ORLEANS, transmis par la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire, le 27 mai 2021 ;

Considérant que les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique : les travaux envisagés (construction de deux immeubles de 26 logements sur sous-sol) concerne une parcelle bordée au nord par la rue Saint-Marc, pérennisant probablement un axe viaire antique, le long duquel ont été mis au jour des vestiges d'occupation de la période gallo-romaine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « de construction de deux immeubles de 26 logements », sis en :

RÉGION : CENTRE-VAL-DE-LOIRE
DEPARTEMENT : LOIRET
COMMUNE : ORLEANS
Lieu dit ou adresse : 154 Rue Saint-Marc
Cadastre : Année : 2021, Section : CP, Parcelle : 55p

Réalisé par : SCCV AR SAINT MARC

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 2 733 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic archéologique est une opération archéologique à part entière qui dépasse le cadre de la simple présence ou absence de site. Il doit permettre de préciser la nature, l'extension spatiale, la chronologie, la puissance stratigraphique et le degré de conservation des vestiges.

Il doit comprendre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du gisement exploré, en perspective d'une exploitation à long terme et d'une approche géographique plus générale.

Il doit fournir les informations nécessaires pour décider de prescriptions postérieures au diagnostic (modification de consistance du projet, fouille préventive ...) et de leurs modalités techniques.

Article 4 - Principes méthodologiques

Au cours de la phase de préparation de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Les travaux éventuels de préparation à l'accessibilité des parcelles (défrichements, déboisements, démolitions ...) feront l'objet d'une concertation préalable avec le service régional de l'archéologie et l'opérateur.

Le diagnostic devra être réalisé par ouverture de tranchées linéaires continues à l'aide d'une pelle mécanique travaillant en rétro-action et munie d'un godet lisse d'une largeur de 2 m. Les tranchées sont réparties sur l'intégralité de la surface prescrite qui doit de ce fait être accessible. Le taux d'exploration doit être de 10 % minimum.

Il comprendra également la réalisation de sondages profonds (régulièrement répartis ...), qui permettront de reconnaître la stratigraphie générale et le contexte géomorphologique du site.

Afin de caractériser les vestiges mis au jour, une méthodologie d'exploration complémentaire devra être mise en œuvre, à l'emplacement des niveaux et structures archéologiques présentant une concentration ou une extension particulière, soit par :

- l'ouverture de « fenêtres » de décapage, d'une superficie significative ;
- la mise en œuvre d'un maillage de tranchées plus réduit à l'emplacement de ces zones, afin d'en définir l'extension.

Les structures archéologiques devront être identifiées par tous moyens appropriés (sondages, fouille partielle ...), afin de déterminer leur nature, leur extension spatiale, leur chronologie, leur puissance stratigraphique et leur état de conservation. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être précisées, de manière à qualifier l'état de conservation du site (en mètre et en cote altimétrique NGF).

La caractérisation chronologique du site pourra être réalisée grâce à des études spécialisées (céramologie...), mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues (14 C, OSL, ESR, dendrochronologie...).

L'équipe d'archéologues constituée autour du responsable scientifique du diagnostic devra être maintenue durant toute la durée de l'intervention, du démarrage sur le terrain à la phase finale de rédaction du rapport.

Le responsable d'opération fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les données archéologiques seront enregistrées et restituées selon les protocoles de représentation en vigueur (plans, relevés, photographies - dont prises de vues zénithales -, relevés photogrammétriques ...). L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible. Toutes les couches feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique (US). Ce

mode d'enregistrement, de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques, sera étroitement lié à la gestion du mobilier archéologique. L'enregistrement en US devra permettre d'établir la chronologie relative de ces unités et d'élaborer le ou les diagrammes stratigraphiques, afin de produire la synthèse de la chronologie du site archéologique stratifié.

Au terme de l'intervention de terrain, l'opérateur fera procéder à un rebouchage sommaire des tranchées sans compactage. La terre végétale sera placée en couche supérieure avec chenillage. Dans le cas de découvertes de structures archéologiques justifiant de mesures de protections particulières avant rebouchage, celles-ci devront être réalisées sous contrôle ou par l'opérateur du diagnostic archéologique, après accord du service régional de l'archéologie.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de l'Etat dans le cadre du Contrôle Scientifique et Technique.

L'opérateur devra prendre l'attache de l'aménageur afin de procéder le cas échéant à la remise en état des terrains.

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : archéologue ayant une bonne expérience dans la conduite d'opérations de diagnostic en milieu rural.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Ville d'Orléans Direction de l'Aménagement et de la Planification Urbaine , à la SCCV AR SAINT MARC, au Pôle d'archéologie d'Orléans, au Service d'archéologie préventive du département du Loiret et à l'INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à ORLEANS, le **02 JUIN 2021**

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane RÉVILLION

Annexe 1



Liberté
Égalité
Fraternité


Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Orléans (Loiret) 154 rue Saint-Marc

Projet de construction de deux immeubles de 26 logements
sur sous-sol

Plan annexé à l'arrêté de prescription
de diagnostic archéologique n°21/0363



 Zone objet de la prescription archéologique

Sources graphiques : ©BD Parcellaire 2017
Composante parcellaire du RGE®
Système de projection : Lambert 93

Cartographie : D.R.A.C. / S.R.A. / J. Vilpoux,
édition mai 2021

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Décision n° 21/0659 Du 07/10/2021

portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° 21.097 du 23 mars 2021 de la Préfète de la région Centre-Val de Loire portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MORIO, Directeur régional des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n° R24-2021-09-01-00003 du Directeur régional des affaires culturelles de la région Centre-Val de Loire, en date du 1er septembre 2021, accordant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane RÉVILLION, Conservateur régional de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 21/0363 du 2 juin 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (ORLEANS, LOIRET, 154 Rue Saint-Marc) ;

Vu l'arrêté n° 21/0388 du 11 juin 2021 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par Pôle d'archéologie d'Orléans, reçu le 15 septembre 2021, approuvé le 16 septembre 2021 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par Pôle d'archéologie d'Orléans ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Benjamin LEFEVRE est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 2 juin 2021 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 0612916

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à SCCV AR SAINT MARC, à Monsieur Benjamin LEFEVRE et à Pôle d'archéologie d'Orléans.

Fait à ORLEANS, le 7 octobre 2021

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie



Stéphane RÉVILLION

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 21/0363

Opération n° 2021/03

Commune : Orléans

Site / adresse : 154 rue Saint Marc

Cadastre : CP55p

Surface : 2733 m²

Date de prescription : 02/06/2021

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 11/06/2021

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Problématique scientifique :

Ce projet de construction de deux immeubles de 26 logements se situe à l'est de la ville d'Orléans, en limite avec la commune de Saint-Jean de Braye, le long de la rue Saint-Marc, considérée comme la voie antique conduisant vers Sens.

Le site est actuellement occupé par un bâtiment avec en sous-sol une carrière accessible depuis un escalier démarré dans le jardin, faiblement enfouie avec un ciel de voûte à 5 m de profondeur sous le sol-actuel. Une deuxième carrière s'amorce à l'est de la parcelle, reconnue par un fontis. Elle se développe à la même profondeur que la carrière précédente.

La surface du terrain est relativement plane avec toutefois un léger dénivelé vers le sud (passage de 105 m NGF environ au niveau de la rue au nord, à 103,80 m NGF au sud).

La reconnaissance géotechnique réalisée en amont permet de restituer une stratigraphie conservée de 0,30 à 0,70 m suivant les cas. Elle est indiquée comme "limons bruns" dans l'étude.

Outre la problématique de l'extraction du calcaire à la période moderne (d'après la forme de l'exploitation dit "à pilier tourné"), peut-être en lien avec un habitat de surface disparu, des occupations antique ou du haut Moyen Âge pourraient être rencontrées.

Aussi, en considérant la relative mobilité des voies antiques en dehors des zones habitées, une attention particulière sera portée aux éventuels vestiges de son passage au nord de la parcelle. De même le tracé de la rue Saint Marc est émaillé d'occupation de l'Antiquité et du haut Moyen Âge comme identifié plus à l'est au 41bis rue Saint Marc (O.0298) ou au 20 rue Saint Marc (O.0151).

Contraintes techniques :

Le projet prévoit le maintien de 4 arbres.

Trois tranchées nord-sud seront réalisées dans le respect des règles de sécurité, s'appuyant au nord sur la rive sud de la rue Saint Marc et traversant les jardins jusqu'à la limite sud de la parcelle. Des sondages profonds pourront être faits dans la mesure de leur accessibilité.

Des sondages manuels limités seront réalisés dans le sol de la carrière en vue de collecter du mobilier et définir la datation de son exploitation.

Projet scientifique - Méthodologie d'intervention :

Le responsable d'opération prendra contact avec l'agent du SRA chargé du suivi de l'opération afin de prendre connaissance de la documentation existante.

Les terrassements seront réalisés à l'aide d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse de 2 m de large et sous la surveillance de l'archéologue responsable de l'opération. Les structures feront l'objet de méthodes de fouille appropriées, permettant leur caractérisation et leur datation. Les coupes seront relevées systématiquement et leur analyse privilégiée.



Projet scientifique d'intervention archéologique

Prescription n° 21/0363

Opération n° 2021/03

Commune : Orléans

Site / adresse : 154 rue Saint Marc

Cadastre : CP55p

Surface : 2733 m²

Date de prescription : 02/06/2021

Type opération : Diagnostic

Date réception attribution : 11/06/2021

Date de demande de modification :

Projet envoyé le :

Modification envoyée le :

Moyens prévus (en jours)

Préparation

Encadrement	<input type="text" value="1"/>
Technicien	<input type="text" value="1"/>
Spécialiste	
Topographe	

Terrain

Encadrement	<input type="text" value="5"/>
Technicien	<input type="text" value="5"/>
Spécialiste	
Topographe	
Pelle mécanique 20 t	<input type="text" value="5"/>
Minipelle	
Camion	

Etude

Encadrement	<input type="text" value="10"/>
Technicien	<input type="text" value="10"/>
Spécialiste	
Topographe	

Délai de réalisation

Préparation	<input type="text" value="1"/>	Terrain	<input type="text" value="5"/>	Etude	<input type="text" value="10"/>	Délai de rendu du rapport (à partir du début de l'intervention sur le terrain)	<input type="text" value="2 mois"/>
--------------------	--------------------------------	----------------	--------------------------------	--------------	---------------------------------	--	-------------------------------------

ÉTAT DU SITE

L'opération de diagnostic archéologique se situe dans la parcelle CP 55p d'Orléans. Il prend place dans une propriété où se trouvent une maison à double corps de logis communicants, une remise accolée à celle-ci et un grand jardin arboré supportant également un verger de pommiers. Une cave-carrière prend place sous cet ensemble.

En dépit de fortes contraintes dues à l'aménagement et à l'utilisation du jardin (verger, arbres décoratifs, bassin d'agrément, tas de ferrailles...), les emplacements des tranchées telles que prévues au projet scientifique d'intervention ont été respectés.

Seules trois structures ont été observées (une tranchée de réseau vidée, une fondation de maçonnerie et une fosse ou possible trou de poteau). Uniquement la dernière est antérieure au 20^e s. et date vraisemblablement de la seconde moitié du 18^e s. Il est à noter que la tranchée orientale n'a révélé aucun vestige archéologique, ancien comme récent. La couverture de terre végétale est plutôt faible, allant de 0,20 m à 0,70 m.

À l'issue de l'opération de diagnostic archéologique, la fosse a été fouillée de manière classique, la tranchée de réseau a été étudiée indirectement par la réalisation d'un log à proximité et la fondation de maçonnerie ne l'a pas été car récente et considérée comme suffisamment documentée par le plan cadastral actuel. Le remblaiement des tranchées a été réalisé sans qu'aucune mesure de protection des vestiges n'ait été nécessaire.

Résultats archéologiques

ÉTAT DES CONNAISSANCES

1. SITUATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DU TERRAIN

La parcelle CP 55p, concernée par l'aménagement ayant conduit à la réalisation du présent diagnostic, se situe à près de 1500 m à l'ouest du boulevard Aristide Briand qui marque la distinction entre *intra-* et *extra-muros* d'Orléans (Fig. 1, page 7). La parcelle se situe en outre à une cinquantaine de mètres à l'ouest de la limite entre les communes d'Orléans (côté ouest) et de Saint-Jean-de-Braye (côté est). L'emprise de l'aménagement est de forme trapézoïdale et couvre 2733 m².

Plus localement, la parcelle CP 55p se situe au centre-nord d'un îlot délimité au nord par la rue Saint-Marc, à l'ouest par la rue Albert Viger, au sud par la rue aux Ligneaux et à l'est par la rue d'Ambert (ces deux dernières se confondant avec la limite intercommunale).

La parcelle CP 55p supporte le bâtiment principal, composé d'une bâtisse en front de la rue Saint-Marc (semblant constituée de deux corps de bâti accolés) et d'une annexe adjointe par l'angle sud-est de la bâtisse. Un petit bâtiment rectangulaire isolé orienté nord-sud est indiqué sur le cadastre actuel, positionné au sud-ouest du corps de bâti principal, mais aucun élément de ce genre n'existe plus aujourd'hui¹ ; cela peut s'expliquer par une mise à jour du plan cadastral n'ayant jamais été réalisée. L'essentiel de la parcelle est occupé par un jardin comportant un verger de pommiers dans sa partie ouest, un petit bois avec un bassin dans l'angle nord-est et plusieurs ensembles arborés reliés par des sentiers.

1 À l'emplacement de cet élément disparu, un amoncellement de débris de démolition recouvert par la végétation indiquait une démolition relativement récente (voir par ailleurs).

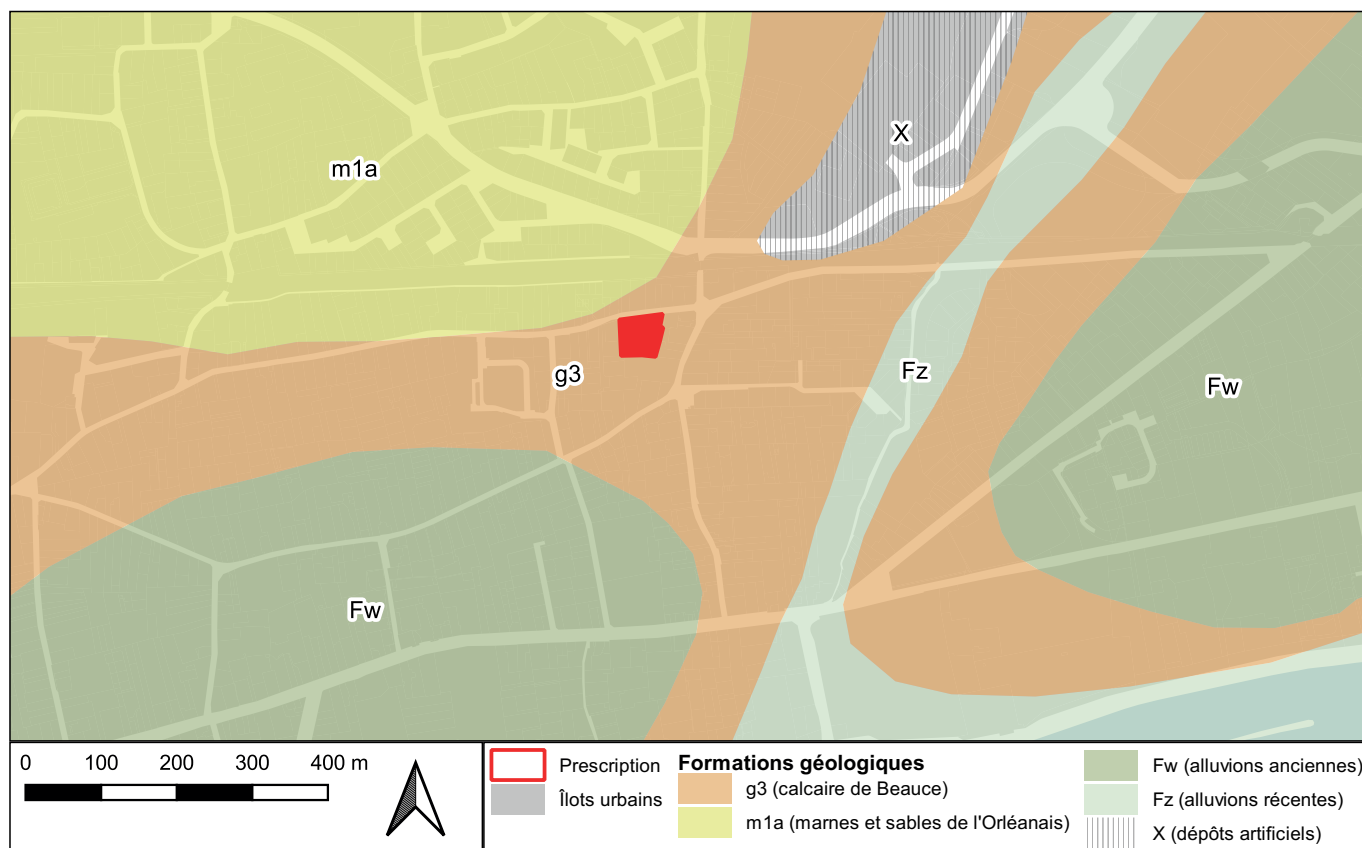


Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).

2. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

2.1. Géographie

L'emprise de l'aménagement est localisée en rive droite de la Loire. La rive du fleuve est située à une distance minimale de 600 m vers le sud. La limite du plateau nord semble s'y confondre localement avec la rive.

L'altitude de l'emprise est comprise entre 103,71 m dans l'angle sud-est de l'emprise et 105,47 m dans l'angle nord-ouest². Cela crée une dénivellation vers le sud-est de 1,76 m observée sur une distance de 69 m (soit une pente de 2,5 %).

2.2. Géologie

Selon la carte géologique au 1/50000^e éditée par le BRGM (Berger, Desprez 1969), l'emprise de l'aménagement du 154 rue Saint-Marc se situe à l'aplomb de la formation g3 dite du « calcaire de Beauce » dont la mise en place se fait à l'Aquitainien (de 23,03 à 20,44 Ma BP) (Fig. 2, ci-contre). Le lieu est à proximité des « marnes et sables de l'Orléanais » de la formation m1a, quant à elle mise en place durant le Burdigalien (de 20,44 à 15,97 Ma BP), située à moins d'une centaine de mètres au nord et qui repose sur des irrégularités du calcaire sous-jacent. Une bande d'« alluvions récentes » (Fz) holocènes (depuis 0,0117 Ma BP) est située à environ 200 m à l'est ; cet ensemble correspond au talweg du ruisseau de l'Égoutier prenant sa source dans la forêt d'Orléans sur la commune de Chanteau et passant en buse sur toute la commune de Saint-Jean-de-Braye³. On note également la présence de plusieurs secteurs d'« alluvions de la haute terrasse de la Loire » (Fw) qui ont été mis en place plus tôt, au Pléistocène, plus précisément durant la période froide du Riss (de 0,37 à 0,13 Ma BP) ; le plus proche se situe à un peu plus de 100 m au sud de l'emprise de l'aménagement.

Une étude de reconnaissance géotechnique a été commandée par Sully Immobilier à la société Géocentre dans le cadre du projet de construction qui a motivé le présent diagnostic. Celle-ci a rendu son rap-

port en juin 2021. Ce sont ainsi 30 observations qui ont été effectuées sur l'ensemble de la parcelle. L'information importante dans le cadre de ce diagnostic archéologique est que « sous le couvert végétal superficiel, une couche de sols de recouvrement peu compacte est rencontrée jusqu'à 0,30 m et 0,70 m. Elle est constituée par des matériaux limoneux, de couleur noirâtre à brune au droit des sondages à la pelle. [...] Ces matériaux correspondent [sic] à la terre végétale. Ils peuvent présenter des surépaisseurs et renfermer aussi bien des niveaux indurés que des passages complètement décomprimés. La présence de remblais n'est pas à exclure »⁴.

La géologie des abords du 154 rue Saint-Marc est également documentée par plusieurs opérations archéologiques réalisées à proximité. La plus proche est le diagnostic réalisé entre 2009 et 2011 dans le cadre de la construction de la deuxième ligne de tramway de l'agglomération d'Orléans, et plus précisément la tranche 16 à l'emplacement du centre de maintenance situé à environ 250 m au nord-est du 154 rue Saint-Marc (Joyeux 2012 : 106-117). Le terrain naturel, atteint dans les sondages 16.01, 16.03 et 16.04, s'y « présente sous la forme d'une argile sableuse orange à passées beige. La proportion d'argile beige et d'argile orange varie d'un sondage à l'autre jusqu'à totalement s'inverser. On passe ainsi d'une argile majoritairement orange en sondage 16.01 à une argile principalement beige en sondage 16.04 » (*ibid.* : 108). À environ 315 m au sud du 154 rue Saint-Marc, sur le site du 2 rue d'Ambert à Saint-Jean-de-Braye (Lardé, Tellier 2012), le toit du terrain naturel est constitué d'une argile plus ou moins sableuse orangée (US 1002) apparaissant entre 100,22 m (tranchée 1) et 100,67 m (tranchée 4) ; la tranchée 3 a montré que ce niveau, épais de 0,60 m, surplombait une argile marneuse gris verdâtre (US 1006) de près de 0,30 m d'épaisseur puis le calcaire marneux (US 1008). À environ 385 m au nord-ouest, sur le site du 63-65 boulevard Marie Stuart à Orléans (Courtois, Jesset 2013), « les niveaux de marnes et sables de l'Orléanais apparaissent dans les tranchées T1, T3, T6, T7, T8, T9 et T10 sous la forme de dépôts d'argile plus ou moins sableuse selon les passes, d'une teinte oscillant entre le jaune-ocre et le bleu-gris en poches argileuses (US 1003, 1012, 1019, 1020, 1021, 1025, 1032, 1044, 1053). Ponctuellement, des concentrations argileuses bleues-grises avec veines d'oxydation ocre viennent recouvrir ces argiles sableuses (US 1017) [...]. À l'extrémité nord de la tranchée T3 (110,73 m NGF) et dans les tranchées T4 et T5 (111,95 m NGF), les marnes sableuses laissent place à une marne calcaire blanchâtre plutôt

2 Dans un souci d'éviter les accumulations dans ce rapport du sigle « NGF » pour « Nivellement Général de la France/IGN69 », toutes les altitudes présentées dans ce rapport sont entendues comme rattachées à ce cadre.

3 Sans entrer dans des détails qui dépassent le cadre du présent rapport, précisons que cette bande d'alluvions est encadrée par des « calcaires de Pithiviers » (non cartographiés).

4 Orléans (45). 154 rue Saint-Marc. Reconnaissance géotechnique. Mission G2 AVP, Phase 1, Géocentre, juin 2021, p. 9.

altérée avec liant argileux gris-beige (US 1009, 1015), surmontée en tranchées T4 et T5 d'une marne argileuse grise-bleue avec concrétions calcaires (US 1016)» (*ibid.* : 22). En s'éloignant quelque peu plus du 154 rue Saint-Marc, à 900 m à l'ouest, sur le site de la rue Théophile Naudy/«Clos Gauthier» à Orléans (Courtois, Roux 2014), «la base de la stratigraphie prend la forme d'un niveau argileux bleu/gris, compact et homogène, avec de rares poches sableuses jaunes (US 1004 et 1008). Ce niveau a été atteint dans les trois tranchées, à des profondeurs variables : entre 107,80 et 107,95 m NGF en tranchée 1, à 106,86 m NGF en tranchée 2 et à 107,50 m NGF en tranchée 3» (*ibid.* : 24).

Les niveaux sableux généralement orangés observés dans les sondages archéologiques correspondent à la formation géologique m1a des sables de l'Orléanais. Le toit du terrain naturel est donc principalement représenté, aux abords du 154 rue Saint-Marc, par des niveaux de granulométrie plutôt moyenne, de l'ordre du sable – bien que le degré de finesse de ce sable ne soit jamais précisé dans la documentation consultée – ; les niveaux sous-jacents peuvent présenter un faciès argileux surmontant la marne calcaire, laquelle pourrait en être à l'origine par un processus de décalcification.

3. CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

Le diagnostic du 154 rue Saint-Marc prend donc place dans un secteur marginal d'Orléans assez éloigné du centre-ville. Peu d'opérations archéologiques ont été réalisées à proximité (**Fig. 3, page 20**).

3.1. Préhistoire

Les éléments matériels relevant de la Préhistoire découverts sur le coteau en rive droite de la Loire l'ont été dans l'espace situé au nord-est, sur des sites dispersés à l'échelle du centre-ville (Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, îlot de la Charpenterie, sites des Halles-Châtelet, du parc de la Motte-Sanguin et de Saint-Pierre-Lentin), ce qui pourrait traduire une occupation éparse du rebord du coteau (Joyeux 2014).

Le diagnostic mené en 2007 à la «Pointe Saint-Loup», au carrefour des avenues Charles Péguy et Capitaine Jean à Saint-Jean-de-Braye, a mis au jour une fosse contenant du mobilier néolithique (site 45284042 ; Serre 2007). Il s'agit du seul élément de cette période répertorié dans ce secteur.

3.2. Protohistoire

L'agglomération d'Orléans/*Cenabum* semble se développer à partir du 3^e s. avant notre ère, principalement dans un rôle de nœud commercial sur le cours de la Loire, en tant que site de rupture de charge à son point le plus septentrional. L'essentiel de l'occupation reconnue à l'heure actuelle a été identifiée au niveau du centre-ville actuel, entre la place du Martroi à l'ouest, la cathédrale au nord et la Loire au sud ; une partie de cet espace a en outre bénéficié d'une clôture par le biais d'un fossé semi-ovoïde.

Le 154 rue Saint-Marc est situé hors de l'emprise de l'agglomération protohistorique d'Orléans telle qu'elle est restituée pour le 2^e s. avant notre ère. Il est situé à près de 2000 m de celle-ci. Des éléments d'un réseau parcellaire attribués à la période protohistorique ont toutefois été observés sur le site de l'avenue Jean Zay et de la rue Gaston Coûté (site 112 ; Canny, Méténier 2001), à un peu plus de 1000 m à l'ouest de l'emprise du diagnostic ; cela reste toutefois nettement éloigné.



Fig. 3 : Contexte archéologique du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).

3.3. Antiquité (du 1^{er} au 4^e s.)

Un des éléments principaux de ce secteur d'Orléans pour la période antique est la rue Saint-Marc en elle-même.

Une observation ancienne en a vraisemblablement été faite en 1952, au niveau du n° 8 de la rue, à environ deux mètres de profondeur, où des « grosses pierres formant comme un dallage » ont été vues (observation n° 483), alors qu'entre l'église Saint-Marc et le n° 22 de la rue le Président de la SAHO⁵, prévenu de la présence de vestiges d'une voie romaine exhumés par la voirie municipale, n'y a « rien remarqué de caractéristique » (observation n° 467 ; *BPLSAO*, 21 : 116 ; *BPLSAO*, 33 : 214 ; Jesset, Ziegler 2014 : 18-20).

Plus récemment (donc avec une meilleure précision et lecture des vestiges), le diagnostic du 20 rue Saint-Marc mené en 2014 (site 247 ; Jesset, Ziegler 2014) a révélé un niveau de circulation empierré (US 1020) mis en place au plus tard au 3^e s. et apparaissant à la cote de 106,80 m, délimité par un fossé bordier (F 205), pouvant constituer le premier emplacement d'un axe de circulation est-ouest déplacé par la suite à l'emplacement de l'actuelle rue Saint-Marc.

Sur le site du 6 rue des Cordiers (site 105 ; Joyeux, Canny 2003), situé à près de 1200 m à l'ouest de l'emprise du diagnostic, les structures observées dans la partie nord de la zone 1 (et donc les plus proches de la rue Saint-Marc) ne semblent pas respecter la contrainte posée par le quadrillage viaire pourtant sensible sur le reste de l'emprise de la fouille, avec un décalage non négligeable de l'ordre de 20°. P. Joyeux pose la question de la présence d'un élément structurant fort situé au nord de la fouille et avance l'hypothèse qu'il s'agit de la voie Orléans-Sens passant alors par l'actuelle rue Saint-Marc, alors que classiquement cette voie antique est supposée passer par l'actuelle rue du Faubourg de Bourgogne, située à 350 m au sud de l'emprise du diagnostic du 154 rue Saint-Marc (Soyer 1971). Il n'est pas possible de trancher sur cette question en raison de la faiblesse de la documentation matérielle disponible. Peut-être le parcours antique conservé par la rue Saint-Marc actuelle était-il une voie de desserte de l'espace rural proche de la ville. Au-delà de ces considérations, cette fouille a principalement livré des vestiges importants d'une domus de bonne facture (« habitat, sinon riche, du moins aisé » ; Joyeux, Canny 2003 : 18), constituée de deux parcelles de plus de 300 m² chacune présentant des bâtiments, des cours et des jardins.

Quelques traces ténues d'occupation ont été observées à l'occasion du diagnostic du 41 bis rue Saint-Marc (site 298 ; Parisot, Roux-Capron 2017) sous la forme de deux fosses et d'un fossé datés par le biais d'un mobilier céramique essentiellement composé de terres cuites architecturales. Cette occupation est mal caractérisée mais le fossé pourrait être issu d'une activité d'extraction d'argile comme matériau de construction (*ibid.* : 25).

Les éléments connus pour la période antique dans les environs du 154 rue Saint-Marc suggèrent que l'emprise du diagnostic se situe à proximité d'une voie antique, d'un statut incertain mais vraisemblablement faible, et dans un environnement très peu densément occupé, voire totalement dévolu aux cultures. En effet, plusieurs diagnostics menés dans cette partie est d'Orléans se sont avérés totalement vierges de structures archéologiques.

Enfin, le 154 rue Saint-Marc se situe à près de 1200 m à l'ouest de la limite proposée de l'emprise de l'espace urbanisé antique (en tramé sur la **Fig. 3 ci-contre**). Cela suggère une occupation lâche et de nature agricole.

3.4. Moyen Âge

L'église Saint-Marc, qui donne son nom à la rue jouxtant l'emprise du diagnostic, est attestée dans la *Vita I^a Evurtii*, hagiographie vraisemblablement produite au début du 9^e s. (Renaud 1973 ; Gaillard, Debal 1987 : 32). À une cinquantaine de mètres à l'ouest se situe une chapelle Saint-Gervais ou Saint-Phallier, attestée sous le premier vocable par un diplôme de Charles le Chauve émis entre 840 et 843 et par lequel celui-ci confirme les possessions de l'Église d'Orléans⁶ (Jeset, Ziegler 2014 : 21-27) et aujourd'hui propriété privée englobée dans le tissu urbain bâti. Il n'est pas possible d'assurer une datation antérieure pour ces deux éléments.

Le diagnostic du 20 rue Saint-Marc (site 247 ; Jesset, Ziegler 2014, complété par Jesset, Ziegler 2015) a mis au jour quatre sépultures dont la datation par ¹⁴C est proposée pour [325-430], voire [345-395]. Quelques mètres au nord, un sarcophage a été découvert en décembre 1952 lors du creusement de la cave du 22 rue Saint-Marc à 1,50 m de profondeur ; sa datation à l'Antiquité tardive a été confirmée (observation 467 ; Jesset, Ziegler 2015 : 3). En outre, des inhuma-

5 Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.

6 Voir aussi elec.ens.sorbonne.fr/cartulaires/Orleans-S-Croix/0033.

tions en cercueil ou en pleine terre ont été observées à proximité du lieu de découverte de ce sarcophage. À partir de ces informations, S. Jesset propose de «restituer un ensemble de sépultures en cercueil organisées autour d'un sarcophage particulier, évoquant une nécropole ad-sanctos, à l'image des premières basiliques paléochrétiennes» (*ibid.* : 4).

Sur le site des avenues Charles Péguy et Capitaine Jean/«Pointe Saint-Loup» à Saint-Jean-de-Braye déjà mentionné (site 45284042), deux sépultures datées par ¹⁴C du haut Moyen Âge (7^e-8^e s.) ont également été découvertes sans que l'on puisse en extrapoler un quelconque secteur funéraire.

Un cellier ou fond de cabane ainsi qu'un silo datés du 9^e s. ont été observés à l'occasion du diagnostic du 41 bis rue Saint-Marc (site 298 ; Parisot, Roux-Capron 2017). Au n° 20 de la rue, ce sont des fosses et des silos du haut Moyen Âge qui ont été vus (site 247 ; Jesset, Ziegler 2014). Sur le même site, à la fin de la période médiévale, un fossé nord-sud «semble venir consacrer l'utilisation agricole réservée alors à ces terrains» (*ibid.* : 44).

En somme, la partie est d'Orléans à l'époque médiévale telle qu'elle est documentée par les opéra-

tions archéologiques semble présenter une polarisation de l'occupation autour de l'église Saint-Marc et de la chapelle Saint-Gervais/Saint-Phallier. Celle-ci est marquée par un secteur funéraire organisé autour de ces deux éléments ecclésiastiques, secteur dont la destination est maintenue (avec des variations topographiques) jusqu'à 1823 (date de validation du cadastre ancien) *a minima*. L'actuelle rue Saint-Marc, de par son rôle de voie d'accès à l'espace rural proche, a pu structurer un habitat sur ses deux côtés, et les structures en creux observées en différents lieux peuvent en être des indices.

3.5. Époques moderne et actuelle

Peu de structures archéologiques ont été découvertes pour la période moderne. Il s'agit de fosses d'extraction de la marne observées au 20 rue Saint-Marc (site 247 ; Jesset, Ziegler 2014 : 41-44) comme au 41 bis rue Saint-Marc (site 298 ; Parisot, Roux-Capron 2017 : 30) ou au 8 rue du Pressoir Neuf (immédiatement au nord, site 271 ; Roux-Capron 2015 : 25).

Une analyse de l'environnement proche du 154 rue Saint-Marc au travers du cadastre ancien apporte

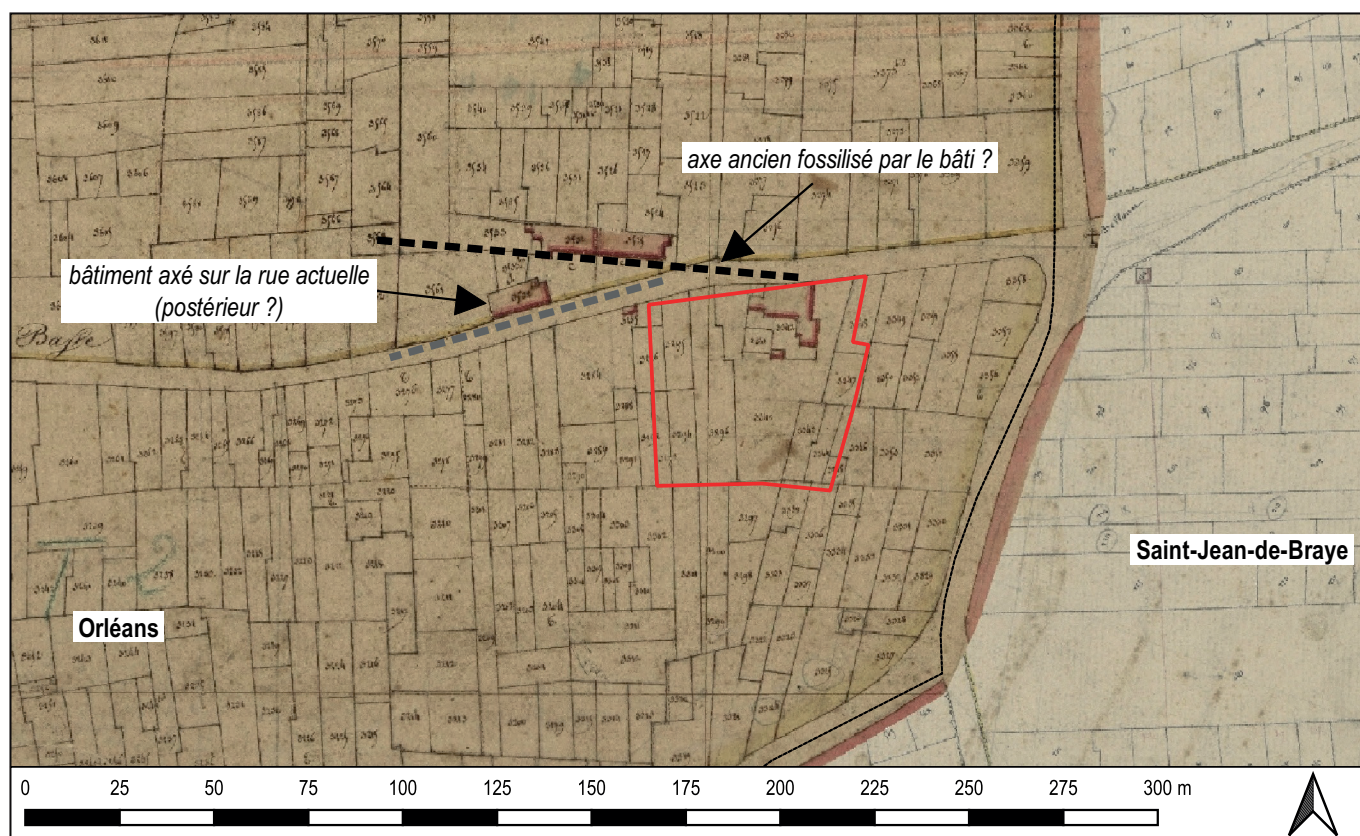


Fig. 4 : Prescription de diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc (en rouge) dans son contexte parcellaire et bâti en 1823 (fond : cadastre ancien [AMO 1 Fi 56] ; infographie : B. Lefèvre).

des éléments de commentaires sur l'occupation de cet espace d'Orléans (**Fig. 4, page 22**). La rue Saint-Marc, alors dénommée «rue Basse», n'est bordée que par quelques bâtiments et son environnement présente un caractère fortement rural. La maison actuelle du 154 rue Saint-Marc est située à l'emplacement d'une construction visible sur le cadastre ancien et en reprend précisément l'emprise ; il s'agit selon toute vraisemblance du même élément bâti⁷. On remarque toutefois un petit bâtiment rectangulaire, orienté ouest-est, qui pourrait suggérer l'édicule d'entrée de la carrière, mais celui-ci est orienté nord-sud et est situé un peu plus à l'ouest (voir le plan annexé à l'arrêté de prescription en page 8). Du côté nord de la rue se trouvent deux maisons dont l'alignement du front sud ne suit pas une inflexion localisée de la rue ; pourrait-on y voir la fossilisation d'un ancien tracé de la rue Basse/Saint-Marc, alors axé plus franchement ouest-est, avant que celle-ci ne soit légèrement réorienté vers l'ouest-sud-ouest ? Un autre bâtiment, peut-être associé à ces deux précédents car situé à proximité, est quant à lui accolé à la rue Basse/Saint-Marc et en respecte donc l'orientation : serait-il postérieur ? Il n'est pas possible d'étayer cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, la comparaison de l'état du bâti de 1823 avec l'existant permet d'affirmer

7 Une rapide visite de la maison actuelle montre que celle-ci conserve de nombreux éléments structurels anciens qui corroborent cette hypothèse.

que la maison du 154 rue Saint-Marc date vraisemblablement du début du 19^e s., voire de la fin du 18^e s.

Une cave-carrière est connue sous la parcelle CP 55p du 154 rue Saint-Marc⁸ (voir l'étude de Cl. Alix annexée au présent rapport). Couvrant une superficie de 199 m², elle se développe sur 119 m et comporte deux sections apparemment non connectées, la plus étendue est accessible depuis un escalier situé dans le jardin à l'arrière de la maison (section qui a fait l'objet de l'étude), la seconde depuis un fontis ouvert à proximité de la limite parcellaire orientale. Cette cave-carrière a fait l'objet d'un relevé topographique par le Comité départemental de spéléologie du Loiret en février 2019⁹ qui nous renseigne notamment sur le fait que son toit est proche de la surface, jusqu'à -2,60 m localement. Il est à noter que plusieurs autres carrières sont connues dans la rue Saint-Marc (n^{os} 103, 105, 105 bis, 109, 132, 133 et 135 pour n'évoquer que les plus proches ; **Fig. 5 ci-dessous**), ce qui forme un groupe de cavités dont celle du n^o 154 est la plus orientale.

8 Référence BDCavités CENAW0022606.

9 Levé, cartographie et clichés par J.-L. Front, O. Cantaloube, L. Bachman, S. Yart et J.-L. Guichard (référence CDS45 2019-03).

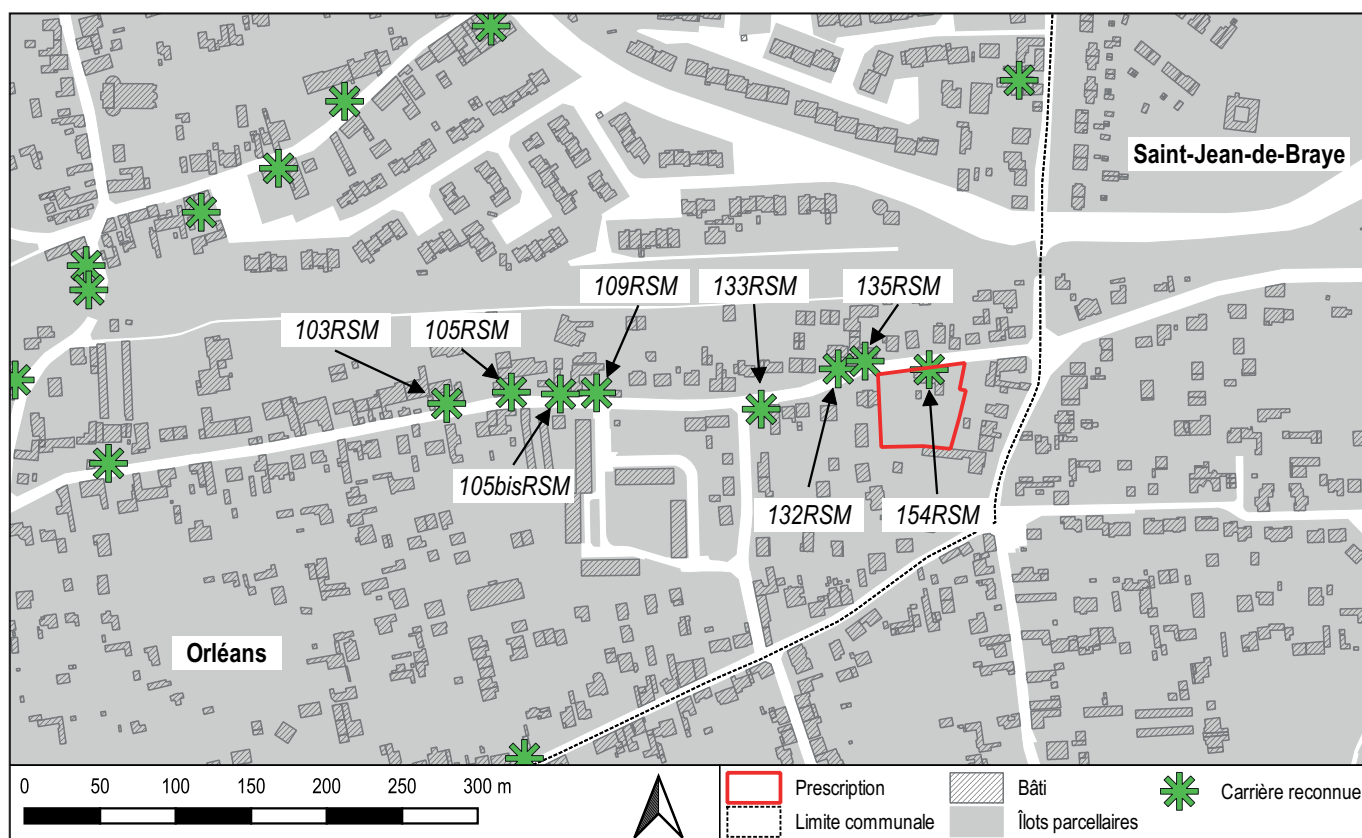


Fig. 5 : Localisation des cave-carrières et des carrières reconnues autour du 154 rue Saint-Marc (infographie : B. Lefèvre).

STRATÉGIES ET MÉTHODES

1. CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Le diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc fait suite au dépôt d'un permis de construire par la SCCV AR SAINT MARC relatif à un projet de construction de deux immeubles de 26 logements sur sous-sol, communiqué au Service régional de l'archéologie de la Région Centre-Val de Loire le 27 mai 2021.

L'arrêté n° 21/0363 du Préfet de la Région Centre-Val de Loire en date du 2 juin 2021 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (**voir page 8**) stipule que «les travaux envisagés [...] concernent une parcelle bordée au nord par la rue Saint-Marc, pérennisant probablement un axe viaire antique, le long duquel ont été mis au jour des vestiges d'occupation de la période gallo-romaine».

Des éléments d'occupation ont été observés pour les périodes antique et médiévale le long de la rue Saint-Marc (**voir page 19**) ; à ce titre, il était possible que l'ouverture des extrémités nord des tranchées donne accès à des tracés anciens de la voie de sortie d'Orléans vers l'est, en plus d'occupations installées sur sa bordure, ce qui constitue un volet important de la problématique scientifique de cette intervention. Un autre volet est l'identification et la caractérisation d'éventuels secteurs d'occupation de ces quartiers extérieurs d'Orléans.

2. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

2.1. Calendrier d'intervention et méthodologie d'ouverture

La phase de terrain du diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc s'est déroulée du lundi 25 au mercredi 27 octobre. Il faut préciser que la matinée du lundi 25 octobre a été consacrée à l'étude de la cave-carrière, la phase d'ouverture des tranchées ayant démarré le mardi 26 octobre en fin de matinée. Le rebouchage des tranchées a été achevé le mercredi 27 octobre en début d'après-midi. Enfin, le terrain a été restitué à l'aménageur le jeudi 28 octobre.

Le terrassement puis le remblaiement des tranchées ont été réalisés avec une pelle mécanique de 20 t montée sur chenilles métalliques et équipée d'un godet à lame lisse de 2,00 m de largeur.

Le dépôt des déblais a été réalisé au plus près des tranchées.

2.2. Méthode de fouille et d'enregistrement

Cette section ne concerne que la méthodologie retenue pour la phase aérienne de l'opération ; les procédés retenus pour l'étude de la cave-carrière sont présentés au début de celle-ci.

L'équipe archéologique était composée de Benjamin Lefèvre, responsable de l'opération, assisté de Laurine Guyot, présents en permanence durant l'opération, ainsi que de Clément Alix à l'occasion de l'étude *in situ* de la carrière et de Wendy Laurent pour l'examen des formations naturelles.

Les observations de terrain ont pris la forme de relevés de logs sur les bords des tranchées et de la fouille manuelle de la structure en creux présente. Aucun prélèvement de sédiments n'a été réalisé.

L'enregistrement a été réalisé sur la base d'unités stratigraphiques (US) numérotées de a001 à n avec incrémentation à l'unité, où a est le numéro de tranchée, lesquelles US sont regroupées, si nécessaire, en faits

numérotés de *a01* à *n* selon le même principe. Les informations stratigraphiques ont été consignées sur les minutes de terrain puis versées dans la base de données CADoc version 2.1 durant la phase d'étude. Cette base de données a également reçu les informations relatives au mobilier archéologique ainsi qu'à la documentation graphique (minutes de terrain, photographies) afin de relier ces données avec les unités stratigraphiques et de faciliter la navigation entre tous ces éléments. Les relations stratigraphiques ont été vérifiées, le diagramme établi et l'ensemble des informations confirmées par le biais du Stratifiant¹ v. 0.3.5.

Les levés topographiques ont été réalisés au moyen d'une station totale Nikon Nivo 5C. Durant la phase d'implantation, les points de référence étaient les bornes SIGOR 6589 (devant le n° 148 bis de la rue) et 6590 (angle nord-ouest du carrefour des rues Saint-Marc et d'Ambert) qui ont servi à projeter, par cheminement, différents points de référence à l'intérieur du 154 rue Saint-Marc. Ce sont ainsi cinq stations qui ont été installées à l'intérieur de la propriété. Le système de coordonnées de référence utilisé pour cette opération est le RGF-93/Lambert-93, conformément au décret n° 2000-1276 du 26 décembre 2000.

Les photographies réalisées sur le terrain ont été effectuées avec un appareil photo numérique Panasonic Lumix DMC-FZ300. Elles ont été enregistrées au format JPEG à une résolution de 300 ppp. Durant la phase d'étude, les noms des fichiers ont été modifiés selon le modèle «[numéro de site Patriarche]_[numéro de 001 à nnn]», soit par exemple «45234336_001» afin de permettre les relations documentaires dans la base de données.

Les informations spatialisées ont été traitées par le biais du logiciel de SIG QGIS 3.16.6 Hannover, qui a aussi permis la conception et la production des documents cartographiques intégrés au présent rapport. L'infographie des dessins au trait (coupe, logs et mobilier céramique) et la réalisation des planches illustratives ont été effectuées avec le logiciel de DAO Adobe Illustrator 2021. Enfin, ce rapport a été mis en page avec le logiciel de PAO Adobe InDesign 2021, puis imprimé et assemblé par le service de reprographie de la ville d'Orléans.

¹ Conçu, développé et maintenu par Bruno Desachy (Ministère de la Culture et de la Communication), il s'agit d'un classeur Excel utilisant des formules VBA construisant automatiquement un diagramme stratigraphique à partir des informations relationnelles d'antéro-postériorité et de phasage associées aux unités stratigraphiques. En l'occurrence, les informations sont semi-automatiquement issues de la base de données CADoc utilisée au Pôle d'Archéologie de la Ville d'Orléans. Cet outil est, entre autres, capable de déterminer les erreurs relationnelles et de proposer des synchronismes.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

1. PRÉSENTATION DES OUVERTURES

L'opération de diagnostic a pris la forme de la fouille de trois tranchées réparties sur l'ensemble de la prescription, orientées nord-sud et réalisées d'est en ouest (**Fig. 9 ci-dessous**).

La tranchée 1, orientale, mesure 38,50 m de longueur pour une largeur maximale de 2,16 m et couvre une surface de 90,67 m². Les cotes de fond sont de 103,59 m au nord et de 103,14 m au sud.

La tranchée 2, centrale, mesure 30,37 m de longueur pour une largeur maximale de 2,17 m et couvre une surface de 76,51 m². Les cotes de fond sont de 104,34 m au nord et de 103,93 m au sud.

La tranchée 3, occidentale, mesure 40,39 m de longueur et une largeur maximale de 2,20 m et couvre une surface de 101,63 m². Les cotes de fond sont de 104,74 m au nord et de 104,11 m au sud.

La **Fig. 6 ci-contre** présente les surfaces concernées par les différents éléments surfaciques ainsi que les proportions que cela représente. Les tranchées réalisées couvrent 9,8 % de l'emprise totale de la prescription, mais 10,7 % de celle-ci si on exclut les bâtiments inclus dans la prescription. Il a donc été possible, en dépit du fort couvert végétal, d'atteindre les objectifs du pourcentage d'ouverture attendu dans le cadre d'un diagnostic archéologique.

Les **Fig. 7 et Fig. 8 ci-contre** montrent la densité de la végétation qui occupait le jardin au début du terrassement des tranchées ; seule la partie occidentale du jardin est représentée par ces clichés mais les mêmes remarques peuvent être avancées pour la partie orientale. Chaque ouverture de tranchée a donc nécessité un temps pour pratiquer le défrichage et la viabilisation des abords de chacune et la réalisation de cheminements efficaces ; toutefois, la puissance importante de la pelle mécanique mise à disposition a permis que ces différentes étapes se déroulent rapidement.

Éléments	Surface (m ²)	Part (%)
Parcelles CP 55p	2846,31	100
Emprise de la prescription	2733,00	96,0
Surface bâtie dans la prescription	217,00	7,9
Emprise des tranchées de diagnostic	268,81	
<i>en comptant/excluant le bâti</i>		<i>9,8/10,7</i>

Fig. 6 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.



Fig. 7 : Vue du jardin vers le sud depuis le bord nord du jardin. On remarque la présence du verger de pommiers en arrière-plan (photo n° 115 ; cliché : B. Lefèvre).



Fig. 8 : Vue vers le nord du verger de pommiers dans lequel la tranchée 3 a été réalisée (photo n° 118 ; cliché : B. Lefèvre).

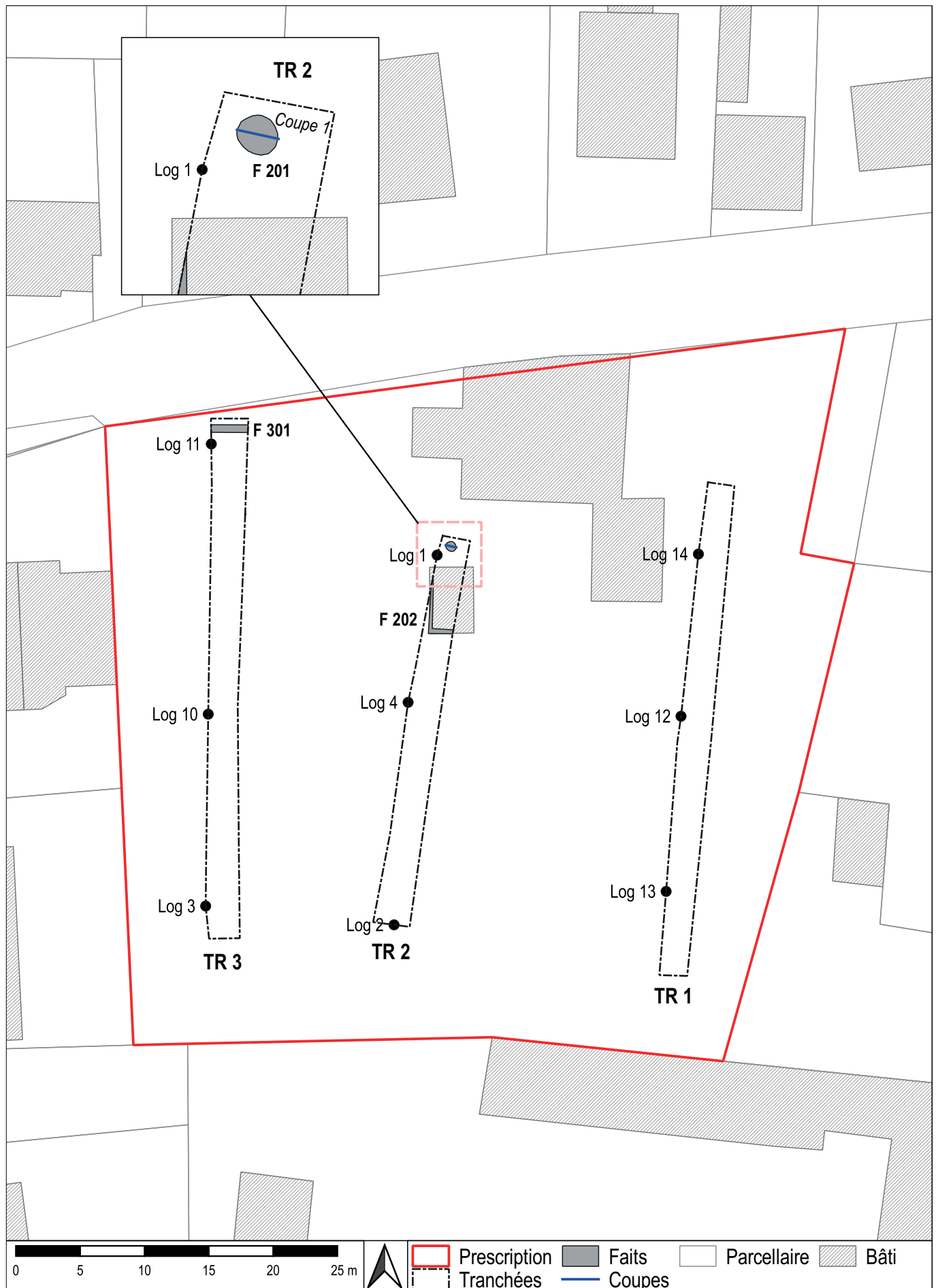


Fig. 9 : Plan masse des structures observées et de la coupe et des logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats archéologiques du diagnostic (**Fig. 9, page 27**) seront présentés tranchée par tranchée, par ordre chrono-stratigraphique croissant.

2.1. Tranchée 1

La stratification du terrain naturel dans la tranchée 1 est documentée par trois logs (respectivement du nord au sud : 14, 12 et 13) ; le log 12 est réalisé dans un sondage profond nous apportant des informations sur la constitution des niveaux sous-jacents (**Fig. 10 à Fig. 12 ci-contre**). Tel que cela a été observé dans le log 12, la marne calcaire blanche à gris clair organisée en blocs décimétriques (US 1006), qui constitue le niveau basal reconnu, est surmontée par une couche de granulométrie plus fine observée à la cote de 108,80 m (US 1005) puis par une passée de marne gris clair contenant toujours quelques inclusions d'éléments calcaires mais d'un gabarit moindre (US 1004) qui apparaît à la cote de 103,00 m. Le sommet du terrain naturel est constitué d'une marne calcaire présentant une forte concentration de blocs (de l'ordre de 70 %) atteignant une taille décimétrique (US 1003). Elle apparaît à la cote de 103,71 m au plus haut dans la partie nord de la tranchée (log 14), cette altitude étant inférieure au sud (103,00 m dans le log 12 et 103,14 m dans le log 13) (**Fig. 13, page 29**). L'US 1003 présente un pendage global apparent de 1,8 % vers le nord.

Le niveau sommital de la stratification de la tranchée 1 est constitué d'un niveau argilo-limoneux gris foncé comprenant d'assez nombreux fragments d'éléments calcaires et quelques petits fragments de terres cuites architecturales de gabarit centimétrique (US 1002) apparaissant à une cote comprise entre 103,81 m dans le log 14 et 103,20 m dans le log 12, surmonté par une argile limoneuse gris foncé à noire comprenant elle aussi des éléments calcaires (US 1001) apparaissant à une altitude comprise entre 104,07 m dans le log 14 et 103,60 m dans le log 13. Ces deux niveaux correspondent aux couches de terre végétale du jardin actuel, la différence de faciès entre les US 1001 et 1002 vient que la première est plus brassée, aérée et humide que l'autre du fait de son positionnement supérieur.

Aucune structure archéologique n'a été observée dans les niveaux de terre végétale, ceux-ci sont immédiatement au contact des niveaux de terrain naturel. En outre, aucun mobilier archéologique n'y a été trouvé.

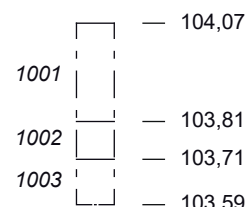


Fig. 10 : Log 14 en tranchée 1 (photo n° 042 ; cliché : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).

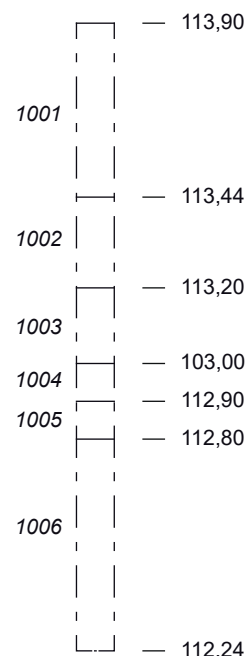


Fig. 11 : Log 12 en tranchée 1 (photo n° 040 ; cliché : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).

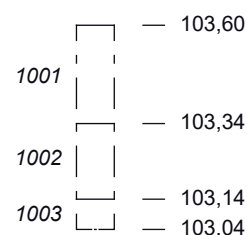


Fig. 12 : Log 13 en tranchée 1 (photo n° 041 ; cliché et relevé : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).



Fig. 13 : US 1003 constituant le sommet du terrain naturel en tranchée 1 (photo n° 045 ; cliché : B. Lefèvre).

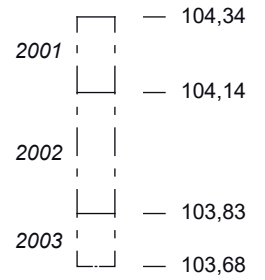


Fig. 14 : Log 1 en tranchée 2 (photo n° 039 ; cliché : L. Guyot ; relevé et infographie : B. Lefèvre).

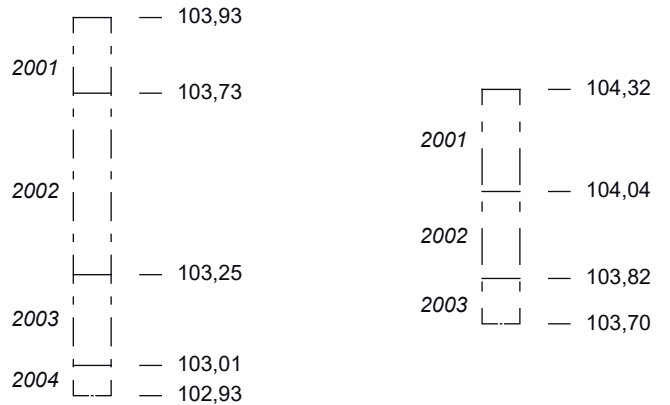


Fig. 15 : Logs 2 (à gauche) et 4 (à droite) en tranchée 2 (relevés et infographie : B. Lefèvre).

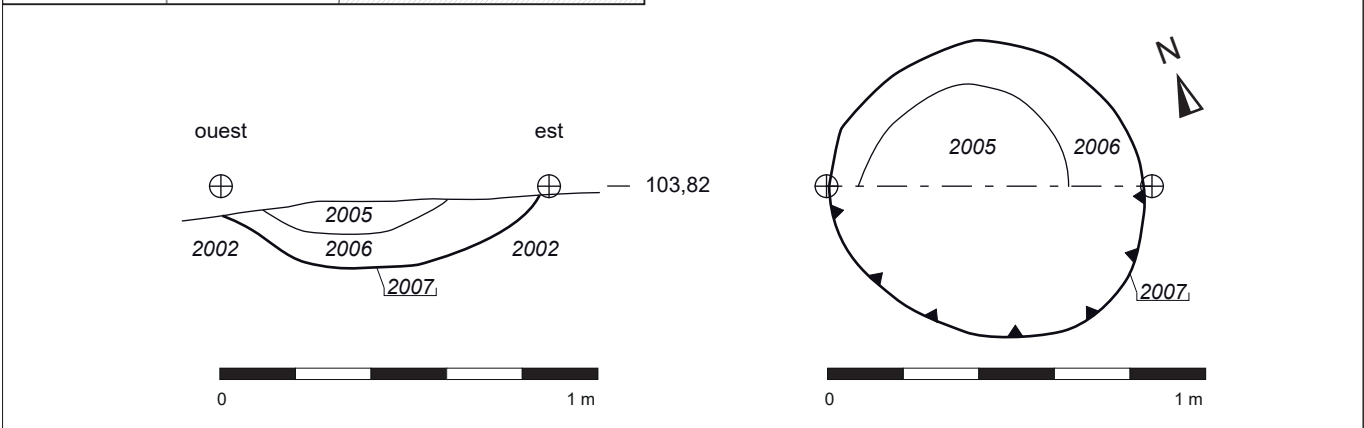
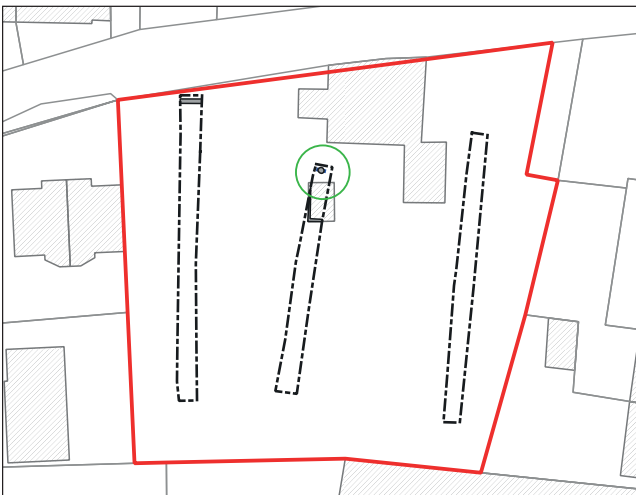


Fig. 16 : F 201 (plan de localisation, photographie [n° 023] et relevé de la coupe 1 et de la structure en plan ; cliché et relevés : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).

2.2. Tranchée 2

La stratification du terrain naturel dans la tranchée 2 est documentée par trois logs (respectivement du nord au sud : 1, 4 et 2 ; **Fig. 14 et Fig. 15, page 29**). Le niveau basal reconnu est une couche de marne calcaire présentant des blocs atteignant les 0,10 m de module et de surface inégale qui semble remonter vers l'ouest (US 2004) qui a été repéré dans le log 2 où il apparaît à la cote de 103,01 m. Son épaisseur est inconnue car passant sous le fond de la tranchée. Ce niveau caillouteux est surmonté d'un sable argileux jaune présentant des taches orange et noires (et dans l'ensemble un aspect rouillé). Des galets de silex et des concrétions calcaires friables de l'ordre du centimètre ont été observés, ainsi que des minéraux de quartz roulés, de feldspath et de mica (US 2003). Ce niveau apparaît à 103,83 m (log 1) et est épais de 0,24 m dans le log 2, seul point d'observation de sa base, et présente un pendage global apparent de 2 % vers le nord. Enfin, le sommet de la stratification naturel est composé d'une argile sableuse comprenant des nodules de calcaire millimétriques ainsi que quelques grains de quartz (US 2002). La surface de ce niveau est plutôt blanche et le reste de cette couche est de couleur orange brunâtre. Ce niveau apparaît à 104,14 m (log 1) et présente une épaisseur variant entre 0,22 m (log 4, au centre de la tranchée) et 0,48 m (log 2, à l'extrémité sud de la tranchée) ainsi qu'un pendage global apparent de 1,4 % vers le nord.

Deux structures (F 201 et F 202), situées dans la partie nord de la tranchée, viennent entailler le terrain naturel. La première (F 201), est une structure de plan ovoïde à quasi-circulaire (la mesure de son grand axe est de 0,84 m et celle de son petit axe est de 0,78 m) (**Fig. 16, page 29**). Elle présente un creusement au profil à bords évasés et à fond plat (US 2007) et apparaît à la cote de 103,80 m et est conservée sur 0,21 m de profondeur. Son comblement est de deux natures. Le premier (US 2006), épais de 0,14 m, est un sédiment argileux brun assez compact comprenant des éléments de calcaire détritique, des fragments d'éléments céramiques ainsi que de charbon de bois en très faible quantité. Dans le détail, le mobilier céramique du comblement US 2006 de cette structure se répartit entre un lot de neuf tessons de céramique (PR = 156 g) et un lot de onze tessons de terres cuites architecturales (PR = 502 g). Le mobilier céramique non architectural relève de la fourchette chronologique [1750-1850] : on y observe ainsi la présence de tessons d'assiette en faïence blanche avec une bande peinte bleue près du bord, d'un bord d'un individu de nature indéterminée en « cul brun », de deux tessons de possibles pots à mélasse ; il est tout de même à noter la présence de



Fig. 17 : Vue vers l'ouest de F 202 après nettoyage de surface. On remarque les empreintes des fonds de fondations en ciment gris ainsi que le reliquat de maçonnerie en blocs de calcaire (photo n° 032 ; cliché : B. Lefèvre).



Fig. 18 : Vue de détail du reliquat de maçonnerie de F 202 (US 2008) après nettoyage de surface (photo n° 033 ; cliché : B. Lefèvre).



Fig. 19 : Vue de détail du retour sud de F 202 (photo n° 036 ; cliché : B. Lefèvre).

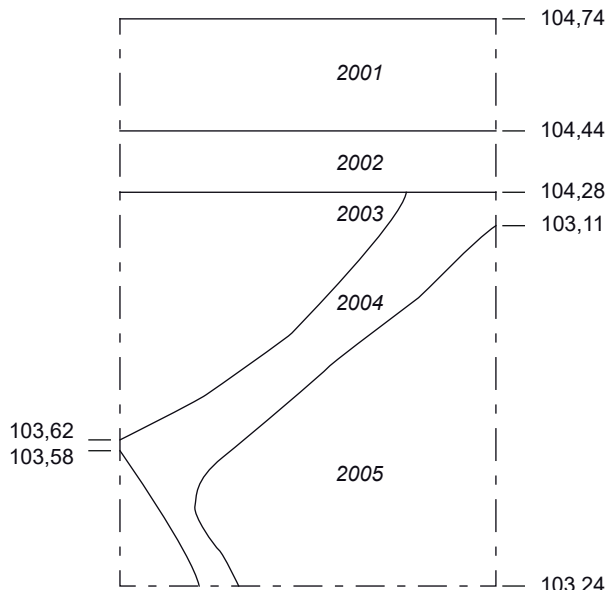


Fig. 20 : Log 11 en tranchée 3 (photo n° 031 ; relevé : W. Laurent ; cliché et infographie : B. Lefèvre).

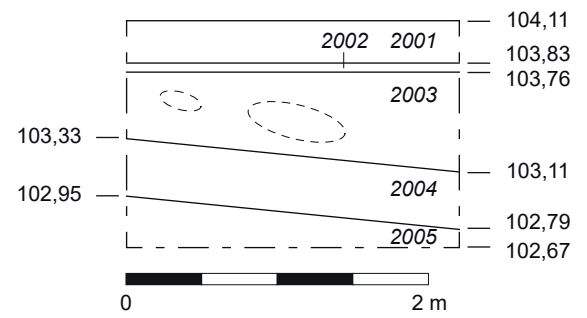


Fig. 21 : Log 3 en tranchée 3 (photo n° 022 ; cliché et relevé : W. Laurent ; infographie : B. Lefèvre).

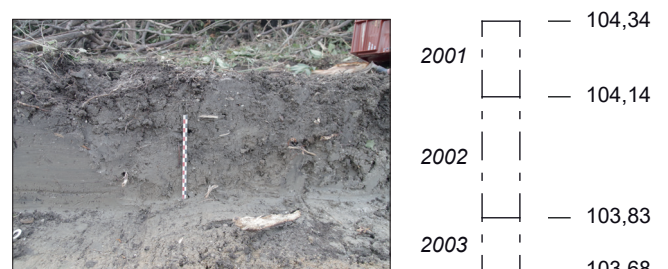


Fig. 22 : Log 10 en tranchée 3 (photo n° 026 ; cliché, relevé et infographie : B. Lefèvre).

deux tessons provenant d'un coquemar daté du 16^e s. mais présentant un aspect fortement roulé, comme s'ils provenaient d'un fond de rivière. Le lot de terres cuites architecturales est composé de fragments de tuiles plates, de tuiles à crochet et de tomettes. Le second comblement (US 2005), faiblement conservé sur 0,08 m et uniquement au centre de la structure, est un sable gris foncé à noir homogène et stérile. Le profil et le comblement par deux unités stratigraphiques bien différenciées de cette structure ne permettent pas de caractériser avec certitude cette structure ; il s'agit donc d'une fosse (mais on pourrait aussi y voir la partie basale d'un trou de poteau où l'US 2005 serait le négatif dudit poteau). Aucun mobilier n'a été trouvé dans cette unité stratigraphique.

La seconde structure (F 202) est un ensemble de deux fondations de murs en petits cailloux de calcaire de Beauce marneux local sans forme, probablement extraits de la carrière située sous la parcelle, posés sur un lit de ciment gris friable (US 2008) probablement aménagés en tranchée aveugle (US 2009) car non décelée (Fig. 17 à Fig. 19, page 30). Le choix d'attribuer un même numéro de fait à ces deux maçonneries est argumenté par le fait que leur mise en œuvre ne diffère pas d'une partie à l'autre et qu'il n'y a pas de collage entre les deux éléments au niveau de l'angle droit. Ces deux maçonneries sont les fondations d'un bâtiment représenté sur le plan cadastral (voir par exemple le plan d'implantation des tranchées annexé au projet scientifique d'intervention) mais démoli assez récemment¹ ; à ce titre, F 202 n'a pas été fouillé et seule son emprise a été relevée. Aucun mobilier n'a été découvert en association avec F 202 tant au décapage qu'au nettoyage. La discussion avec les propriétaires durant la phase de terrain a permis d'apprendre qu'il s'agissait d'un petit hangar ayant également servi de garage et qui fut démoli assez récemment (tournant des 20^e et 21^e s.).

Enfin, l'US 2001 correspond à la terre végétale et niveau du sol du jardin actuel de la propriété apparaissant entre 103,93 m au sud (log 2) et 104,34 m au nord (log 1) et présentant une épaisseur de 0,28 m. Un tesson de panse en faïence blanche (PR = 1 g) datant du 20^e s. et un fragment de terre cuite architecturale indéterminée (PR = 1 g) ont été trouvés dans ce niveau.

¹ Au démarrage de l'opération, un tas de gravats (blocs de calcaire, briques et tuiles, ferrailles...) provenant manifestement de la démolition d'un bâtiment se trouvait à l'aplomb de F 202 (voir clichés 452340336_002 et 452340336_004 sur le CD). Il est également important de noter que le fait que ce petit bâtiment, bien que démoli, soit toujours représenté sur le plan cadastral montre que celui-ci n'est pas correctement tenu à jour. D'un autre côté, cela montre la qualité topographique des relevés cadastraux.



Fig. 23 : Vue en coupe de la tranchée de réseau F 301 peu après sa découverte (photo n° 014 ; cliché : L. Guyot).



Fig. 24 : Vue en plan de la tranchée de réseau F 301 après nettoyage de surface (photo n° 011 ; cliché : L. Guyot).

2.3. Tranchée 3

La stratification du terrain naturel dans la tranchée 3 est documentée par trois logs (respectivement du nord au sud : 11, 10 et 3 ; **Fig. 20 à Fig. 22, page 31**). Le niveau observé le plus bas est la marne calcaire présentant une granulométrie variée (du sable millimétrique aux blocs décimétriques) (US 3005). Ce niveau apparaît à 102,79 m dans le log 3, à l'extrémité sud de la tranchée, et remonte jusqu'à 103,79 m dans le log 11, à son extrémité nord, pour présenter un pendage global apparent de 2,8 % vers le nord. Ce niveau est surmonté par une couche d'argile de teinte tirant sur le verdâtre et contenant de nombreuses inclusions du calcaire marneux sous-jacent (US 3004), apparaissant à 103,11 m dans le log 3 et à 103,99 m dans le log 11 et présentant une épaisseur pouvant atteindre 0,38 m (pendage global apparent de 2,2 %). Cette couche d'argile n'est pas plane, comme en témoigne son observation dans le log 11, où elle vient s'intercaler verticalement entre le calcaire marneux et le sable argileux sus-jacent. Ce sable argileux (US 3003) présente une teinte de brun orangé et un aspect oxydé ; il est composé de grains de quartz millimétriques et comprend des cailloux de silex et de quartz roulés ainsi que des lentilles d'argile verte. Il apparaît à 103,76 m dans le log 3 et à 104,28 m dans le log 11 et peut atteindre 0,76 m d'épaisseur (pendage global apparent de 1,4 %). Enfin, ce sable est surmonté par une couche marneuse grise (US 3002) apparaissant à 103,83 m dans le log 3 et à 104,44 m dans le log 11 et présente une épaisseur maximale dépassant 0,27 m, d'après l'enregistrement du log 10 (pendage global apparent de 1,7 %). Cette unité stratigraphique constitue le sommet local de la stratification naturelle.

Le seul élément anthropique observé dans la tranchée 3 est un creusement étroit à bords verticaux et à fond plat, profond d'environ 1,20 m et comblé par des éléments de calcaire marneux blanc et de la terre jetés en vrac (F 301 ; **Fig. 21, page 31** en partie droite du cliché). Cette structure affleurerait à la surface (ce qui n'était pas visible avant le terrassement en raison de la végétation dense) et apparaissait ainsi dès la cote de 104,74 m ; cet élément perce donc la stratification à partir de l'US 3001 (**Fig. 23 et Fig. 24, page 32**). Ces informations nous permettent de l'interpréter aisément comme une tranchée de réseau – ancienne car aucun élément de réseau n'a été trouvé.

Enfin, l'unité stratigraphique sommitale, formant le sommet général de la stratification, est constituée par la terre végétale actuelle du jardin (US 3001), présentant ici comme sur le reste de l'emprise du diagnostic une coloration gris foncé à noire et un faciès argileux gras.

La tranchée 3 ayant été ouverte au travers d'un verger de pommiers détruit pour l'occasion, cette couche présentait une très forte densité de racines et de radicelles. Le sommet de cette unité stratigraphique, correspondant au sol du jardin, se situe à 104,11 m dans le log 3 et à 104,74 m dans le log 11 ; son épaisseur maximale est de 0,30 m (log 11). Un petit ensemble de quatre fragments de terres cuites architecturales (PR = 69 g) est issu de cette unité stratigraphique. Ce lot se répartit entre trois fragments de tuiles plates et un élément indéterminé.

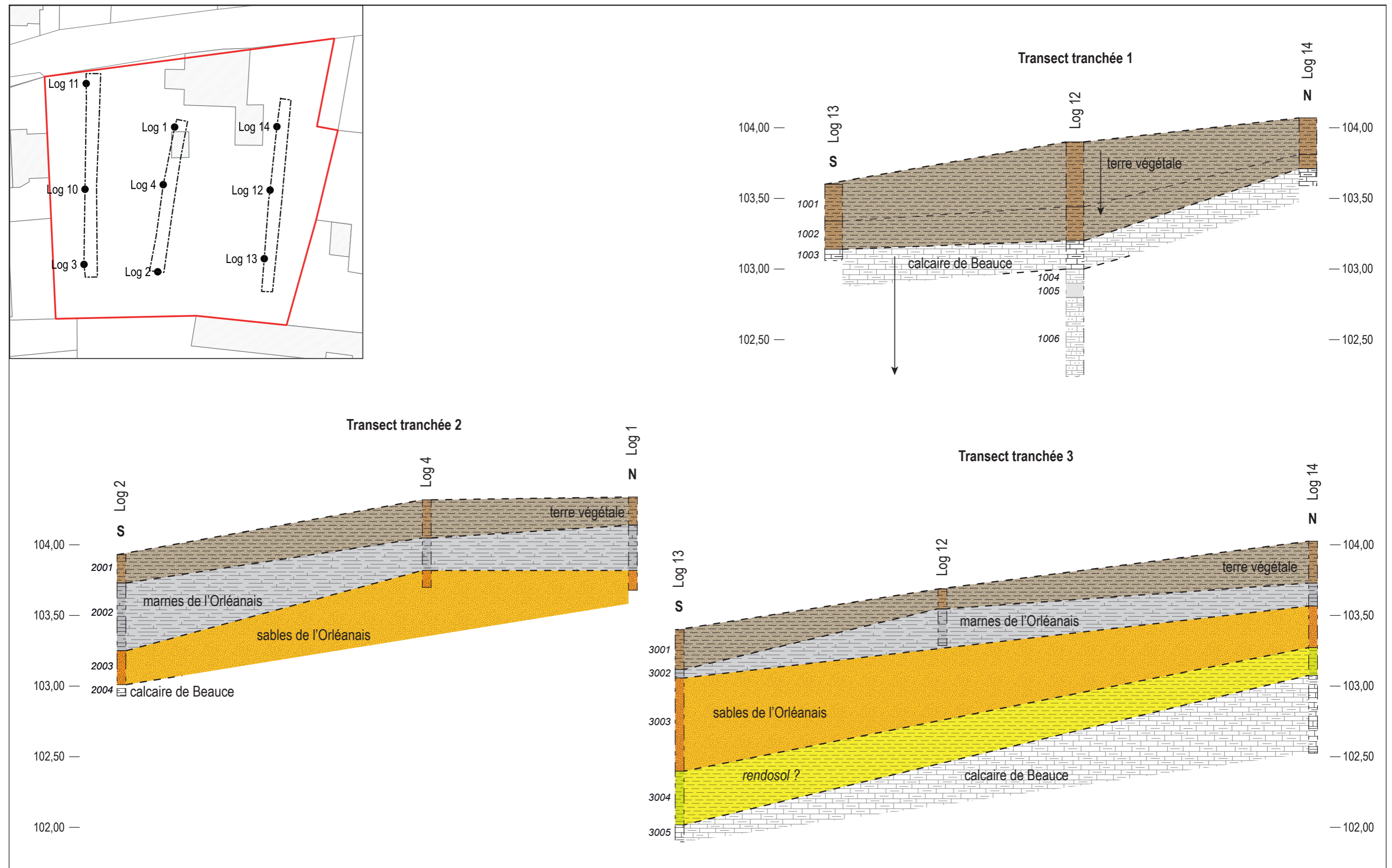


Fig. 25 : Transects restitués de la stratification observée du 154 rue Saint-Marc au travers des différentes tranchées (infographie : B. Lefèvre).

SYNTHÈSE

1. PHASE 1 (SÉQUENCE 1) : LE TERRAIN NATUREL

Le terrain naturel a été abordé par le biais de onze unités stratigraphiques réparties dans l'ensemble des tranchées. Il a été enregistré dans l'ensemble des observations (logs et coupes). Trois transects ont été restitués présentant les profils des différents niveaux à partir des informations obtenues par le biais de chaque log (**Fig. 25, page 34**) ; la discussion ci-dessous s'appuie dessus.

L'ensemble stratigraphique basal du terrain naturel est constitué par la marne calcaire (US 1003 = 1004 = 1005 = 1006 = 2004 = 3005). Si celle-ci apparaît à une altitude sensiblement égale de 103,00 m dans les tranchées 1 et 2, elle présente des cotes d'apparitions nettement différentes dans la tranchée 3 (de 102,79 m à 103,79 m). Cette variabilité forte et bien localisée est un exemple de l'irrégularité du toit de cette formation ; quoiqu'il en soit, il ne peut s'agir d'actions anthropiques car aucun indice allant en ce sens n'a été observé. La marne calcaire observée à la base des sondages correspond *a priori* au toit de la formation du calcaire de Beauce (g3). Cette unité se présente comme la juxtaposition hétérogène de différents faciès dont notamment du calcaire et des marnes à nodules de calcaire induré (ce qui est figuré par des motifs ou aplats différenciés sur la **Fig. 25**). Son sommet est très irrégulier et peut présenter localement de fortes variations, comme observées sur le site de notre diagnostic.

Cette marne calcaire est surmontée par un niveau argileux de coloration gris voire verdâtre au niveau de la tranchée 3 (US 3004). Ceux-ci peuvent être produits par un processus de décalcification de la marne sous-jacente sous l'influence d'eaux météoriques. On se trouverait alors en présence d'un paléosol (de type rendosol ?) dont la formation daterait de la fin de l'Aquitainien, soit d'environ 20 Ma BP.

Le niveau supérieur est constitué de sables argileux de coloration majoritairement orangée mais pouvant tirer vers le brun (US 2003 = 3003). Les pendages de ces couches sont identiques. Il s'agit de la partie basale de l'unité des marnes et sables de l'Orléanais (m1a).

Enfin, le niveau naturel sommital est un niveau argileux gris moyen présentant quelques nodules calcaires de petite taille (US 2002 = 3002). Il s'agit de

la partie sommitale de l'unité des marnes et sables de l'Orléanais (m1a).

Cet ensemble stratigraphique trouve un écho dans ceux observés dans les opérations archéologiques évoquées dans la présentation du contexte géologique du 154 rue Saint-Marc (voir page 18). La stratification naturelle du 2 rue d'Ambert à Saint-Jean-de-Braye présente une succession équivalente de niveaux (Lardé, Tellier 2012), comme celle du 63-65 boulevard Marie Stuart à Orléans (Courtois, Jesset 2013).

Dans l'ensemble, la stratification du terrain naturel du 154 rue Saint-Marc correspond à la logique générale déduite des quelques observations réalisées autour du diagnostic. Les niveaux naturels ne présentent pas de traces de transformations anthropiques.

2. PHASE 2 (SÉQUENCE 2) : L'OCCUPATION ACTUELLE DE LA PARCELLE (À PARTIR DU MILIEU DU 18^E S.)

Cette séquence, comprenant les unités stratigraphiques 1001, 1002, 2001 et 3001 ainsi que les structures F 201, F 202 et F 301 (soit les trois structures observées sur le site), est documentée dans chacune des tranchées.

Une seule structure archéologique antérieure au 20^e s. a été observée pour cette phase. Il s'agit du creusement subcirculaire F 201 (US 2005, 2006 et 2007) situé à l'extrémité nord de la tranchée 2. Elle présente un faible niveau de conservation (elle n'a été observée que sur 0,21 m d'épaisseur). Qu'il s'agisse d'une fosse ou d'un trou de poteau (comme sa morphologie et son comblement pourraient le suggérer), cette structure reste isolée. Il est impossible de déterminer si elle fait partie ou non d'un quelconque groupe composant un élément d'aménagement de l'espace (bâtiment ? clôture ? autre ?). Le mobilier céramique qu'elle contenait a permis de lui proposer une datation comprise entre le milieu du 18^e s. et le milieu du 19^e s.

Les deux autres structures sont nettement plus récentes. La structure F 202 correspond aux fondations du hangar ou garage démoli à la fin du 20^e s. et qui reste représenté sur le plan cadastral. À ce titre, précisons qu'aucun mur nord de ce bâtiment n'a été observé dans la tranchée 2, ce qui s'explique par l'absence de maçonnerie nord car il s'agissait de l'accès à l'intérieur du bâtiment. Quant à elle, la tranchée de réseau F 301, aménagée à proximité de la rue Saint-Marc, apparaissant presque immédiatement dans la terre végétale actuelle, a été vidée très récemment (comme en témoigne son faible recouvrement) et comblée par des matériaux calcaires marneux locaux. De par leurs configurations et leurs natures, ces éléments ne présentent aucun intérêt archéologique.

Le reste de cette phase mono-séquentielle est représentée par la terre végétale constituant le sol actuel du jardin de la propriété. Si l'US 2001 trouve une égalité avec les US 1001 et 3001, il est à noter qu'aucun niveau équivalent à l'US 1002, à savoir un niveau de terre végétale plus ancienne, de teinte plus claire et aux inclusions différentes, n'a été repéré dans les autres tranchées. L'épaisseur de la terre végétale actuelle est irrégulière et varie de 0,20 m aux extrémités de la tranchée 2 à 0,70 m au centre de la tranchée 1. Aucun élément expliquant cette forte variabilité n'a été observé mais il est possible que cela provienne d'un écrêtement

de ces niveaux au centre de la parcelle, et cela doit également être mis en relation avec le fait que cette tranchée traverse l'emprise de l'ancien hangar démoli. Cette variation de l'épaisseur de la terre végétale, dans cet ordre de grandeur, avait déjà été remarquée à l'occasion des sondages géotechniques réalisés par Géocentre (voir page 18).

Très peu de mobilier archéologique a été trouvé dans les unités stratigraphiques de cette séquence. Sur les six fragments associés à ces unités stratigraphiques, cinq sont des éléments de terres cuites architecturales. L'unique tesson retrouvé (de porcelaine) provient de l'US 2001 et a été ramassé à l'entame du décapage de la tranchée 2 et date, sans que cela soit surprenant pour le niveau le plus haut de la stratigraphie, du 20^e s. Sa présence à cet emplacement peut s'expliquer aisément par la proximité d'avec la maison actuelle ainsi que par l'existence jusqu'à il y a encore peu du hangar/garage à voiture. À l'inverse, l'absence d'éléments céramiques constatée dès que l'on s'éloigne de la maison peut s'expliquer par le fait que très peu de rejets de déchets de vaisselle domestique ont été faits dans le jardin, en plus du possible écrêtement. En revanche, la présence fugace de tessons de céramique datés du 16^e s. dans le comblement de la fosse F 201 provient probablement d'un épandage de terre végétale pratiqué aux 16^e-18^e s. sur la parcelle, ce mobilier ayant pu être intégré à la structure au moment de son installation et de son bouchage avec de la terre locale. Il s'agit d'un bruit de fond mais dont l'intensité ne permet pas de déterminer, *a fortiori* de qualifier, une quelconque occupation moderne sur le site.

Enfin, les principaux éléments qui peuvent être associés à cette phase sont la cave-carrière et la carrière qui s'étendent sous la parcelle. Elles datent vraisemblablement de la seconde moitié du 18^e s., ce qui est tout à fait en accord avec les quelques éléments obtenus lors du diagnostic sédimentaire. Ces cavités (notamment la première) font l'objet d'une étude présentée en annexe (voir page 45).

CONCLUSION

Un des apports de cette opération de diagnostic est la meilleure connaissance de la stratification naturelle de ce secteur oriental d'Orléans. Il s'agit dans un premier de la confirmation du faible recouvrement des niveaux naturels par une sédimentation potentiellement anthropique, n'atteignant que localement les 0,90 m d'épaisseur généralement constatés par ailleurs. Il s'agit aussi dans un second temps de la reconnaissance dans la partie occidentale de l'emprise d'un possible paléosol datant de la fin de l'Aquitainien.

La plus ancienne structure archéologique mise en évidence est une fosse (ou possible trou de poteau), de faible conservation. Cette structure atteste l'occupation de la parcelle à partir du milieu du 18^e s., avec toutefois l'existence d'un très léger bruit de fond moderne (16^e s.) qui n'argumente cependant en rien l'existence d'une occupation pour cette période.

Selon son étude menée par Cl. Alix et présentée en annexe ci-dessous, la cave-carrière située sous la parcelle s'organise en deux ensembles. Sa chronologie de construction et de transformation est presque impossible à déterminer en raison de la quasi-absence d'éléments datants ; toutefois deux éléments céramiques pris dans des maçonneries de renforcement des murs («vides-poches») peuvent être datés du 18^e s., ce qui est en accord avec la datation proposée pour la maison.

La période actuelle (20^e s.) est représentée par les autres structures identifiées (un hangar démoli récemment et une tranchée de réseau) qui, par leur nature et leur interprétation, constituent ce terminus *post quem*. La maison est présente sur le cadastre ancien de 1823 (dans la même configuration que l'actuelle) mais elle est probablement antérieure à cette date. Selon l'étude de cet élément bâti réalisée par Cl. Alix et présentée en annexe ci-dessous, il s'agit d'une ancienne petite ferme, réaménagée périodiquement pour l'adapter aux nouveaux besoins des habitants. Dans une temporalité plus récente, les fondations du hangar et la tranchée de réseau correspondent à une étape menant à la configuration actuelle de la parcelle.

Le diagnostic réalisé en amont de l'aménagement projeté au 154 rue Saint-Marc a donc produit des résultats archéologiques particulièrement succincts. Il avait notamment pour objectif de rechercher d'éventuels vestiges liés à la voie antique reprise par l'actuelle rue Saint-Marc (voirie et bordures). L'extrémité nord de la tranchée 3 était la plus à même de répondre à cette pro-

blématique, étant la plus proche de la rue actuelle ; toutefois, aucun élément matériel, aménagement comme mobilier, n'y a été observé, ni aucune stratification qui pourrait être un indice indirect. Cela signifie que si des structures associées à cette voie et datant de l'Antiquité existent localement, elles sont à rechercher plus au nord, plus directement sous la voirie actuelle. Il reste que cette opération a fourni des informations concernant la constitution du sommet du terrain naturel ainsi que sur l'épaisseur (faible) du couvert de terre végétale telle qu'il s'organise vraisemblablement dans le secteur. En dépit de résultats archéologiques décevants, le diagnostic du 154 rue Saint-Marc documente la stratification-type d'un jardin en arrière de la rue dans un quartier excentré d'Orléans.

BIBLIOGRAPHIE

Alix, Morleghem 2020

ALIX Cl., MORLEGHEM D., *Les caves du centre-ville d'Orléans, rapport de prospection thématique*, Orléans : PAVO, 2020, 119 p.

Berger, Desprez 1969

BERGER G., DESPREZ N., *Carte géologique à 1/50000, Orléans, XXII – 19, Notice explicative*, Orléans : BRGM, XXII, 1969.

Canny, Méténier 2001

CANNY D., MÉTÉNIER F., *Orléans, avenue Jean Zay / rue Gaston Couté : rapport d'évaluation archéologique (45234112 AH), rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : AFAN / SRA Centre, 2001.

Courtois, Jesset 2013

COURTOIS J., JESSET S., *Orléans, 63-65 Boulevard Marie Stuart, Friche Stenwick (45234231), rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : SAMO, 2013.

Courtois, Roux 2014

COURTOIS J., ROUX É., *Orléans, « Le Clos Gauthier » / rue Théophile Naudy (45234237), rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : SAMO / SRA Centre, 2014.

Gaillard, Debal 1987

GAILLARD L., DEBAL J., « Les lieux de culte à Orléans de l'Antiquité au XX^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, num. h. s., Orléans : Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1987.

Jeset, Ziegler 2014

JESSET S., ZIEGLER L., *Orléans, 20 rue Saint Marc (45234247 AH), rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : SAMO / SRA Centre, 2014.

Jeset, Ziegler 2015

JESSET S., ZIEGLER L., *Orléans, 20 rue Saint Marc (45234247 AH), rapport complémentaire de diagnostic archéologique*, Orléans : SAMO / SRA Centre, 2015.

Joyeux 2012

JOYEUX P., *Section ouest : La Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré et Saint-Jean-de-la-Ruelle ; Section est : Saint-Jean-de-Braye, La Chapelle-Saint-Mesmin, Ingré, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-de-Braye,*

2^e ligne de tramway de l'agglomération orléanaise, rapport de diagnostic archéologique, Pantin : Inrap Centre-Île-de-France/SRA Centre, 2012.

Joyeux 2014

JOYEUX P. (éd.), *Regards sur Orléans : archéologie et histoire de la ville. Catalogue de l'exposition, musée des Beaux-Arts, 1^{er} avril-6 juillet 2014*, Orléans : Mairie d'Orléans, 2014.

Joyeux, Canny 2003

JOYEUX P., CANNY D., *Orléans, 6 rue des Cordiers et 25/27 Faubourg Bourgogne, rapport final d'opération*, Orléans : Inrap Centre-Île-de-France/SRA Centre, 2003.

Lardé, Tellier 2012

LARDÉ S., TELLIER A., *Saint-Jean-de-Braye (Loiret), 2 rue d'Ambert, rapport de diagnostic archéologique*, Pantin : Inrap Centre-Île-de-France/SRA Centre, 2012.

Parisot, Roux-Capron 2017

PARISOT M., ROUX-CAPRON É., *Orléans, rapport de diagnostic 41 bis rue Saint-Marc - 45234298 OP, rapport de diagnostic archéologique*, Orléans, 2017.

Renaud 1973

RENAUD G., « Les traditions de l'Église d'Orléans sur ses saints évêques Euverte et Aignan. Vies, miracles, culte. Position de thèse », *Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études*, 1973, pp. 745-752.

Roux-Capron 2015

ROUX-CAPRON É., *Orléans, 8 rue du Pressoir Neuf (45234271), rapport de diagnostic archéologique*, Orléans : SAMO/SRA Centre, 2015.

Serre 2007

SERRE S., *Saint-Jean-de-Braye, « Avenue Charles Peguy, avenue du Capitaine Jean » (Loiret-Centre (45284042 AH), rapport de diagnostic*, Pantin : Inrap Centre-Île-de-France/SRA Centre, 2007.

Soyer 1971

SOYER J., « Les voies antiques de l'Orléanais », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, num. h. s., Orléans : Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1971.

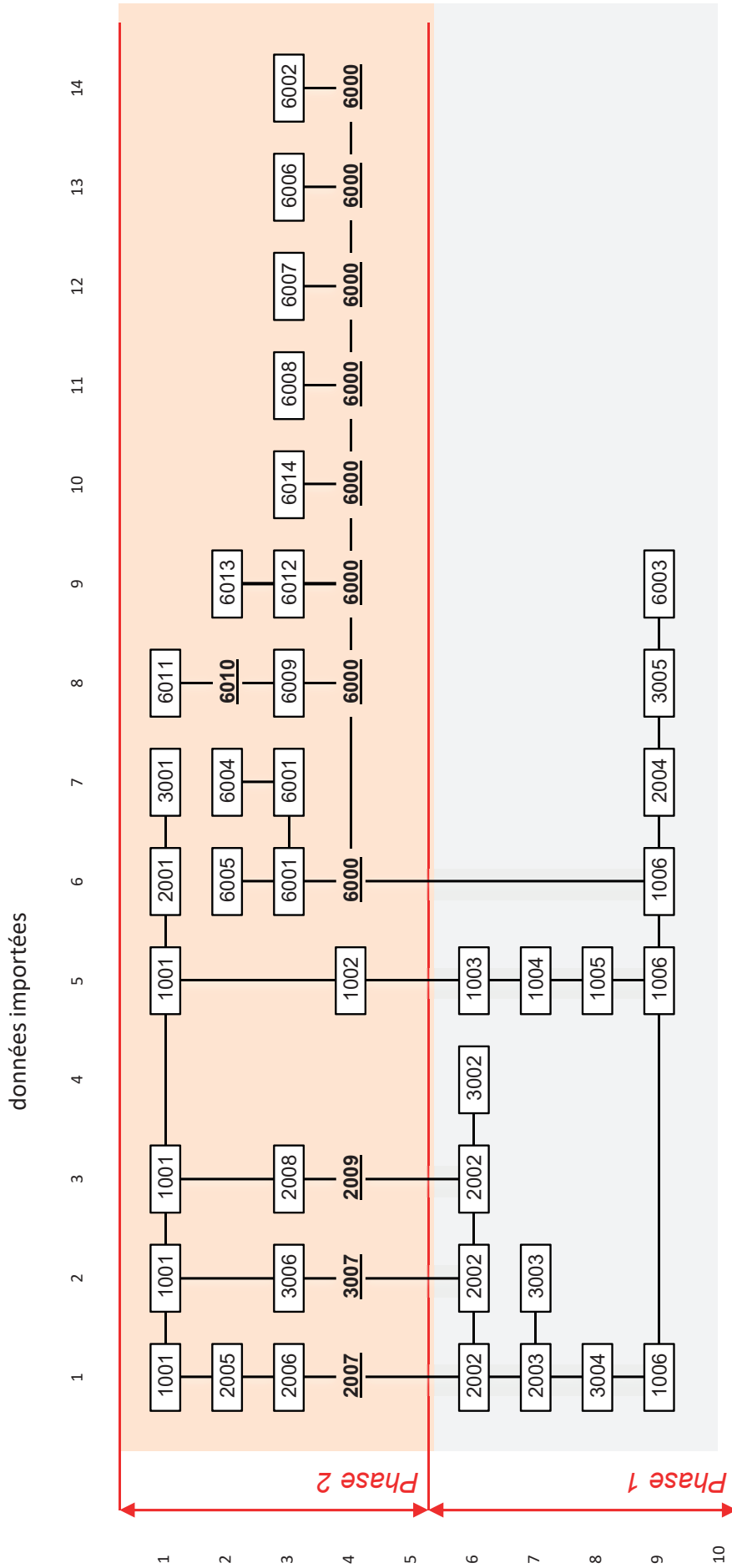
TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Localisation du diagnostic du 154 rue Saint-Marc en France, dans le Loiret et à Orléans (infographie : B. Lefèvre).	7
Fig. 2 : Contexte géologique de la ville d'Orléans et du site du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).	17
Fig. 3 : Contexte archéologique du 154 rue Saint-Marc en rive droite de la Loire (infographie : B. Lefèvre).	20
Fig. 4 : Prescription de diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc (en rouge) dans son contexte parcellaire et bâti en 1823 (fond : cadastre ancien [AMO 1 Fi 56] ; infographie : B. Lefèvre).	22
Fig. 5 : Localisation des cave-carrières et des carrières reconnues autour du 154 rue Saint-Marc (infographie : B. Lefèvre).	23
Fig. 6 : Surfaces de l'aménagement, prescrite, bâtie et diagnostiquée, et proportions.	26
Fig. 7 : Vue du jardin vers le sud depuis le bord nord du jardin. On remarque la présence du verger de pommiers en arrière-plan (photo n° 115 ; cliché : B. Lefèvre).	26
Fig. 8 : Vue vers le nord du verger de pommiers dans lequel la tranchée 3 a été réalisée (photo n° 118 ; cliché : B. Lefèvre).	26
Fig. 9 : Plan masse des structures observées et de la coupe et des logs réalisés (infographie : B. Lefèvre).	27
Fig. 10 : Log 14 en tranchée 1 (photo n° 042 ; cliché : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).	28
Fig. 11 : Log 12 en tranchée 1 (photo n° 040 ; cliché : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).	28
Fig. 12 : Log 13 en tranchée 1 (photo n° 041 ; cliché et relevé : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).	28
Fig. 13 : US 1003 constituant le sommet du terrain naturel en tranchée 1 (photo n° 045 ; cliché : B. Lefèvre).	29
Fig. 16 : F 201 (plan de localisation, photographie [n° 023] et relevé de la coupe 1 et de la structure en plan ; cliché et relevés : L. Guyot ; infographie : B. Lefèvre).	29
Fig. 14 : Log 1 en tranchée 2 (photo n° 039 ; cliché : L. Guyot ; relevé et infographie : B. Lefèvre).	29
Fig. 15 : Logs 2 (à gauche) et 4 (à droite) en tranchée 2 (relevés et infographie : B. Lefèvre).	29
Fig. 17 : Vue vers l'ouest de F 202 après nettoyage de surface. On remarque les empreintes des fonds de fondations en ciment gris ainsi que le reliquat de maçonnerie en blocs de calcaire (photo n° 032 ; cliché : B. Lefèvre).	30
Fig. 18 : Vue de détail du reliquat de maçonnerie de F 202 (US 2008) après nettoyage de surface (photo n° 033 ; cliché : B. Lefèvre).	30
Fig. 19 : Vue de détail du retour sud de F 202 (photo n° 036 ; cliché : B. Lefèvre).	30
Fig. 20 : Log 11 en tranchée 3 (photo n° 031 ; relevé : W. Laurent ; cliché et infographie : B. Lefèvre).	31
Fig. 21 : Log 3 en tranchée 3 (photo n° 022 ; cliché et relevé : W. Laurent ; infographie : B. Lefèvre).	31
Fig. 22 : Log 10 en tranchée 3 (photo n° 026 ; cliché, relevé et infographie : B. Lefèvre).	31
Fig. 23 : Vue en coupe de la tranchée de réseau F 301 peu après sa découverte (photo n° 014 ; cliché : L. Guyot).	32
Fig. 24 : Vue en plan de la tranchée de réseau F 301 après nettoyage de surface (photo n° 011 ; cliché : L. Guyot).	32
Fig. 25 : Transects restitués de la stratification observée du 154 rue Saint-Marc au travers des différentes tranchées (infographie : B. Lefèvre).	34
Fig. 26 : Vue d'ensemble des façades sur rue (murs nord) de l'habitation et de la grange, vers le sud-est (photographie n° 145 ; cliché : Cl. Alix).	44
Fig. 27 : Vue des façades sur cour des bâtiments, de gauche à droite habitation, grange et resserre, vers le nord-est (photographie n° 147 ; cliché : Cl. Alix).	44
Fig. 28 : Vue de la façade sur rue (mur gouttereau nord) du corps d'habitation, vers le sud-ouest (photographie n° 148 ; cliché : Cl. Alix).	44
Fig. 29 : Vue de la façade sur cour (mur gouttereau sud) du corps d'habitation, vers le nord-est (photographie n° 149 ; cliché : Cl. Alix).	44
Fig. 30 : Vue de la ferme de la charpente de comble du corps d'habitation, avec remaniements liés à la surélévation à gauche (potelet à l'emplacement de l'ancienne panne), vers nord-ouest (photographie n° 108 ; cliché : Cl. Alix).	45
Fig. 31 : Relevé en plan de la cave-carrière et de la carrière avec localisation des entités spatiales (ES) et des entités architecturales (relevé : J.-L. Front, O. Cantaloube, L. Bachman, S. Yard, J.-L. Guichard, Comité Départemental de Spéléologie du Loiret [CDS 45], 2019 ; infographie : Cl. Alix). <i>Suite au redimensionnement du plan, la valeur de l'échelle numérique est erronée.</i>	46
Fig. 32 : Vue d'une cloche de fontis en formation dans le ciel de la galerie ES_16, entraînant un effondrement de	

calcaire au niveau du sol, vers le nord-est (photographie n° 059 ; cliché : Cl. Alix).....	48
Fig. 33 : Vue l'entrée occidentale de la galerie annulaire (ES_06), vers le nord (photographie n° 081 ; cliché : Cl. Alix).....	48
Fig. 34 : Vue de la face méridionale du pilier tourné, vers le nord (photographie n° 080 ; cliché : Cl. Alix).....	48
Fig. 35 : Vue en contre-plongée du conduit du puits d'extraction/aération PUI 613, comblé en surface (photographie n° 062 ; cliché : Cl. Alix).....	48
Fig. 36 : Vue de la cellule ES_03, vers le sud (photographie n° 092 ; cliché : Cl. Alix).....	49
Fig. 37 : Vue de la cellule ES_17, avec entassement de remblais, vers le nord-est (photographie n° 053 ; cliché : Cl. Alix).....	49
Fig. 38 : Vue de la cellule ES_18 et du puits d'extraction/aération PUI 611, comblé avec un remblai déversé depuis la surface, vers le nord-est (photographie n° 063 ; cliché : Cl. Alix).....	49
Fig. 39 : Vue d'ensemble de l'escalier ES_01 (ESC 600), vers le nord-est (photographie n° 121 ; cliché : Cl. Alix).....	49
Fig. 40 : Vue d'ensemble de la tête du mur d'échiffre nord de l'escalier (ESC 600) et de son retour sous forme de parement maçonné (UC 6014) dans la galerie ES_04, vers le nord-est (photographie n° 090 ; cliché : Cl. Alix).....	50
Fig. 41 : Détail de la maçonnerie (UC 6014) de la tête du mur d'échiffre nord de l'escalier (ESC 600) et de son retour sous forme de parement maçonné dans la galerie ES_04, vers l'est (photographie n° 088 ; cliché : Cl. Alix).....	50
Fig. 42 : Vue de la cellule CEL 603 ouverte dans la paroi nord du repos de l'escalier ESC 600, vers le nord-ouest (photographie n° 095 ; cliché : Cl. Alix).....	50
Fig. 43 : Vue du sommet de l'escalier avec niches murales NIC 601 et NIC 614 se faisant face, vers le nord-est (photographie n° 096 ; cliché : Cl. Alix).....	50
Fig. 44 : Vue de la niche NIC 614 dans la paroi nord de l'escalier, vers le nord (photographie n° 097 ; cliché : Cl. Alix).....	51
Fig. 45 : Vue de la niche NIC 601 dans la paroi sud de l'escalier, vers le sud-est (photographie n° 098 ; cliché : Cl. Alix).....	51
Fig. 46 : Vue de la niche NIC 606 dans la paroi nord (UC 6014) de la galerie ES_04, près de l'escalier, vers le nord-est (photographie n° 086 ; cliché : Cl. Alix).....	51
Fig. 47 : Vue de la céramique engagée dans la paroi nord de la cage d'escalier, servant de vide-poche (NIC 604), vers le nord-est (photographie n° 100 ; cliché : Cl. Alix).....	51
Fig. 48 : Vue de la céramique engagée dans la paroi nord de la cage d'escalier, servant de vide-poche (NIC 604), vers le nord-ouest (photographie n° 101 ; cliché : Cl. Alix).....	54
Fig. 49 : Vue d'ensemble du passage voûté (UC 6006) à l'extrémité de la galerie ES_013, vers le sud (photographie n° 070 ; cliché : Cl. Alix).....	54
Fig. 50 : Vue de la voûte du passage maçonné (UC 6006) de la galerie ES_13, jouxtant le conduit du puits PUI 613, contre-plongée vers l'ouest (photographie n° 068 ; cliché : Cl. Alix).....	54
Fig. 51 : Vue du parement oriental du passage voûté, plaqué contre la paroi de la galerie ES_013, vers le sud-est (photographie n° 065 ; cliché : Cl. Alix).....	54
Fig. 52 : Vue du parement occidental du passage voûté, plaqué contre la paroi de la galerie ES_013, intégrant une niche NIC 609 et un vide-poche NIC 610, vers le sud-ouest (photographie n° 069 ; cliché : Cl. Alix).....	55
Fig. 53 : Vue de la petite niche triangulaire NIC 609 dans le parement occidental du passage voûté de la galerie ES_013, vers l'ouest (photographie n° 134 ; cliché : Cl. Alix).....	55
Fig. 54 : Vue de la céramique servant de vide-poche NIC 610 dans le parement occidental du passage voûté de la galerie ES_013, vers l'ouest (photographie n° 050 ; cliché : Cl. Alix).....	55
Fig. 55 : Vue vers le bas du conduit maçonné du puits à eau PUI 607 et de son comblement actuel (photographie n° 079 ; cliché : Cl. Alix).....	55
Fig. 56 : Vue de la paroi de fermeture (UC 6009) du puits à eau PUI 607, de son ouverture et de sa réparation (UC 60111) en partie haute, vers le sud-ouest (photographie n° 077 ; cliché : Cl. Alix).....	56
Fig. 57 : Vue de l'ouverture de la paroi de fermeture (UC 6009) du puits à eau PUI 607, vers le sud-ouest (photographie n° 130 ; cliché : Cl. Alix).....	56
Fig. 58 : Vue de l'ouverture de la petite cavité NIC 612 dans la paroi ouest de la galerie ES_04, vers le sud-ouest (photographie n° 083 ; cliché : Cl. Alix).....	56
Fig. 59 : Vue de l'ouverture de la petite cavité NIC 605 dans la paroi nord de la galerie ES_16, vers le nord (photographie n° 056 ; cliché : Cl. Alix).....	56
Fig. 60 : Vue d'un crochet fiché dans la paroi ouest de la galerie ES_14, vers le nord (photographie n° 064 ; cliché :	

Cl. Alix)	57
Fig. 62 : Photographie de deux crochets prélevés dans la paroi de la cave-carrière (UC 6008 ; photographie n° 107 ; cliché : B. Lefèvre).	57
Fig. 61 : Détail d'un crochet fiché dans la paroi sud de la galerie ES_16, vers l'est (photographie n° 061 ; cliché : Cl. Alix).	57
Fig. 63 : Orléans, 132 rue Saint-Marc (SICAVOR n° 851), relevé en plan de la cave-carrière (relevé : J.-L. Front, J.-L. Guichard, S. Yart, Comité Départemental de Spéléologie du Loiret [CDS 45], 2018). <i>Suite au redimensionnement du plan, la valeur de l'échelle numérique est erronée.</i>	58
Fig. 64 : Vue des traces de suie sur la paroi sud de la galerie ES_16, vers le sud (photographie n° 055 ; cliché : Cl. Alix).	60
Fig. 65 : Orléans, 83 rue Malakoff (SICAVOR n° 13), céramique servant de vide-poche et petite niche dans la paroi d'une cellule de l'escalier de la cave-carrière, 18° s., vers le sud (photographie n° 150 ; cliché : Cl. Alix).	60
Fig. 66 : Vue de l'édicule protégeant le sommet de la voûte de l'escalier ES_600, vers l'est (photographie n° 113 ; cliché : B. Lefèvre).	60
Fig. 67 : Vue de la porte à double vantaux métalliques de l'escalier ES_600, vers l'ouest (photographie n° 105 ; cliché : Cl. Alix).	60
Fig. 68 : Vue de la reprise du sommet de la voûte (UC 6005) de l'escalier ES_600, vers le sud-ouest (photographie n° 103 ; cliché : Cl. Alix).	61
Fig. 70 : Profil de la céramique réemployée comme vide-poche (NIC 610 ; UC 6007) engagé dans la galerie ES_13 (dessin et infographie : L. Guyot).	61
Fig. 69 : Vue de la reprise au ciment (UC 6004) de la paroi nord de la cage d'escalier ES_600 près de la cellule CEL 603, vers le sud-est (photographie n° 125 ; cliché : Cl. Alix).	61

Annexes



données importées

Phase 2

Phase 1

- XXX couche (dépôt)
- ~~XXX~~ négatif
- XXX altération
- relation stratig.
- synchronisme stratig.
- ⋮ relation incertaine
- XXX synchronisme incertain

Diagramme stratigraphique



Fig. 26 : Vue d'ensemble des façades sur rue (murs nord) de l'habitation et de la grange, vers le sud-est (photographie n° 145 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 28 : Vue de la façade sur rue (mur gouttereau nord) du corps d'habitation, vers le sud-ouest (photographie n° 148 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 27 : Vue des façades sur cour des bâtiments, de gauche à droite habitation, grange et resserre, vers le nord-est (photographie n° 147 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 29 : Vue de la façade sur cour (mur gouttereau sud) du corps d'habitation, vers le nord-est (photographie n° 149 ; cliché : Cl. Alix).

Le bâti et les cavités (cave-carrière et carrière) du 154 rue Saint-Marc (Clément Alix, Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans)

2.1. Les bâtiments de l'habitation

Une visite rapide des bâtiments actuels formant l'habitation a permis de confirmer que la majeure partie de ces élévations correspondent aux bâtiments représentés sur le plan cadastral napoléonien (approuvé en 1823 ; **Fig. 4, page 22**). En front de voirie, deux corps de bâtiments rive-sur-rue se joutent : la moitié occidentale correspond à l'habitation tandis que la partie orientale abrite une grange (**Fig. 26, page 44**). En retour de l'angle sud-est de cette grange, un troisième corps de bâtiment, orienté nord-sud, forme la limite orientale de la cour. Constitué d'un rez-de-chaussée servant aujourd'hui de resserre, surmonté d'un comble faisant office de grenier, ce dernier est jouté au sud par un petit bâtiment annexe couvert en appentis et servant de buanderie (**Fig. 27, page 44**). Les deux corps de bâtiments longeant la rue (habitation et grange) correspondent parfaitement à l'emprise des éléments bâtis représentés sur le plan de 1823. S'il existait bien un bâtiment à l'emplacement du troisième corps de bâtiment (côté est de la cour), il n'est pas certain que son emprise corresponde exactement à la resserre actuelle ; aussi, on ne peut exclure une reconstruction de cette dernière après 1823, sur l'emplacement d'un bâtiment antérieur.

2.1.1. Le corps d'habitation

L'habitation constitue actuellement un bâtiment à rez-de-chaussée unique côté nord (en front de rue ; **Fig. 28, page 44**), mais qui est surmonté d'un étage sous comble dans la partie sud (**Fig. 29, page 44**). La configuration de la charpente de comble de l'habitation (ferme unique en chêne, à pannes ; **Fig. 30 ci-contre**) indique que le bâtiment initial se composait initialement d'un simple rez-de-chaussée, surmonté d'un comble. Le désaxement du faîtage de cette charpente dans la toiture actuelle, ainsi que la présence d'un mur de refend interne (possiblement en pan de bois) associé à une différence de niveau du sol du rez-de-chaussée (rachat de hauteurs entre la rue au nord et la cour au sud en contrebas), sont des indices permettant de penser que l'extrémité septentrionale du logis (côté rue) correspondait à un petit espace annexe en appentis ayant été ultérieurement intégré dans le volume de l'habitation. Initialement, cette petite annexe parallèle au mur gouttereau nord de l'habitation, et

dont la toiture en appentis se situait en prolongement du versant septentrional du bâtiment principal, pourrait peut-être correspondre à un espace fréquent dans l'architecture vernaculaire de la région et désigné sous l'appellation de « basse-goutte ». Les vestiges visibles dans le comble montrent que la charpente de l'habitation a fait l'objet d'une surélévation au cours du 20^e s., vraisemblablement lors du rehaussement du mur sud (sur cour) visant à créer un étage.

2.1.2. La grange

La grange, quant à elle, ne conserve que ses murs ouest (mitoyen avec l'habitation) et sud (façade sur cour), les deux autres (nord et est) ayant été entièrement remplacés par des parois en agglomérés de ciment durant la seconde moitié du 20^e s., ce qui entraîna également la reconstruction complète de la charpente de toit. Si le mur sud de cette grange (façade sur cour) est en maçonnerie de petits moellons enduits (**Fig. 27, page 44**), il est possible que les autres murs aient été bâtis en pan de bois, ce qui pourrait expliquer leur reconstruction intégrale sans réutilisation des substructions antérieures.

En définitif, cette rapide observation du bâti permet de penser que les bâtiments visibles sur le plan cadastral de 1823 correspondent à une petite maison



Fig. 30 : Vue de la ferme de la charpente de comble du corps d'habitation, avec remaniements liés à la surélévation à gauche (potelet à l'emplacement de l'ancienne panne), vers nord-ouest (photographie n° 108 ; cliché : Cl. Alix).

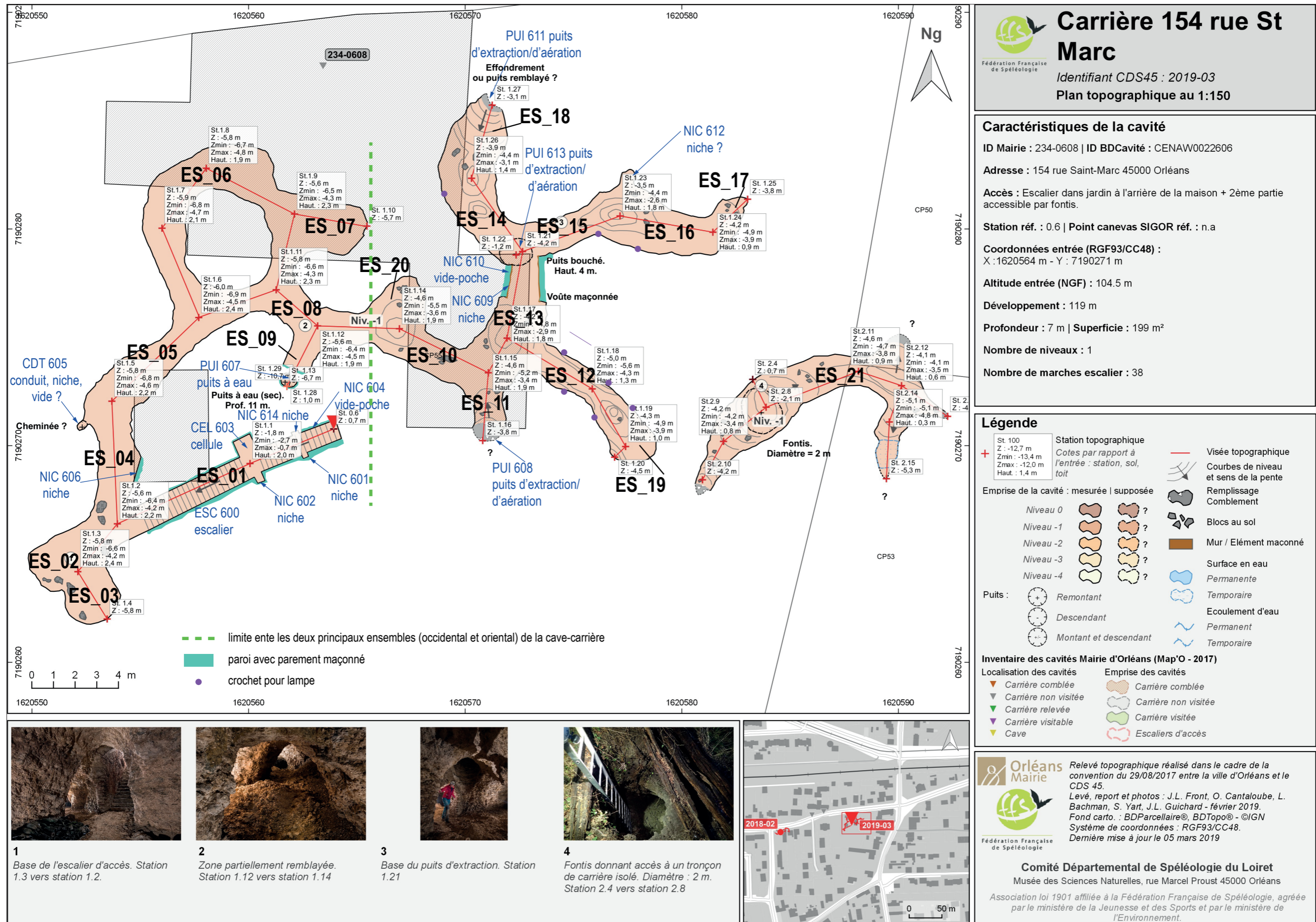


Fig. 31 : Relevé en plan de la cave-carrière et de la carrière avec localisation des entités spatiales (ES) et des entités architecturales (relevé : J.-L. Front, O. Cantaloube, L. Bachman, S. Yard, J.-L. Guichard, Comité Départemental de Spéléologie du Loiret [CDS 45], 2019 ; infographie : Cl. Alix). Suite au redimensionnement du plan, la valeur de l'échelle numérique est erronée.

à usage agricole dont subsistent l'ensemble des élévations de l'habitation, en grande partie masquées par les remaniements ultérieurs, et une partie de celles de la grange située à l'est (**Fig. 4, page 22**). Cette ferme était complétée par un bâtiment en retour, fermant la cour à l'est et correspondant à la resserre actuelle, à moins que cette dernière n'ait été reconstruite au même emplacement. Les critères architecturaux (ferme de la charpente de la comble) ne permettent pas de préciser la construction de l'habitation, qui est nécessairement antérieure à 1823 et pourrait tout à fait dater de l'époque moderne. Le plan cadastral napoléonien figure également un petit corps de bâtiment annexe, de plan ramassé, adossé contre le mur pignon ouest de l'habitation¹ ainsi qu'un dernier petit bâtiment de plan rectangulaire au sud de la cour, correspondant à un édicule servant à abriter l'accès de la descente à la cave-carrière.

2.2. Les cavités souterraines

Deux cavités sont identifiées sous l'emprise de la partie nord de la parcelle diagnostiquée. La principale, à l'ouest, correspond à une cave-carrière se développant en partie sous la cour et sous les bâtiments de l'habitation. Elle est joutée à l'est par une carrière de plus faible emprise, actuellement inaccessible (accès condamné) qui n'a plus être visitée dans le cadre de l'opération archéologique². Ces deux cavités, qui n'ont jamais communiquées entre elles, avaient fait l'objet d'un relevé en plan, en 2019, par le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret (CDS 45), dans le cadre de la convention du 29 août 2017 passée entre la ville d'Orléans et le CDS 45 (**Fig. 31 ci-contre**). Ces deux cavités se situent à environ 7 m de profondeur sous le sol extérieur et présente un développement total de 119 m et une superficie de 199 m².

Lors du diagnostic archéologique, la cave-carrière a fait l'objet d'un enregistrement s'appuyant sur la distinction des entités spatiales (ES) qui la composent, selon la méthode d'enregistrement mise en place dans le cadre de la Prospection thématique sur les caves d'Orléans (Alix, Morleghem 2020 : 22). Chacune de ces ES se singularise par son emprise spatiale et/ou sa fonction dans l'histoire de la cavité (salle, galerie, galerie de raccordement, escalier, cellule, etc.), et revêt

parfois des chronologies diverses. Ainsi, vingt ES ont été distinguées (ES_01 à ES_20), correspondant à onze galeries, huit cellules et un escalier. Une vingt-et-unième ES a été créée pour la galerie de la petite carrière, située immédiatement à l'est, renseignée par le plan topographique. À l'intérieur de ces espaces, quatorze entités architecturales (EA) remarquables, se caractérisant par une fonction propre, ont été réenregistrées. Il peut s'agir de niches murales maçonnées ou affectant la forme d'un vide-poche (NIC), de puits à eau ou d'extraction/d'aération (PUI), de conduits diverses (CDT), de petites cellules latérales (CEL) ou d'un escalier (ESC). Enfin, quinze unités stratigraphiques construites (UC) ont été enregistrées afin d'analyser le creusement de la cave-carrière, la mise en place et les remaniements des EA, d'autres structures maçonnées et de certains équipements.

2.2.1. Configuration de la cave-carrière, creusements et extractions du calcaire

La cave-carrière, située en un unique niveau de sous-sol, est creusée dans le substratum calcaire (UC 6003). Dans ses galeries, la hauteur sous ciel mesure entre 2,40 m au plus haut, notamment au pied de l'escalier et dans les galeries qui suivent (ES_01, ES_05, ES_06), et seulement 0,90 m aux endroits où les niveaux de remblais sur le sol sont le plus épais (ES_16, ES_17 ; **Fig. 32, page 48**). L'ensemble de la cave-carrière peut se séparer en deux grands ensembles, correspondant à deux principaux réseaux actuellement réunis, mais qui ne sont probablement pas synchrones (**Fig. 31 ci-contre**). L'un se situe dans la moitié occidentale de la cave-carrière et rassemble l'escalier (ES_01), ainsi que les espaces ES_02 à ES_09, qui comportent notamment une galerie annulaire (ES_06 ; **Fig. 33, page 48**) aménagée autour d'un gros pilier tourné (**Fig. 34, page 48**) ainsi que le puits à eau PUI 607 (dans la cellule ES_09) ayant probablement servi de moyen d'accès et d'extraction à l'origine de ce creusement. Le second ensemble correspond à la moitié orientale de la cave-carrière et comprend les espaces ES_10 à ES_20, avec des galeries (ES_10, ES_12, ES_14 et ES_15 prolongée par ES_16) disposées grossièrement en quinconce de part et d'autre d'une galerie qui suit un axe nord-sud (ES_13). Il est probable que le creusement de cet ensemble oriental ait débuté par l'un des trois puits d'extraction présents (PUI 608, PUI 611, PUI 613 ; **Fig. 35, page 48**). On note que les implantations de ces trois puits sont situées immédiatement à l'est et au sud-est de la grange située en prolongement de l'ancien bâtiment d'habitation, constructions déjà représentées à cet endroit sur le plan cadastral de 1823 (**Fig. 4, page 22 ; Fig. 31 ci-contre**). En revanche,

1 D'après le propriétaire actuel, ce dernier aurait été détruit dans la seconde moitié du 20^e s. et aurait auparavant abrité, non pas un four à pain, mais des clapiers à lapins.

2 Son accès était rendu possible en 2019 par la présence d'un fontis large de 2 m de diamètre, ce qui a alors rendu possible sa visite et son relevé par le Comité Départemental de Spéléologie du Loiret (CDS 45).

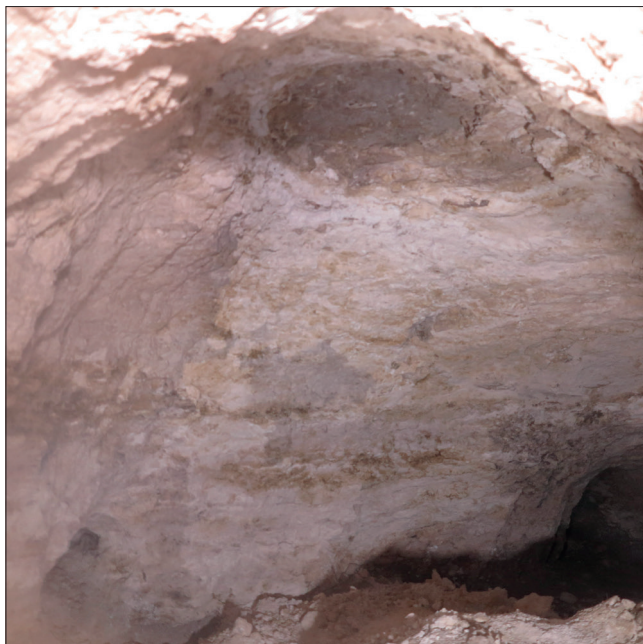


Fig. 32 : Vue d'une cloche de fontis en formation dans le ciel de la galerie ES_16, entraînant un effondrement de calcaire au niveau du sol, vers le nord-est (photographie n° 059 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 34 : Vue de la face méridionale du pilier tourné, vers le nord (photographie n° 080 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 33 : Vue l'entrée occidentale de la galerie annulaire (ES_06), vers le nord (photographie n° 081 ; cliché : Cl. Alix).

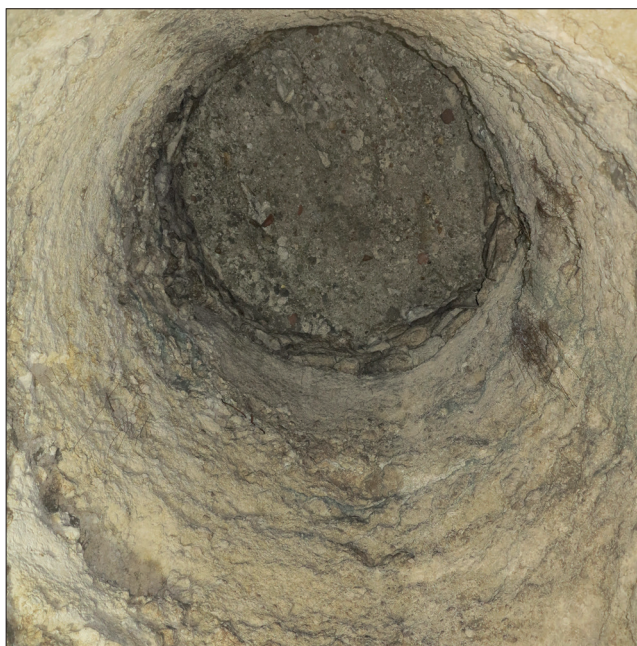


Fig. 35 : Vue en contre-plongée du conduit du puits d'extraction/aération PUI 613, comblé en surface (photographie n° 062 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 36 : Vue de la cellule ES_03, vers le sud (photographie n° 092 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 38 : Vue de la cellule ES_18 et du puits d'extraction/aération PUI 611, comblé avec un remblai déversé depuis la surface, vers le nord-est (photographie n° 063 ; cliché : Cl. Alix).

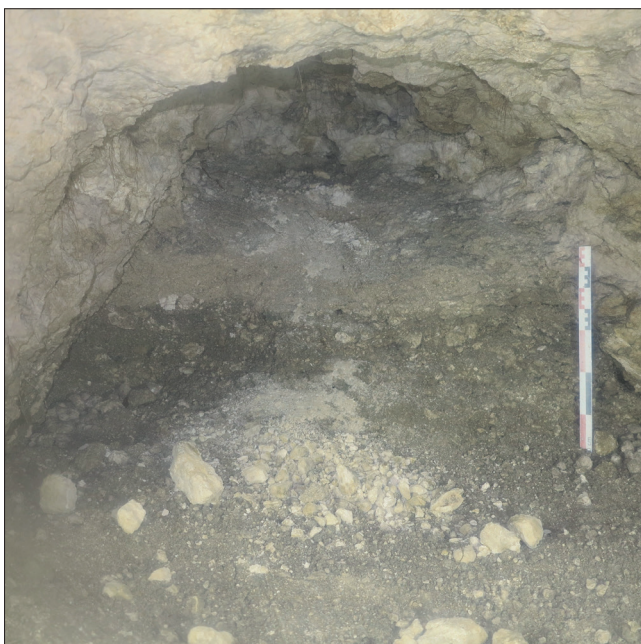


Fig. 37 : Vue de la cellule ES_17, avec entassement de remblais, vers le nord-est (photographie n° 053 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 39 : Vue d'ensemble de l'escalier ES_01 (ESC 600), vers le nord-est (photographie n° 121 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 40 : Vue d'ensemble de la tête du mur d'échiffre nord de l'escalier (ESC 600) et de son retour sous forme de parement maçonné (UC 6014) dans la galerie ES_04, vers le nord-est (photographie n° 090 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 42 : Vue de la cellule CEL 603 ouverte dans la paroi nord du repos de l'escalier ESC 600, vers le nord-ouest (photographie n° 095 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 41 : Détail de la maçonnerie (UC 6014) de la tête du mur d'échiffre nord de l'escalier (ESC 600) et de son retour sous forme de parement maçonné dans la galerie ES_04, vers l'est (photographie n° 088 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 43 : Vue du sommet de l'escalier avec niches murales NIC 601 et NIC 614 se faisant face, vers le nord-est (photographie n° 096 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 44 : Vue de la niche NIC 614 dans la paroi nord de l'escalier, vers le nord (photographie n° 097 ; cliché : Cl. Alix).

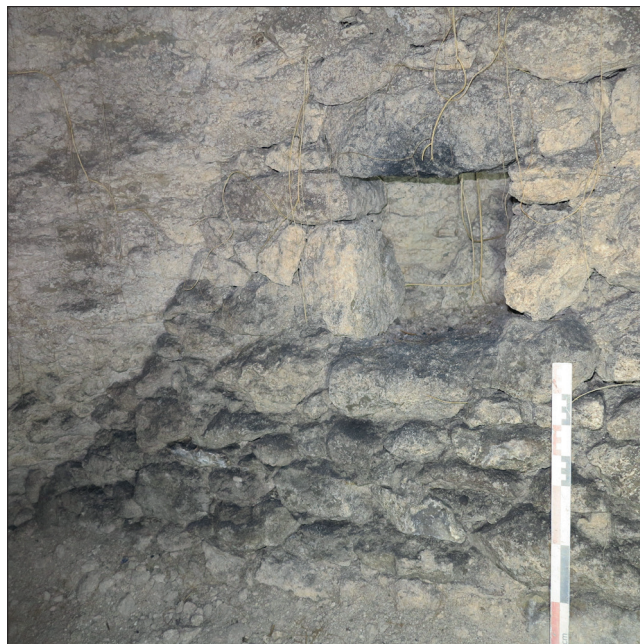


Fig. 46 : Vue de la niche NIC 606 dans la paroi nord (UC 6014) de la galerie ES_04, près de l'escalier, vers le nord-est (photographie n° 086 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 45 : Vue de la niche NIC 601 dans la paroi sud de l'escalier, vers le sud-est (photographie n° 098 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 47 : Vue de la céramique engagée dans la paroi nord de la cage d'escalier, servant de vide-poche (NIC 604), vers le nord-est (photographie n° 100 ; cliché : Cl. Alix).

le corps de bâtiment (actuelle resserre) édifié en retour de la grange (et fermant le côté est de la cour), ainsi que son extension annexe méridionale (actuelle buanderie), possèdent des murs édifiés pour moitié à l'aplomb des puits PUI 608 et PUI 613. En l'état, il reste difficile de déterminer la chronologie et le sens de progression qui a prévalu lors du creusement (UC 600) de l'ensemble de la cave-carrière et de l'extraction du calcaire. On ignore lequel des deux ensembles (réseau de la moitié occidentale et réseau de la moitié orientale) est antérieur à l'autre. La jonction entre les deux s'effectue entre la galerie ES_08 à l'ouest et la galerie ES_10 à l'est.

Les deux grands ensembles formant la cave-carrière partagent des caractéristiques communes : ils sont composés d'une succession de galeries taillées dans le calcaire, présentant toutes une largeur avoisinant 1,50 m, et ouvrant sur des cellules situées à leurs extrémités ou placées latéralement. En fonction de la diversité lithologique du sous-sol et de la nature des bancs de calcaire, ces cellules constituaient des alvéoles d'extraction (caverons ; ES_03, ES_07, ES_17, ES_19, ES_20 ; **Fig. 36 et Fig. 37, page 49**) et/ou formaient les accès des puits (ES_09, ES_11, ES_18 ; **Fig. 38, page 49**). Ces puits ont pu revêtir plusieurs fonctions au gré des séquences de creusement, d'exploitation de la carrière et d'utilisation de la cave. Certains d'entre eux ont d'abord pu servir de puits de reconnaissance pour évaluer la profondeur et la nature des bancs de calcaire présents. Ils ont ensuite servi de puits d'accès pour la descente, à l'aide d'échelles de perroquets en bois, afin de réaliser le creusement des galeries, mais également de puits d'extraction pour permettre la remontée en surface du calcaire à l'aide d'un treuil. Enfin, ils ont également rempli le rôle de puits d'aération durant la période d'exploitation de la carrière mais également une partie de l'utilisation de la cavité comme cave.

2.2.2. Des aménagements maçonnés

L'escalier (ES_01 ; ESC 600) et ses équipements

L'utilisation de la cavité principale en cave, projet probablement commun avec celui de créer une carrière, nécessite la mise en place de l'escalier d'accès (ES_01 ; ESC 600 ; **Fig. 39, page 49**). L'ouverture de cet escalier se trouve à environ 7 m au sud de la façade méridionale de l'habitation, dans la cour. Pour autant, l'implantation de cet escalier ne présente pas de correspondances avec les orientations de l'habitation en surface : son axe ne suit pas celles des bâtiments, ni d'ailleurs celles des limites parcellaires actuellement

connues. Cet escalier droit de 1,02 m de largeur comporte 38 marches en pierre de taille (calcaire de Beauce ; UC 6001). Il se compose d'une volée supérieure de 16 marches, d'un repos, puis d'une volée inférieure de 22 marches. Sa cage est couverte par une voûte maçonnée sur coffrage (petits moellons enduits), de tracé surbaissé. Le parement maçonné du mur nord de cette cage d'escalier se retourne en bas, afin de renforcer une partie de la paroi orientale de la galerie ES_04, sur une longueur de 3,06 m (**Fig. 41, page 50**). Ce parement maçonné (UC 6014) comporte également des moellons de calcaire de Beauce, mesurant entre 5 cm et 19 cm de hauteur et jusqu'à 30 cm de long (maximum), ainsi que de quelques fragments de terre cuites architecturales (tuiles plates, chantignoles ou carreaux) ; l'ensemble est lié par un mortier de chaux brun, assez friable et comportant un sable abondant (**Fig. 42, page 50**).

Cet escalier est doté d'un grand nombre d'équipements contemporains de sa construction et nécessaires à l'utilisation de la cave pour la conservation du vin et de diverses denrées. Le repos ouvre sur une petite cellule latérale maçonnée dans la paroi nord de la cage (CEL 603), couverte d'une voûte maçonnée sur coffrage (moellons) en berceau surbaissé, et mesurant 0,83 m de largeur, pour 1,35 m de hauteur et 0,79 m de profondeur (**Fig. 42, page 50**). En face, dans le mur sud de cage d'escalier, le repos donne également accès à une petite niche murale rectangulaire NIC 602 (paroi sud), dont l'ouverture, couverte d'un linteau, mesure 25 cm de largeur, pour 32 cm de hauteur et environ 42 cm de profondeur. Deux autres petites niches murales rectangulaires sont construites en vis-à-vis, à environ 35 cm au-dessus de la huitième marche près de l'entrée (NIC 601 dans la paroi sud et NIC 614 dans la paroi nord ; **Fig. 43, page 50**). De factures similaires, elles sont couvertes d'un linteau (calcaire de Beauce) et mesurent entre 36 et 39 cm de largeur, pour 44 cm de hauteur et 35 cm de profondeur (**Fig. 44 et Fig. 45, page 51**). Au pied de l'escalier, mais en dehors de la cage, une dernière petite niche rectangulaire (NIC 606) est contemporaine de la construction du parement maçonné (UC 6014) en retour dans la paroi de la galerie ES_04 (**Fig. 46, page 51**). Son appui (moellon) est situé à 50 cm au-dessus du sol, tandis que son ouverture, couverte d'un linteau, mesure 26 cm de largeur, pour 30 cm de hauteur et 42 cm de profondeur.

Enfin, un récipient en céramique (grès ; UC 6002) a été encastré dans la maçonnerie de la paroi nord de la cage d'escalier, près de l'entrée (au droite de la cinquième marche depuis le haut ; **Fig. 47, page 51**), scellé au mortier de chaux et avec l'ouverture affleu-

rant au nu du mur afin de servir de petite niche ou de vide-poche³ (NIC 604 ; **Fig. 48, page 54**).

Ces aménagements sous forme de cellules, de niches ou de vide-poches permettaient de disposer et de ranger dans l'escalier les chandelles et lampes nécessaires à l'éclairage, les outils utiles aux activités conduites dans la cave (vaisselle vinaire, etc.), mais également à disposer à proximité de l'entrée certaines quantités (limitées) de denrées et de boissons (cellule CEL 603 et niches NIC 601, NIC 602, NIC 614).

Le renfort du passage de la galerie ES_13 et ses équipements

L'extrémité septentrionale de la galerie ES_13 a été renforcée par la construction de deux parois maçonnées supportant une voûte (UC 6006 ; **Fig. 49, page 54**), destinés à renforcer le ciel de ce tronçon probablement affaibli par la présence immédiate du conduit de puits d'aération PUI 613 situé également à la jonction des galeries ES_14 et ES_15, et afin d'éviter un risque de fontis (**Fig. 50, page 54**). Ces parois de chemisage sont constituées de parements maçonnés (longs de 1,47 m et épais de 0,52 m à l'ouest ; longs de 2,07 m et épais de 0,26 m à l'est) qui réduisent la galerie ES_13 à une largeur de 1,33 m (**Fig. 51, page 54**). Elles sont formées de moellons irréguliers de calcaire de Beauce liés par un mortier de chaux brun comportant un sable abondant, plaqués contre les parois de calcaire. La voûte sur coffrage, de tracé surbaissé, est également construite avec des moellons liés au mortier de chaux. Ce mortier est similaire à celui employé pour la construction de la paroi nord de la cage d'escalier (ESC 600) et de son retour, ce qui pourrait assurer la contemporanéité entre ces différentes constructions maçonnées. La paroi maçonnée ouest de ce passage intègre deux petits équipements (**Fig. 52, page 55**) : une niche triangulaire (NIC 609) juxtée au nord par un récipient en céramique engagé dans la maçonnerie servant de vide-poche (NIC 610). La niche (NIC 609) présente une ouverture triangulaire mesurant 31 cm à la base, 27 cm au plus haut et 16 cm de profondeur, tandis que son appui se trouve à 52 cm au-dessus du sol actuel (**Fig. 53, page 55**). Elle a été construite à l'aide de planches comme le suggère une empreinte visible sur son piédroit sud. Le vide-poche (NIC 610) est constitué d'une céramique qui possédait une hauteur interne de 11,5 cm et une ouverture de 15 cm de diamètre, qui affleure actuellement le nu de la paroi, à 78 cm au-dessus du sol actuel de la galerie⁴ (**Fig. 54, page 55**). Ces équipements remplissent

3 Cet élément a été partiellement prélevé (NR = 21 ; PR = 209 g).

4 Cet élément a été partiellement prélevé (NR = 16 ; PR = 714 g).

les mêmes fonctions que ceux déjà évoqués situés au pied et dans la cage de l'escalier (rangements du luminaire principalement). Pour des raisons pratiques, cette niche et ce vide-poche sont situés à peu près au centre de l'ensemble oriental de la cave-carrière, puisque la galerie nord-sud ES_13 forme un passage de liaison avec les autres galeries disposées en quinconce de part et d'autres (ES_10, ES_12, ES_14, et ES_15 prolongée à l'est par ES_16).

Le puits à eau (PUI 607)

Dans la moitié occidentale de la cave-carrière, la galerie ES_08 ouvre au sud sur une cellule latérale (ES_09), large de 1,75 m à l'ouverture et profonde de 1,47 m, qui dessert le puits à eau PUI 607 (**Fig. 31, page 46**). Le conduit circulaire de ce puits (0,90 m de diamètre interne), maçonné de moellons de calcaire de Beauce, descend sur au moins 3,80 m de profondeur depuis le sol actuel de la cave-carrière jusqu'à son comblement actuel (**Fig. 55, page 55**). Son sommet est condamné. Ce conduit est fermé au nord par une paroi maçonnée de moellons de calcaire de Beauce liés au mortier de chaux (UC 6009 ; **Fig. 57, page 56**), ayant fait l'objet d'une réparation ponctuelle de briques et de ciment en partie supérieure (UC 6010, UC 6011). Cette paroi comporte une petite ouverture rectangulaire en pierre de taille (calcaire de Beauce), couverte d'un linteau (62 cm de longueur × 20 cm d'épaisseur) et mesurant 48 cm de largeur pour une hauteur actuelle d'au moins 39 cm (pouvant être restituée à environ 50 cm ; **Fig. 57, page 56**). Son encadrement (piédroits et linteau) est doté d'une feuillure servant à l'accueil d'un vantail en bois, mais la présence d'un montant en bois conservé sur le piédroit ouest atteste également la mise en place ultérieure d'un autre mode de fermeture (**Fig. 56, page 56**). Cette ouverture permettait de puiser l'eau depuis la cave mais constituait aussi un accès supplémentaire pour l'entretien du conduit. Il est possible que ce dernier ait initialement servi de puits d'extraction pour la carrière, avant d'être réaménagé en puits en eau. En surface, ce puits situé au centre de la cour constituait probablement le principal accès à l'eau pour l'habitation.

2.2.3. Autres aménagements secondaires

Les structures CDT 605 et NIC 612

À deux endroits de la cave-carrière, une petite cavité semble aménagée au pied de la paroi : l'une (CDT 605) sur le côté ouest de la galerie ES_04, l'autre (NIC 612), sur la face nord de la galerie ES_16 (**Fig. 31, page 46**). De tailles restreintes, il ne s'agit pas de cellules dans lesquelles on entrerait de plain-pied, mais



Fig. 48 : Vue de la céramique engagée dans la paroi nord de la cage d'escalier, servant de vide-poche (NIC 604), vers le nord-ouest (photographie n° 101 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 50 : Vue de la voûte du passage maçonné (UC 6006) de la galerie ES_13, jouxtant le conduit du puits PUI 613, contre-plongée vers l'ouest (photographie n° 068 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 49 : Vue d'ensemble du passage voûté (UC 6006) à l'extrémité de la galerie ES_013, vers le sud (photographie n° 070 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 51 : Vue du parement oriental du passage voûté, plaqué contre la paroi de la galerie ES_013, vers le sud-est (photographie n° 065 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 52 : Vue du parement occidental du passage voûté, plaqué contre la paroi de la galerie ES_013, intégrant un niche NIC 609 et un vide-poche NIC 610, vers le sud-ouest (photographie n° 069 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 54 : Vue de la céramique servant de vide-poche NIC 610 dans le parement occidental du passage voûté de la galerie ES_013, vers l'ouest (photographie n° 050 ; cliché : Cl. Alix).

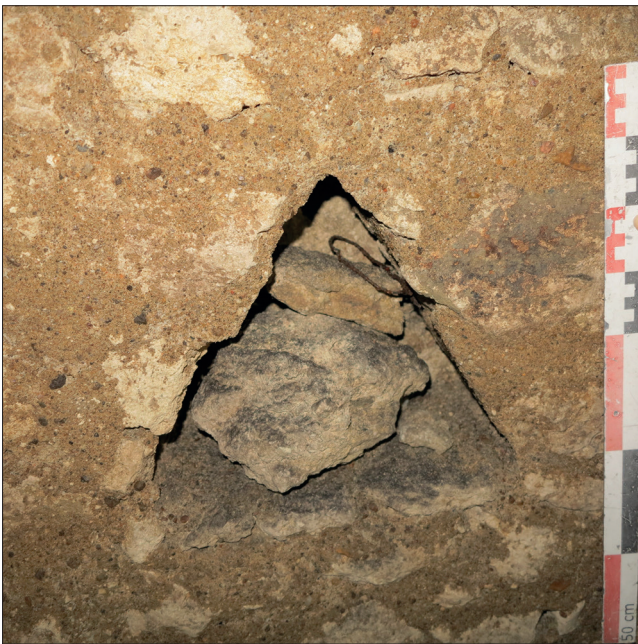


Fig. 53 : Vue de la petite niche triangulaire NIC 609 dans le parement occidental du passage voûté de la galerie ES_013, vers l'ouest (photographie n° 134 ; cliché : Cl. Alix).

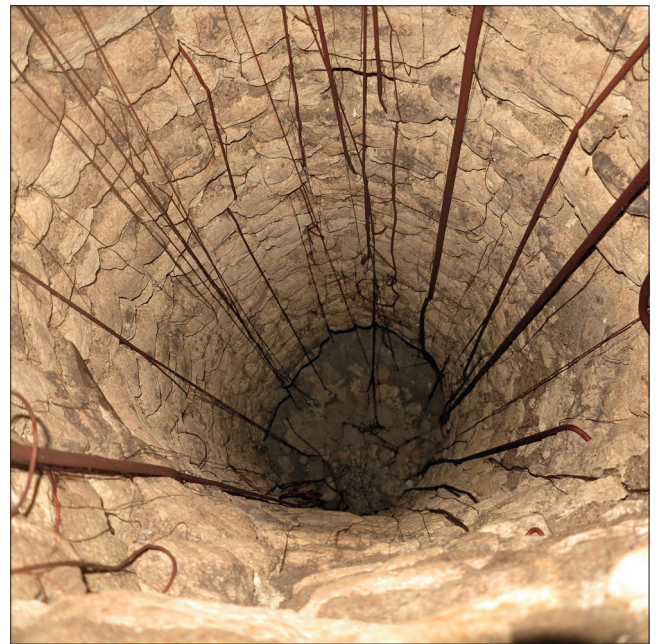


Fig. 55 : Vue vers le bas du conduit maçonné du puits à eau PUI 607 et de son comblement actuel (photographie n° 079 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 56 : Vue de la paroi de fermeture (UC 6009) du puits à eau PUI 607, de son ouverture et de sa réparation (UC 6011) en partie haute, vers le sud-ouest (photographie n° 077 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 58 : Vue de l'ouverture de la petite cavité NIC 612 dans la paroi ouest de la galerie ES_04, vers le sud-ouest (photographie n° 083 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 57 : Vue de l'ouverture de la paroi de fermeture (UC 6009) du puits à eau PUI 607, vers le sud-ouest (photographie n° 130 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 59 : Vue de l'ouverture de la petite cavité NIC 605 dans la paroi nord de la galerie ES_16, vers le nord (photographie n° 056 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 60 : Vue d'un crochet fiché dans la paroi ouest de la galerie ES_14, vers le nord (photographie n° 064 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 61 : Détail d'un crochet fiché dans la paroi sud de la galerie ES_16, vers l'est (photographie n° 061 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 62 : Photographie de deux crochets prélevés dans la paroi de la cave-carrière (UC 6008 ; photographie n° 107 ; cliché : B. Lefèvre).

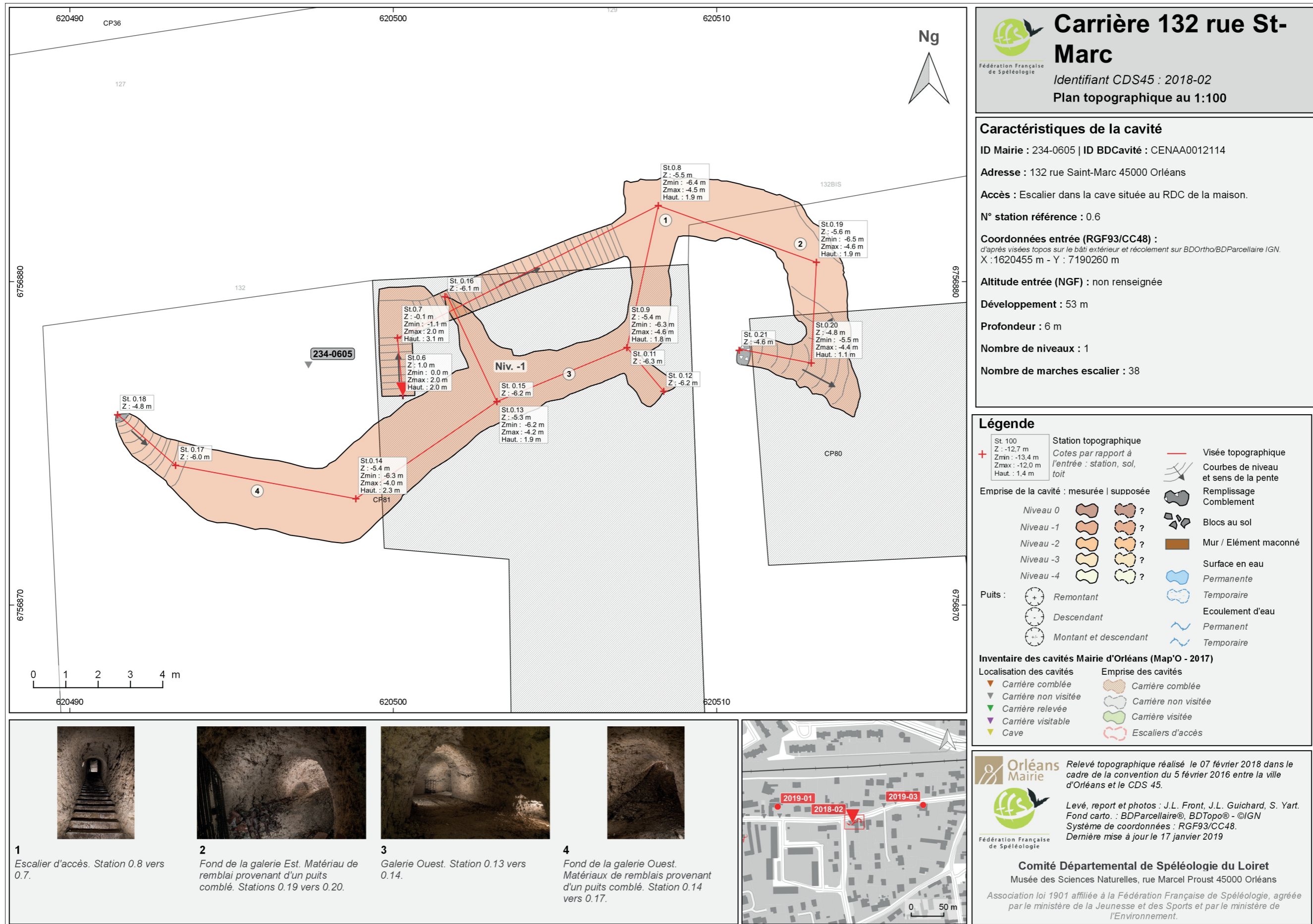


Fig. 63 : Orléans, 132 rue Saint-Marc (SICAVOR n° 851), relevé en plan de la cave-carrière (relevé : J.-L. Front, J.-L. Guichard, S. Yart, Comité Départemental de Spéléologie du Loiret [CDS 45], 2018). Suite au redimensionnement du plan, la valeur de l'échelle numérique est erronée.

de sortes de petites niches au contour irréguliers et dont une extrémité semble se développer vers le haut : environ 0,62 m × 0,40 m de côté et visible sur 1,00 m de hauteur pour NIC 605 (**Fig. 58, page 56**) ; ouverture haute d'environ 0,50 m et large de 0,58 m, pour une profondeur d'environ 0,72 m, et donnant accès au nord-ouest à un second espace plus étiré, large d'environ 0,45 m et profond d'environ 0,70 m, pour NIC 612 (**Fig. 59, page 56**). Dans les deux cas, on peut se demander si ces éléments correspondent entièrement des aménagements anthropiques et s'il n'y a pas possiblement eu réutilisation d'un vide naturel du sous-sol (effondrement, phénomène karstique ?).

Les vestiges d'éclairage

Dans la moitié orientale de la cave-carrière, trois galeries conservent les vestiges de huit petits crochets métalliques (UC 6008 ; **Fig. 31, page 46**) : cinq dans la galerie ES_12 (longue de 7,32 m), soit trois sur sa paroi nord (espacés d'ouest en est de 2,40 m et de 1,56 m) et deux sur sa paroi sud (espacés de 1,74 m) ; deux sur la paroi sud de la galerie ES_16 (espacés de 1,87 m) ; un sur la paroi ouest de la galerie ES_14. D'une longueur variant entre 17,6 et 18,4 cm (ES_12, ES_14 et ES_16), ces crochets se composent d'une longue tige horizontale, de 0,3 cm de diamètre, destinée à être fichée dans la paroi et dont l'extrémité libre est recourbée vers le bas afin de servir de moyen de suspension (**Fig. 60 à Fig. 62, page 57**). Ils servaient sûrement à suspendre de petites lampes pour l'éclairage comme l'attestent par endroits des traces de suie⁵ (**Fig. 64, page 60**).

2.2.4. Datation

Il est donc difficile en l'état de préciser la chronologie relative entre le creusement des deux ensembles principaux formant la cave-carrière. On ignore également le temps qui a séparé la réalisation de ces deux ensembles : elle peut correspondre à la durée entre deux séquences successives d'un même chantier et/ou deux campagnes successives d'extraction de calcaire, ou bien être rattachées à deux périodes plus ou moins éloignées chronologiquement. Aucun élément ne permet de connaître les liens chronologiques entre la cave-carrière étudiée et la petite carrière relevée immédiatement à l'est (ES_21), dont on ne peut préciser si elle dépendait éventuellement d'un réseau plus vaste. Si le plan des galeries tournantes et pilier tourné est connu dans quelques caves-carrières médiévales du centre-

ville d'Orléans (par exemple 21 rue Saint-Etienne/6 place du Cardinal-Touchet, SICAVOR n° 130), en revanche ces aménagements semblent se caractériser par des galeries à angles droits et des piliers tournés quadrangulaires massifs. Les galeries annulaires autour de piliers tournés de plans ovoïdes sont attestées à Orléans pour des cavités de l'époque moderne, dans les quartiers nord-ouest de la dernière enceinte urbaine (46 bis rue d'Illiers par exemple, SICAVOR n° 577). Ce type de cave-carrière est également très fréquent dans les faubourgs, et sont généralement supposées dater des 17^e-18^e s. La cave-carrière recensée la plus proche à proximité du site se trouve 90 m à l'ouest, au 132 rue Saint-Marc (SICAVOR n° 851 ; **Fig. 63 ci-contre**), avec une profondeur également assez limitée (6 m sous la surface, contre 7 m pour la cavité étudiée), et dans les deux cas un accès par un escalier de 38 marches. Cette cave-carrière du 132 rue Saint-Marc présente un plan avec une galerie allongée, légèrement tournante et dont l'extrémité forme une amorce de galerie annulaire autour d'un massif pilier tourné. Pour ce qui concerne les aménagements, l'insertion de récipients en céramique pour servir de vide-poche est une pratique qui reste limitée à Orléans : elle est connue pour deux exemples de caves intra-mails, datées de la fin du 15^e ou du début du 16^e s. (20 cloître Saint-Aignan, SICAVOR n° 37 ; 5 rue des Fauchets, SICAVOR n° 47) ou dans les faubourgs, pour la cave-carrière du 83 rue Malakoff (SICAVOR n° 13 ; **Fig. 65, page 60**), située à 320 m au nord du site diagnostiqué et datée du 18^e s. Au 154 rue Saint-Marc, les deux récipients en céramique servant de vide-poches NIC 604 (UC 6002) et NIC 610 (UC 6007) sont des productions datées du 18^e s. (datations : Sébastien Jesset) ; l'individu associé à l'UC 6007 est un coquemar. Sur ce site, il convient également de remarquer que les deux ensembles formant la cave-carrière se trouvent partiellement à l'aplomb des bâtiments de l'ancienne ferme, les autres parties se développant alors sous l'emprise de la cour et du jardin de l'habitation (**Fig. 31, page 46**). Le pilier tourné se trouve à l'aplomb de l'angle sud-ouest du bâtiment d'habitation, ce qui pourrait induire une volonté de ne pas affaiblir le sous-sol à cet endroit sensible de la construction de surface. Deux des puits ne se trouvent pas sous l'emprise des bâtiments : le puits PUI 611 est à l'extérieur du mur oriental de l'ancienne grange et le puits à eau PUI 607 est localisé en plein centre de la cour, ce qui dans les deux cas suggère un choix concerté entre implantation du bâti et la cavité. Il serait tentant de mettre en relation le creusement de cette cavité avec l'installation de cette ferme, dont la construction des bâtiments est antérieure à 1823 et date possiblement du 18^e s.

⁵ Certaines de ces traces de suie, isolées de tout crochet, peuvent être des traces de mouchage des moyens d'éclairage (torches, lampes...).



Fig. 64 : Vue des traces de suie sur la paroi sud de la galerie ES_16, vers le sud (photographie n° 055 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 66 : Vue de l'édicule protégeant le sommet de la voûte de l'escalier ES_600, vers l'est (photographie n° 113 ; cliché : B. Lefèvre).



Fig. 65 : Orléans, 83 rue Malakoff (SICAVOR n° 13), céramique servant de vide-poche et petite niche dans la paroi d'une cellule de l'escalier de la cave-carrière, 18^e s., vers le sud (photographie n° 150 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 67 : Vue de la porte à double vantaux métalliques de l'escalier ES_600, vers l'ouest (photographie n° 105 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 68 : Vue de la reprise du sommet de la voûte (UC 6005) de l'escalier ES_600, vers le sud-ouest (photographie n° 103 ; cliché : Cl. Alix).



Fig. 69 : Vue de la reprise au ciment (UC 6004) de la paroi nord de la cage d'escalier ES_600 près de la cellule CEL 603, vers le sud-est (photographie n° 125 ; cliché : Cl. Alix).

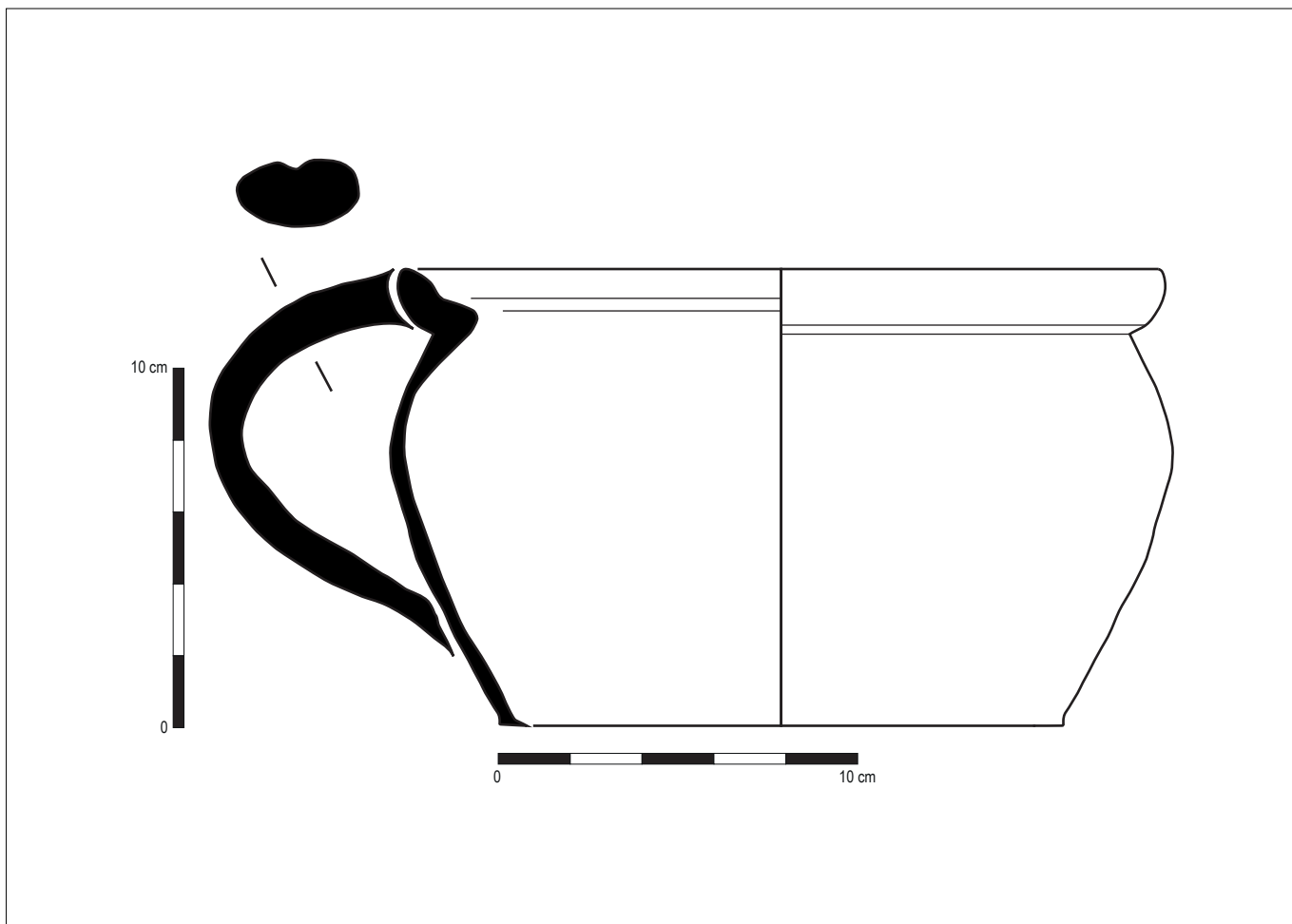


Fig. 70 : Profil de la céramique réemployée comme vide-poche (NIC 610 ; UC 6007) engagée dans la galerie ES_13 (dessin et infographie : L. Guyot).

En revanche, les deux autres puits (PUI 608 et PUI 613) sont situés pour moitié à l'aplomb des murs-pignons nord et sud du corps de bâtiment en retour sur la cour (**Fig. 31, page 46**). Cette configuration semble suggérer que ce dernier corps de bâtiment a donc été élevé postérieurement à cette partie de la cave-carrière : les murs ont été placés de manière à ne pas totalement obstruer les conduits de ces puits dont les ouvertures ont dû être transformées en soupiraux.

2.2.5. Les remaniements du 20^e s.

Quelques remaniements ponctuels peuvent être datés du 20^e s. (probablement première moitié ou milieu du siècle) d'après les natures des matériaux employés : la probable reconstruction de l'édicule protégeant le sommet de la voûte du sommet de l'escalier dans la cour de l'habitation (**Fig. 66, page 60**), qui comporte une ouverture à deux vantaux (actuellement métalliques ; **Fig. 67, page 60**) ; cet aménagement s'est accompagné de la reconstruction de la partie supérieure de la voûte de l'escalier (berceau en brique, limité à l'ouest par une poutrelle en *i* à profil normal ; UC 6005 ; **Fig. 68, page 61**), et de la reprise (ciment et pierre) d'une partie du parement de la paroi nord de la cage d'escalier (UC 6004 ; **Fig. 69, page 61**) ; le comblement avec des briques et du ciment (UC 6011) d'un trou (UC 6010) dans la partie supérieure de la paroi de fermeture du puits PUI 607 ; **Fig. 56, page 56**).

Il convient de remarquer qu'aucun vestige d'aménagement pouvant être attribué à l'utilisation de la cave-carrière en abri anti-bombardement pour la Défense Passive n'a été observé (pas d'alimentation électrique, pas de traces de cloisonnements ou d'autres structures).

Inventaire de la documentation écrite

Sont stockés au Pôle d'Archéologie de la ville d'Orléans dans une pochette cartonnée à rabats :

- les trois planches de terrain (comprenant les douze minutes utilisées pour le présent rapport) ;
- la planche de dessin de la céramique «vide-poche» UC 6007 ;
- le listing des US imprimé ;
- le diagramme stratigraphique imprimé.

Inventaire de la documentation numérique

Les documents numériques de cette opération ont été compilés sur un CD-ROM remis avec le présent rapport sur lequel on pourra trouver :

- des tableaux au format Excel comportant les données issues de la base de données CADoc (inventaires réglementaires : listing des unités stratigraphiques, des faits, des séquences, des phases, des photographies, des minutes et des différentes catégories de mobilier) ;
- les photographies numériques de l'opération ;
- des fichiers au format Shapefile correspondant à l'information géographique produite et utilisée sous SIG : emprise prescrite, ensemble des points topographiques relevés [également fourni au format TXT], emprises des ouvertures, localisation des logs, localisation de la coupe, limites des faits) ;
- le diagramme stratigraphique au format PDF ;
- les planches de terrain et la planche de dessin de la céramique numérisées au format JPEG ;
- le présent rapport aux formats PDF (standard et allégé) et InDesign 2021 ;
- le texte au format TXT de la notice scientifique pour intégration au *Bilan scientifique régional*.

Inventaires réglementaires

Inventaire des unités stratigraphiques et des unités construites

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
1001	terre végétale	Sédiment argilo-limoneux gris foncé comportant des cailloux calcaire ; présence de nombreuses racines. Son épaisseur est variable (de 0,26 m à 0,44 m).			1002	2001, 3001		2	2	1	4, 5, 6
1002	terre végétale	Sédiment argilo-limoneux gris foncé voire brunâtre comprenant d'assez nombreux fragments d'éléments calcaires et quelques petits fragments de terres cuites architecturales de gabarit centimétrique. Faciès similaire à l'US 1001 sus-jacente : transformation de celle-ci en sous-sol.		1001	1003			2	2	1	4, 5, 6
1003	terrain naturel	Niveau argileux gris clair plutôt homogène, comportant toutefois des inclusions de petits graviers de calcaire blanc. Différence d'altitude 0,48 m, pendage de 1,8 % vers le nord.		1002	1004		sans objet	"	1	1	4, 5, 6
1004	terrain naturel	Lit de blocs et de cailloux de calcaire blanc		1003	1005		sans objet	"	1	1	4
1005	terrain naturel	Niveau argileux gris clair plutôt homogène, comportant toutefois des inclusions de petits graviers de calcaire blanc. Sa similitude avec l'US 1003 laisse suggérer qu'il s'agit de la même couche ; toutefois les observations réalisées ne permettent pas de le prouver.		1004	1006		sans objet	"	1	1	4
1006	terrain naturel	Blocs de calcaire détritique marneux blancs avec intercalage de cailloux de gabarit moindre et de calcaire blanc en poudre voire en poussière.		1005		2004, 3005	sans objet	1	1	1	4
2001	terre végétale	Argile limoneuse gris foncé à noire comprenant des éléments calcaires			2005, 2008	1001, 3001	Actuel	2	2	2	7, 8, 9
2002	terrain naturel	Argile sableuse orange à brune (sommel blanc) avec des nodules millimétriques de calcaires, comporte des grains et quelques galets de quartz. Différence d'altitude 0,41 m, pendage de 1,4 % vers le nord.		2007, 2009	2003	3002	sans objet	1	1	2	2, 3, 7, 8, 9
2003	terrain naturel	Sable argileux jaune avec des taches orange et noires (aspect rouillé) comprenant des quartz roulés, du feldspath et du mica. Différence d'altitude 0,58 m, pendage de 2 % vers le nord.		2002	2004	3003	sans objet	1	1	2	7, 8, 9
2004	terrain naturel	Cailloux calcaires (gabariés jusqu'à 10 cm) pris dans du calcaire en grain ou en poudre ; surface inégale, semble remonter à l'ouest		2003		1006, 3005	sans objet	1	1	2	9
2005	occupation	Sable gris foncé à noir homogène et stérile.	201	2001	2006			2	2	2	2, 3
2006	occupation	Sédiment argileux brun plus compact que l'US 2005 comprenant des éléments de calcaire détritique, de la terre cuite architecturale et de la céramique ; présence d'un charbon de bois	201	2005	2007			2	2	2	2, 3
2007	occupation	Creusement de la fosse F 201. Creusement à bords évasés et à fond plat.	201	2006	2002			2	2	2	
2008	construction	Maçonnerie du hangar démolit au 20 ^e s. fond de tranchée préparé au ciment gris (friable) sur lequel des petits moellons informes de calcaire marneux ont été posés.	202	2001	2009			2	2	2	
2009	construction	Tranchée de fondation pour le hangar démolit au 20 ^e s. Profil inconnu car non fouillé, vraisemblablement à bords droits et aveugles et fond plat.	202	2008	2002			2	2	2	
3001	terre végétale	Terre végétale			3006	2001, 1001	Actuel	2	2	3	10, 11, 1
3002	terrain naturel	Marne grise. Différence d'altitude : 0,61 m, pendage de 1,7 %.		3007	3003	2002	sans objet	1	1	3	10, 11, 1

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
3003	terrain naturel	Sable argileux (grains millimétriques) brun-orange à l'aspect rouillé présentant des inclusions de petits cailloux de silex et de quartz roulé. Comprend également une lentille d'argile verte contenant des éléments calcaires plus ou moins altérés. Différence d'altitude : 0,52 m, pendage de 1,4 %.		3002	3004	2003	sans objet	1	1	3	10, 1
3004	terrain naturel	Argile verte avec inclusions d'éléments calcaires très friables. Différence d'altitude 0,78 m, pendage de 2,2 %.		3003	3005		sans objet	1	1	3	10, 1
3005	terrain naturel	Calcaires marneux sous formes et gabarits variés (du sable millimétriques aux petits blocs décimétriques). Différence d'altitude 1,00 m, pendage de 2,8 %.		3004		1006, 2004	sans objet	1	1	3	10, 1
3006	abandon	Comblement du réseau cailloux de calcaire marneux local mêlés à de la terre.	301	3001	3007			2	2	3	
3007	construction	Creusement du réseau tranchée étroite à bords droits et à fond plat.	301	3006	3002			2	2	3	
6000	construction	Creusement principal de la cave-carrière.		6001, 6002, 6006, 6007, 6008, 6009, 6012, 6014			18 ^e s.	2	2		
6001	construction	Maçonnerie de l'escalier.		6004, 6005	6000			2	2		
6002	occupation	Insertion du pot en céramique (vide-poche) au sommet de la paroi nord de l'escalier ESC 600.			6000, 6003			2	2		
6003	terrain naturel	Substrat calcaire visible dans la cave-carrière.		6002, 6008			sans objet	1	1		
6004	construction	Reprise d'une partie du parement de la paroi nord de la cage d'escalier, autour de la cellule CEL 603 avec quelques pierres de taille en remploi, des moellons et du ciment.			6001		époque contemporaine	2	2		
6005	construction	Reprise de la partie sommitale de la voûte en berceau surbaissé de l'escalier avec des briques et une poutrelle métallique en I à profil normal. Peut-être contemporain de la reprise du parement de la paroi nord UC 6004 et de la construction du petit édicule abritant l'entrée de l'escalier en surface (dans la cour).			6001		époque contemporaine	2	2		
6006	construction	Voûte en berceau surbaissé (moellons sur coffrage) et parements maçonnés (moellons) permettant de renforcer les parois dans la partie nord de la galerie ES_13. Mortier de chaux brun, comportant une forte proportion de sable.			6000			2	2		
6007	occupation	Céramique employée comme vide-poche (NIC 610) dans la paroi ouest du renforcement maçonné (UC 6006) de la galerie ES_13.			6000			2	2		
6008	construction	Petits crochets métalliques servant à la suspension d'éléments d'éclairage (lampes) fichés dans les parois nord et sud de la galerie ES_12, dans la paroi sud de la galerie ES_16 et dans la paroi ouest de la galerie ES_14. Associés à des traces de suie.			6000, 6003			2	2		
6009	construction	Conduit maçonné du puits à eau PUJ 607, avec paroi de fermeture dans la galerie ES_11 dotée d'une ouverture rectangulaire à vantail (feuillure). Maçonnerie de moellons de calcaire de Beauce, liés au mortier de chaux.		6010	6000			2	2		
6010	destruction	Trou formé dans la partie haute de la paroi de fermeture du puits PUJ 607.		6011	6009			2	2		

US	Nature	Description	Fait	Sous US	Sur US	Egal/Éq.	Datation	Séquence	Phase	Tranchée	Minute
6011	construction	Comblement maçonné avec briques et ciment du trou (UC 6010) formé dans la partie haute de la paroi de fermeture du puits PUI 607.			6010		époque contemporaine	2	2		
6012	construction	Parement maçonné de moellons de la partie supérieure du conduit de puits d'extraction et/ou d'aération PUI 613.		6013	6000			2	2		
6013	construction	Paroi maçonnée de moellons enduits à la chaux (ou voûte plate) condamnant la partie supérieure du conduit de puits d'extraction et/ou d'aération PUI 613.			6012			2	2		
6014	construction	Parement maçonné plaquée contre une partie de la paroi nord de la galerie ES 04, en prolongement du parement de la paroi nord de la cage d'escalier (ESC 600, UC 6001). Moellons de calcaire de Beauce, mesurant entre 5 cm et 19 cm de hauteur et jusqu'à 30 cm de long (maximum), ainsi que de quelques fragments de terres cuites architecturales (tuiles plates, chantignoles ou carreaux). L'ensemble est lié par un mortier de chaux brun, assez friable et comportant un sable abondant.			6000			2	2		

Inventaire des faits archéologiques

Fait	Identification	Description	Datation	Profil	Fond	US	Dimensions (m)	Phase	Période	Minute
201	Fosse	Interprétée comme une fosse mais pourrait être un trou de poteau. Se présente sous la forme d'un creusement à bords évasés et à fond plat (US 2007) comblé dans un premier temps par un sédiment argileux brun plus compact que l'US 2005 comprenant des éléments de calcaire détritique, de la terre cuite architecturale et de la céramique (on note la présence d'un charbon de bois) (US 2006) puis dans un second temps par un sable gris foncé à noir homogène et stérile (US 2005).	18 ^e -19 ^e s.	évasé	plat	2005, 2006, 2007	L. 0,84 ; l. 0,78 ; prof. 0,21.	2	1	2, 3
202	maçonnerie	Deux murs de petits cailloux de calcaire de Beauce marneux local sans forme posés sur un lit de ciment gris friable et formant un angle droit (US 2008) aménagés dans un creusement à parois droites et aveugles et à fond supposé plat (US 2009). Ce sont les fondations du petit bâtiment (hangar puis garage à véhicule) démoli à la fin du 20 ^e s.	20 ^e s.			2008, 2009	L. 2,89 ; l. 0,35 ; prof. 1,20.	2	1	
301	tranchée de réseau	Cailloux de calcaire marneux local mêlés à de la terre (US 3006) déposés dans une tranchée étroite à bords droits et à fond plat (US 3007).	20 ^e s.			3006, 3007		2	1	

Inventaire des phases

Phase	Titre	Datation	US	Fait	Minute
1	Le terrain naturel	sans objet	2002, 2003, 2004, 1003, 1004, 1005, 1006, 3002, 3003, 3004, 3005, 6003		2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1
2	L'occupation actuelle de la parcelle (à partir du milieu du 18 ^e s.)	du 18 ^e s. à aujourd'hui	2001, 2005, 2006, 2007, 1001, 1002, 2008, 2009, 3001, 3006, 3007, 6000, 6001, 6002, 6004, 6005, 6006, 6007, 6008, 6009, 6010, 6011, 6012, 6013, 6014	201, 202, 301	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1

Inventaire des séquences

Séquence	Titre	Datation	Phase	US	Fait	Minute
1	Le terrain naturel	sans objet	1	2002, 2003, 2004, 1003, 1004, 1005, 1006, 3002, 3003, 3004, 3005, 6003		2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1
2	L'occupation actuelle de la parcelle (à partir du milieu du 18 s.)	du 18 ^e s. à aujourd'hui	2	2001, 2005, 2006, 2007, 1001, 1002, 2008, 2009, 3001, 3006, 3007, 6000, 6001, 6002, 6004, 6005, 6006, 6007, 6008, 6009, 6010, 6011, 6012, 6013, 6014	201, 202, 301	2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 1

Inventaire des minutes de terrain

Minute	Contenu	Altitude (m NGF)	Description	US	Auteur	Échelle	Format	Support
1	log	104,74	Log 11 (prend la forme d'une petite coupe)	3001, 3002, 3003, 3004, 3005	Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
2	coupe	103,82	Coupe F 201	2002, 2005, 2006	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
3	plan		Plan F 201	2002, 2005, 2006	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
4	log	103,90	Log 12	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006	Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
5	log	104,07	Log 14	1001, 1002, 1003	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
6	log	103,60	Log 13	1001, 1002, 1003	Laurine Guyot	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
7	log	104,34	Log 1	2001, 2002, 2003	Wendy Laurent	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
8	log	104,32	Log 4	2001, 2002, 2003	Wendy Laurent	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
9	log	103,93	Log 2	2001, 2002, 2003, 2004	Wendy Laurent	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
10	log	104,11	Log 3	3001, 3002, 3003, 3004, 3005	Wendy Laurent	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
11	log	104,40	Log 10	3001, 3002	Benjamin Lefèvre	1/20 ^e	A3	Papier millimétré opaque
12	profil		Profil du vide-poche en céramique engagée dans la maçonnerie de la descente de la cave (relevé sur le terrain).	6007	Clément Alix	1/1	A3	Papier millimétré opaque
13	profil		Profil du vide-poche en céramique engagée dans la maçonnerie de la descente de la cave (dessin en post-fouille).	6007	Laurine Guyot	1/1	A4	Papier millimétré opaque

Inventaire des photographies

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_001	Dégagement de la tête de la tranchée 2 (à l'emplacement d'un ancien hangar)	Ambiance	Sud			2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_002	Dégagement de la tête de la tranchée 2 (à l'emplacement d'un ancien hangar) (détail)	Ambiance	Sud			2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_003	Aspect partiel du jardin au début de l'intervention (tête de la tranchée 2)	Ambiance	Sud			2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_004	Dégagement de la tête de la tranchée 2 (à l'emplacement d'un ancien hangar) (détail)	Ambiance	Ouest			2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_005	Entame du terrassement de la tranchée 2	Ambiance	Sud			2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_006	Entame du terrassement de la tranchée 2	Ambiance	Sud			2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_007	Vue de l'US 2002 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 2	Plan	Zénitale	2002		2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_008	Vue de la tranchée 2 en cours de terrassement	Ambiance	Sud	2002		2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_009	Vue de l'US 2002 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 2	Plan	Zénitale	2002		2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_010	Vue de l'US 2002 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 2	Oblique	Sud	2002		2	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_011	Vue de la tranchée de réseau F 301 à son apparition	Plan	Zénitale	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_012	Vue de la tranchée de réseau F 301 à son apparition	Plan	Zénitale	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_013	Vue de la tranchée de réseau F 301 à son apparition (vue donnant un aperçu de la cote d'apparition)	Oblique	Nord	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_014	Vue en coupe du sommet de la tranchée de réseau F 301	Coupe	Ouest	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_015	Vue en coupe du sommet de la tranchée de réseau F 301	Coupe	Ouest	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_016	Vue en coupe du sommet de la tranchée de réseau F 301	Coupe	Ouest	3006, 3007	301	3	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_017	Vue en plan de la fosse F 201 (notée par erreur « 101 ») telle qu'apparue	Plan	Zénitale	2002, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_018	Vue en plan de la fosse F 201 (notée par erreur « 101 ») telle qu'apparue	Plan	Zénitale	2002, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_019	Vue en coupe de la fosse F 201 (notée par erreur « 101 ») et de la terre végétale sus-jacente	Coupe	Nord	2001, 2001, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_020	Vue en coupe de la fosse F 201 (notée par erreur « 101 ») et de la terre végétale sus-jacente	Coupe	Nord	2001, 2001, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_021	Vue en plan de la fosse F 201 après nettoyage de surface	Plan	Zénitale	2002, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_022	Log 3	Coupe	Ouest	3001, 3002, 3003, 3004, 3005		3	26/10/2021	Wendy Laurent
452340336_023	Vue en plan de la fosse F 201 après fouille	Plan	Zénitale	2002, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_024	Vue en coupe de la fosse F 201 après fouille	Plan	Nord	2001, 2002, 2005, 2006, 2007	201	2	26/10/2021	Laurine Guyot
452340336_025	Log 10	Coupe	Ouest	3001, 3002, 3003		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_026	Log 10	Coupe	Ouest	3001, 3002, 3003		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_027	Log 10	Coupe	Ouest	3001, 3002, 3003		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_028	Vue du sondage profond 2	Plan	Zénitale	3003, 3004		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_029	Vue du sondage profond 2	Plan	Zénitale	3003, 3004		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_030	Vue du sondage profond 2	Plan	Zénitale	3003, 3004		3	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_031	Log 11	Coupe	Ouest	3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007	301	3	27/10/2021	Benjamin Lefèvre

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_032	Vue de F 202 après nettoyage	Oblique	Ouest	2002, 2008, 2009	202	2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_033	Vue de F 202 après nettoyage (détail sur son blocage)	Plan	Zénitale	2002, 2008, 2009	202	2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_034	Vue de F 202 après nettoyage	Oblique	Ouest	2002, 2008, 2009	202	2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_035	Vue de F 202 après nettoyage	Oblique	Ouest	2002, 2008, 2009	202	2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_036	Vue de F 202 après nettoyage	Oblique	Ouest	2002, 2008, 2009	202	2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_037	Vue de l'US 2002 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 2	Oblique	Nord	2002		2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_038	Vue de l'US 2002 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 2	Oblique	Sud	2002		2	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_039	Log 1	Coupe	Ouest	2001, 2002, 2003		2	27/10/2021	Laurine Guyot
452340336_040	Log 12	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003, 1004, 1005, 1006		1	27/10/2021	Laurine Guyot
452340336_041	Log 13	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003		1	27/10/2021	Laurine Guyot
452340336_042	Log 14	Coupe	Ouest	1001, 1002, 1003		1	27/10/2021	Laurine Guyot
452340336_043	Vue de l'US 1003 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 1.	Oblique	Nord	1003		1	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_044	Vue de l'US 1003 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 1.	Oblique	Nord	1003		1	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_045	Vue de l'US 1003 (sommet local du terrain naturel) constituant le fond de la tranchée 1.	Oblique	Sud	1003		1	27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_046	Vue générale de la partie ouest de la prescription après rebouchage.	Ambiance	Nord				27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_047	Vue générale de la partie ouest de la prescription après rebouchage.	Ambiance	Nord				27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_048	Vue générale du groupe bâti après rebouchage.	Ambiance	Nord				27/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_049	Vue de la niche triangulaire NIC 609 et du vide-poche NIC 610, paroi ouest du passage maçonné de la gallerie ES_13.	Élévation	Ouest	6007	609, 610		25/10/2021	Clément Alix
452340336_050	Vue de détail du vide-poche NIC 610, céramique encastrée dans la paroi ouest du passage maçonné de la gallerie ES_13.	Élévation	Ouest	6007	609, 610		25/10/2021	Clément Alix

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_051	Vue de détail du vide-poche NIC 610, céramique encastree dans la paroi ouest du passage maçon- né de la galerie ES-13.	Élévation	Ouest	6007	609, 610		25/10/2021	Clément Alix
452340336_052	Vue de détail du vide-poche NIC 610, céramique encastree dans la paroi ouest du passage maçon- né de la galerie ES_13.	Élévation	Ouest	6007	609, 610		25/10/2021	Clément Alix
452340336_053	Vue de la cellule ES_17 à l'extrémité de la galerie ES_16.	Élévation	Nord-est			ES_17	25/10/2021	Clément Alix
452340336_054	Vue de la paroi sud de la galerie ES_16, avec traces de suite.	Élévation	Sud	6003		ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_055	Vue de détail de la paroi sud de la galerie ES_16, avec traces de suite.	Élévation	Sud	6003		ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_056	Vue de l'ouverture de la possible niche NIC 612, dans la paroi nord de la galerie ES_16.	Élévation	Nord		612	ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_057	Vue du comblement de la possible niche NIC 612, dans la paroi nord de la galerie ES_16.	Élévation	Nord		612	ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_058	Vue de détail de la partie sud-ouest de la possible niche NIC 612, dans la paroi nord de la galerie ES_16.	Élévation	Nord-ouest		612	ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_059	Vue de la cloche de fontis dans le ciel entre les galeries ES_15 et ES_16.	Élévation	Nord-est	6003		ES_15, ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_060	Vue de la cloche de fontis dans le ciel entre les galeries ES_15 et ES_16.	Élévation	Est	6003		ES_15, ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_061	Vue de détail d'un crochet dans la paroi sud de la galerie ES_16.	Élévation	Est	6008		ES_16	25/10/2021	Clément Alix
452340336_062	Vue de la paroi maçonnée et du comblement de surface du conduit de puits PUI 613.	Élévation	Contre-plongée	6012, 6013	613	ES_14, ES_15	25/10/2021	Clément Alix
452340336_063	Vue du comblement du puits PUI 611, dans la cellule ES_18.	Élévation	Nord		611	ES_18	25/10/2021	Clément Alix
452340336_064	Vue d'un crochet dans la paroi ouest de la galerie ES_14.	Élévation	Ouest	6008		ES_14	25/10/2021	Clément Alix
452340336_065	Vue d'ensemble du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Sud-est	6006		ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_066	Vue d'ensemble du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, base du puits PUI 613.	Élévation	Sud-est	6006	613	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_067	Vue d'ensemble de la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, niche NIC 609 et vide-poche NIC 610.	Élévation	Sud-ouest	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_068	Vue d'ensemble de la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, base du puits PUI 613.	Élévation	Sud-ouest, contre-plongée	6006	613	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_069	Vue d'ensemble de la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, niche NIC 609 et vide-poche NIC 610.	Élévation	Sud-ouest	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_070	Vue d'ensemble du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Nord	6006		ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_071	Vue de la cellule ES_19 à l'extrémité de la galerie ES_12.	Élévation	Sud-est			ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_072	Vue de la cellule ES_19 à l'extrémité de la galerie ES_12, avec traces de suite.	Élévation	Sud-est			ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_073	Vue de la paroi sud de la galerie ES_12.	Élévation	Sud-est			ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_074	Vue de détail d'un crochet dans la paroi nord de la galerie ES_12.	Élévation	Sud-est	6008		ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_075	Vue de détail d'un crochet dans la paroi nord de la galerie ES_12.	Élévation	Sud-est	6008		ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_076	Vue de détail d'un crochet dans la paroi nord de la galerie ES_12.	Élévation	Sud-est	6008		ES_12	25/10/2021	Clément Alix
452340336_077	Vue d'ensemble de la paroi et de l'ouverture du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Sud-ouest	6009, 6010, 6011	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix
452340336_078	Vue de l'ouverture du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Sud-ouest	6009	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_079	Vue du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Zénithale, plongée	6009	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix
452340336_080	Vue d'ensemble de la paroi sud du pilier tourné, ES_06.	Élévation	Nord-est	6000, 6003		ES_06	25/10/2021	Clément Alix
452340336_081	Vue de l'entrée ouest de la galerie annulaire ES_06, autour du pilier tourné.	Élévation	Nord	6000, 6003		ES_06	25/10/2021	Clément Alix
452340336_082	Vue de l'entrée est de la galerie annulaire ES_06, autour du pilier tourné.	Élévation	Nord	6000, 6003		ES_06	25/10/2021	Clément Alix
452340336_083	Vue de l'entrée de la possible niche ou conduit CDT 605, dans la paroi ouest de la galerie ES_05.	Élévation	Sud-ouest		605	ES_05	25/10/2021	Clément Alix
452340336_084	Vue de détail de l'intérieur de la possible niche ou conduit CDT 605, dans la paroi ouest de la galerie ES_05.	Élévation	Sud-ouest		605	ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_085	Vue d'ensemble de la paroi est maçonnée de la galerie ES_04, formant retour de la paroi nord de la cage d'escalier, avec niche NIC 606.	Élévation	Sud-est	6001	606	ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_086	Vue de détail de la niche NIC 606 dans la paroi est maçonnée de la galerie ES_04, formant retour de la paroi nord de la cage d'escalier.	Élévation	Nord-est	6001	606	ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_087	Vue de détail de la niche NIC 606 dans la paroi est maçonnée de la galerie ES_04, formant retour de la paroi nord de la cage d'escalier.	Élévation	Est	6001	606	ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_088	Vue de détail de la maçonnerie de l'extrémité sud de la paroi maçonnée (orientale) de la galerie ES_04, formant retour de la paroi nord de la cage d'escalier.	Élévation	Est	6001		ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_089	Vue de détail de la maçonnerie de l'extrémité sud de la paroi maçonnée (orientale) de la galerie ES_04, formant retour de la paroi nord de la cage d'escalier.	Élévation	Est	6001		ES_04	25/10/2021	Clément Alix
452340336_090	Vue de la partie inférieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord-est	6001	600	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_091	Vue d'ensemble de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord-est	6001	600	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_092	Vue d'ensemble de la cellule ES_03.	Élévation	Sud-est	6003		ES_03	25/10/2021	Clément Alix
452340336_093	Vue d'ensemble de la galerie ES_02 et ouverture de la cellule ES_03.	Élévation	Sud-ouest	6003		ES_02, ES_03	25/10/2021	Clément Alix
452340336_094	Vue de la cellule CEL 603 dans la paroi nord de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord-est	6001, 6004	600, 603	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_095	Vue de la cellule CEL 603 dans la paroi nord de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Sud-ouest	6001, 6004	600, 603	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_096	Vue d'ensemble de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01), avec niches latérales NIC 601 et NIC 614.	Élévation	Nord-est	6001	600, 614	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_097	Vue de la niche NIC 614 dans la paroi nord de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord	6001		ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_098	Vue de la niche NIC 601 dans la paroi nord de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Sud-est	6001	600, 601	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_099	Vue de la niche NIC 614 et du vide-poche NIC 604 dans la paroi nord de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord	6001	600, 604	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_100	Vue du vide-poche NIC 604 dans la paroi nord de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord	6001, 6002	600, 604	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_101	Vue de détail du vide-poche NIC 604 dans la paroi nord de la partie supérieure de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord	6001, 6002	600, 604	ES_01	25/10/2021	Clément Alix

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_102	Vue de la niche NI 602 dans la paroi sud du repos de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Sud-ouest		600, 602	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_103	Vue de la reprise de la partie supérieure de la voûte de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Sud-ouest	6005	600	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_104	Vue d'ensemble de la voûte maçonnée de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Sud-ouest	6001	600	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_105	Vue d'ensemble de l'ouverture de l'escalier ESC 600 (ES_01) depuis la cour.	Élévation	Sud-ouest	6001	600	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_106	Vue d'ensemble de l'escalier ESC 600 (ES_01) depuis la cour, avec les niches latérales NIC 601 et NIC 614.	Élévation	Sud-ouest	6000, 6005	600, 601, 614	ES_01	25/10/2021	Clément Alix
452340336_107	Photographies des deux crochets prélevés dans l'UC 6008.	Élévation		6008		ES_12	17/11/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_108	Vue d'ensemble de la ferme unique de la charpente de comble à pannes, du corps de logis.	Élévation	Nord-ouest				25/10/2021	Clément Alix
452340336_109	Vue de détail de la ferme unique de la charpente de comble à pannes, du corps de logis, avec traces de surélévation.	Élévation	Nord-ouest				25/10/2021	Clément Alix
452340336_110	Vue de détail de la ferme unique de la charpente de comble à pannes, du corps de logis, versant nord.	Élévation	Est				25/10/2021	Clément Alix
452340336_111	Vue de détail de la ferme unique de la charpente de comble à pannes, du corps de logis, poinçon et liens obliques.	Élévation	Nord-ouest				25/10/2021	Clément Alix
452340336_112	Vue de l'arrière de l'édicule d'escalier d'accès vers la cave-carrière.	Élévation					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_113	Vue de l'arrière de l'édicule d'escalier d'accès vers la cave-carrière.	Élévation					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_114	Vue de la maison depuis le jardin avant fouille.	Élévation					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_115	Vue d'une partie du jardin.	Ambiance					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_116	Vue d'une partie du jardin.	Ambiance					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_117	Vue d'une partie du jardin.	Ambiance					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_118	Vue d'une partie du jardin.	Ambiance					26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_119	Vue de la tranchée 1 après décapage.	Oblique	Nord			I	26/10/2021	Benjamin Lefèvre
452340336_120	Vue d'ensemble de la cellule ES_03.	Élévation	Sud-est	6003		ES_03	21/06/2021	Clément Alix
452340336_121	Vue d'ensemble de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord-est	6001	600	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_122	Vue d'ensemble de l'ouverture de l'escalier ESC 600 (ES_01) dans la cour avec façade du corps du logis.	Élévation	Nord		600	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_123	Vue d'ensemble de l'ouverture de l'escalier ESC 600 (ES_01), avec vantaux en fer, dans la cour avec façade du corps du logis.	Élévation	Sud-ouest		600	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_124	Vue de l'escalier ESC 600 (ES_01), de la paroi nord de sa cage, avec niche latérale NIC 614.	Élévation	Nord-est	6001	600, 614	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_125	Vue de la cellule CEL 603 dans la paroi nord du repos de l'escalier ESC 600 (ES_01).	Élévation	Nord-est	6001	600, 603	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_126	Vue du vide-poche NIC 604 (céramique engagée) dans la paroi nord de la cage d'escalier ESC 600.	Élévation	Nord-est	6001, 6002	600, 604	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_127	Vue de détail du vide-poche NIC 604 (céramique engagée) dans la paroi nord de la cage d'escalier ESC 600.	Élévation	Nord-est	6001, 6002	600, 604	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_128	Vue de la niche latérale NIC 601 dans la paroi sud de la cage d'escalier ESC 600.	Élévation	Sud-est	6001	600, 601	ES_01	21/06/2021	Clément Alix
452340336_129	Vue d'ensemble de la paroi et de l'ouverture du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Sud-ouest	6009, 6010, 6011	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix

Nom fichier	Description	Type	Vue vers	US	Fait	Tranchée ou ES	Date	Auteur
452340336_130	Vue de détail du linteau de l'ouverture du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Sud-ouest	6009	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix
452340336_131	Vue de détail du piédroit ouest de l'ouverture du parcmnt interne du conduit de puits à eau PUI 607, dans la cellule ES_09.	Élévation	Sud-ouest	6009	607	ES_09	25/10/2021	Clément Alix
452340336_132	Vue du comblement du puits PUI 608 dans la cellule ES_11.	Élévation			608	ES_11	21/10/2021	Clément Alix
452340336_133	Vue d'ensemble de la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, niche NIC 609 et vide-poche NIC 610.	Élévation	Sud-ouest	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_134	Vue de la niche NIC 609 et du vide-poche NIC 610 dans la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Ouest	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_135	Vue de détail de la niche triangulaire NIC 609 dans la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Ouest	6006	609	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_136	Vue de détail du vide-poche NIC 610 (céramique engagée) dans la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Ouest	6006, 6007	610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_137	Vue de détail du vide-poche NIC 610 (céramique engagée) dans la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13.	Élévation	Ouest	6006, 6007	610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_138	Vue d'ensemble du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, avec niche NIC 609 et vide-poche NIC 610.	Élévation	Nord	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_139	Vue d'ensemble de la paroi ouest du passage maçonné et voûté de la galerie ES_13, avec niche NIC 609 et vide-poche NIC 610.	Élévation	Sud-ouest	6006, 6007	609, 610	ES_13	25/10/2021	Clément Alix
452340336_140	Vue d'ensemble de la paroi sud du pilier tourné, ES_06.	Élévation	Nord-est	6000, 6003		ES_06	25/10/2021	Clément Alix
452340336_141	Vue de l'entrée ouest de la galerie annulaire ES_06, autour du pilier tourné.	Élévation	Nord	6000, 6003		ES_06	25/10/2021	Clément Alix
452340336_142	Vue de la paroi maçonnée et du comblement de surface du conduit de puits PUI 613.	Élévation	Contre-plongée	6012, 6013	613	ES_14, ES_15	25/10/2021	Clément Alix
452340336_143	Vue de la paroi maçonnée et du comblement de surface du conduit de puits PUI 613.	Élévation	Contre-plongée	6012, 6013	613	ES_14, ES_15	25/10/2021	Clément Alix
452340336_144	Vue du vide-poche NIC 604 (céramique engagée) dans la paroi nord de la cage d'escalier ESC 600.	Élévation	Nord-est	6001, 6002	600, 604	ES_01	21/10/2021	Clément Alix
452340336_145	Vue d'ensemble de la façade sur rue (mur gouttereau nord) du corps de logis de l'habitation, avec grange en arrière-plan.	Élévation	Sud-est				21/10/2021	Clément Alix
452340336_146	Vue d'ensemble des façades sur cour (mur gouttereau sud et mur-pignon sud) du corps de logis de l'habitation et de la grange.	Élévation	Nord				21/10/2021	Clément Alix
452340336_147	Vue d'ensemble de la façade sur cour (mur-pignon sud) de la grange, jointée par le corps de logis (à gauche) et la resserre en retour (à droite).	Élévation	Nord-est				21/10/2021	Clément Alix
452340336_148	Vue d'ensemble de la façade sur rue (mur gouttereau nord) du corps de logis de l'habitation.	Élévation	Sud-ouest				21/10/2021	Clément Alix
452340336_149	Vue d'ensemble de la façade sur cour (mur gouttereau sud) du corps de logis de l'habitation.	Élévation	Nord-est				21/10/2021	Clément Alix
452340336_150	Orléans, 83 rue Malakoff (SICAVOR n° 13), céramique servant de vide-poche et petite niche dans la paroi d'une cellule de l'escalier de la cave-carrière (18 ^e s.).	Élévation	Sud					Clément Alix

Inventaire du mobilier céramique

US	Fait	NR total	PR total (g)	Description	Datation	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
2001		1	1	1 tesson de panse en faïence blanche (20 ^e s.).	20 ^e s.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p
2006	201	9	156	3 tessons (dont 1 micro-fragment) fortement roulés d'un coquemar du 16 ^e s., 1 tesson de bord de cul brun daté des 18 ^e -19 ^e s., 3 tessons de faïence (dont 2 présentant une bande peinte bleue) datés de la fourchette [1750-1850], 2 tessons de panse de possibles pots à mélasse, à l'extérieur non préparé mais à l'intérieur glaçuré vert-orange, datés des 18 ^e -19 ^e s., 1 tesson de panse d'un individu indéterminé, à l'extérieur non préparé mais à l'intérieur glaçuré orange, daté des 18 ^e -19 ^e s.	[1750-1850]	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p
6002		21	209	Lot de tessons en grès se rapportant à un même individu (fractionné au moment de son prélèvement).	18 ^e s.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p
6007		16	714	Lot de tessons en grès se rapportant à un même coquemar (fractionné au moment de son prélèvement). Archéologiquement complet.	18 ^e s.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p

Inventaire du petit mobilier

US	Fait	NR	NMI	PR (g)	Description	Identification	Hauteur (mm)	Longueur (mm)	Diamètre (mm)	Numéro de caisse	Parcelle
6008		2	2	34	Ces crochets se composent d'une longue tige horizontale destinée à être fichée dans la paroi et dont l'extrémité libre est recourbée vers le bas afin de servir de moyen de suspension. Ils servaient sûrement à suspendre de petites lampes pour l'éclairage comme l'attestent par endroits des traces de suie.	crochets	40	176	3	0612916_CA_DIV_001	CP55p

Inventaire des terres cuites architecturales

US	Fait	NR	PR (g)	Identification	Observations	Séquence	Phase	Numéro de caisse	Parcelle
2001		1	1		1 micro-fragment indéterminé.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p
2006	201	11	502		Éléments plus ou moins fragmentés de tuiles plates, de tuiles à crochet et de tomettes.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p
3001		4	69		3 fragments de tuiles plates et 1 fragment indéterminé.	2	2	0612916_CA_DIV_001	CP55p

Inventaire des contenants

Numéro de caisse	Type de contenant	Type de matériau	Remarques	Numéro d'opération	Numéro d'OA	Commune	Adresse	Année	Parcelle	Responsable
0612916_CA_DIV_001	Bac norme Europe (22 L)	Divers	Contient tout le mobilier de l'opération	452340336	0612916	Orléans	154 rue Saint-Marc	2021	CP 55P	Benjamin Lefèvre

Orléans, 154 rue Saint-Marc

Site 45.234.336

Le diagnostic archéologique du 154 rue Saint-Marc s'est déroulé du 25 au 26 octobre 2021 préalablement à la construction de deux immeubles de 26 logements. Il a pris la forme de trois tranchées réparties sur l'ensemble de l'aménagement. Sur les 2733 m² couverts par la prescription de diagnostic, ce sont près de 269 m² qui ont bénéficié d'un suivi archéologique (soit 9,8 % de la prescription en incluant le bâti).

Trois faits archéologiques ont été enregistrés (une fosse ou un trou de poteau, une fondation de maçonnerie et une tranchée de réseau). En parallèle, ce sont 22 unités stratigraphiques qui ont été documentées, réparties en deux séquences et autant de phases. Les points d'observation correspondent à neuf logs et une coupe (pratiquée dans la fosse).

Après une phase correspondant au terrain naturel, une seconde comprend tous les aménagements reconnus, anciens comme actuels, de la propriété. La fosse est l'unique structure qui est antérieure à l'occupation actuelle et subactuelle de la propriété. Le mobilier archéologique permet de lui proposer une datation courant du milieu du 18^e s. au milieu du 19^e s. ; il comprend également des éléments suggérant une activité d'épandage pour fertilisation du sol. La fondation de maçonnerie, un lit de ciment gris supportant des moellons de marne calcaire jetés en vrac dans une tranchée aveugle, correspond à un hangar utilisé en garage construit au 20^e s. et démolé récemment. La tranchée de réseau, désaffectée, date elle aussi vraisemblablement du 20^e s. Le bâti actuel remonte au tournant des 18^e et 19^e s. car il est représenté dans la même emprise que l'actuel sur le cadastre ancien, ce qui est confirmé par un examen rapide de l'existant. Une cave-carrière se déploie sous toute la propriété. Elle est mise en place dans la seconde moitié du 18^e s. car elle prend en compte le bâti édifié au-dessus. Cette cavité a été creusée en deux phases dont la chronologie relative est impossible à établir.

Le diagnostic a produit des résultats particulièrement succincts. De manière globale, la terre végétale repose directement sur le sommet du terrain naturel. Mis à part la fosse, les structures percent depuis le niveau actuel du sol du jardin de la propriété. La sédimentation potentiellement anthropisée est peu épaisse, n'atteignant que localement 0,90 m. Aucun élément d'une occupation antérieure à la fin de l'époque moderne n'a donc été mise en évidence, ni à proximité de la rue Saint-Marc ni au fond de la parcelle.

